

Paul HARSIN
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Un économiste
aux Pays-Bas
au XVIII^e siècle
L'ABBÉ MANN

A3885

Extrait des *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*,
série D, *Sciences économiques*, t. LIII. Avril-Septembre 1933.

LOUVAIN
Secrétariat de la Société Scientifique
2, RUE DU MANÈGE, 2
Chèques postaux 202746

PARIS
Les Presses Universitaires de France
49, BOULEVARD S^t MICHEL, 49
Compte chèques postaux 392-33

1933

LOUVAIN
Établissements Fr. Ceuterick
66, RUE VITAL DECOSTER, 66
—
1933



LBS 9907586

Un économiste aux Pays-Bas au XVIII^e siècle L'Abbé Mann

Le XVIII^e siècle n'est pas seulement le siècle de l'Encyclopédie au sens philosophique du mot. Il est encore la période où brillèrent un grand nombre d'esprits curieux de toutes choses, s'intéressant aux sciences comme aux lettres et qui, sans manifester à proprement parler de génie, ont fait progresser les connaissances humaines par l'application de méthodes nouvelles. En France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie on rencontre à foison ces *auctores minores* qui surent occuper une place de choix à côté des principaux encyclopédistes.

Aux Pays-Bas, où le développement intellectuel était moins avancé, on n'en signale qu'un petit nombre qui, honorés en général de la faveur du gouvernement (comte de Neny), se rencontrèrent dans cette Académie impériale et royale fondée à Bruxelles en 1769, sur l'initiative de Cobenzl.

Au nombre des membres les plus distingués qu'elle compta, figura un Anglais, Belge d'adoption, dont le nom est bien connu des historiens du XVIII^e siècle : l'abbé Mann.

Notre intention n'est pas d'en écrire la biographie détaillée, moins encore d'en analyser l'énorme production scientifique. L'abbé aborda tous les domaines, s'intéressa à tous les sujets, écrivit avec plus ou moins de compétence sur toutes les matières. La bibliographie de ses œuvres, dressée par de Reiffenberg dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale* de 1850, compte plus de soixante numéros.

Nous ne retiendrons ici, sauf exception, que son activité d'ordre économique. Et, en faisant connaître plusieurs de ses travaux restés inédits, nous voudrions apporter une contribution à l'histoire des idées et des faits économiques de la seconde moitié du XVIII^e siècle. La publication de certains de ses mémoires, peu connus dans leur texte manuscrit, servira de preuve à l'exposé dont nous la ferons précéder. Notre travail sera d'ordre essentiellement documentaire et analytique : nous renvoyons à plus tard l'étude comparative et

critique qu'à l'aide d'autres sources de renseignements on pourra instituer.

* * *

Théodore Augustin Mann est né dans le Yorkshire en 1735 (1). Ses études variées lui permirent d'acquérir une vaste érudition. En 1754, il se rendit en France où il se convertit au catholicisme, puis, après un séjour en Espagne, il vint s'établir à Nieupoort où il fit profession dans la maison des Chartreux.

Élevé à la dignité de prieur en 1764, il se consacra à la vie scientifique et ne cessa de publier le résultat de ses travaux et de ses réflexions. Reçu, pour raisons de santé, dans le clergé séculier, il entra à l'Académie en 1774 et en devint secrétaire perpétuel en 1786. On peut dire que c'est lui qui en alimenta surtout les publications : comme auteur ou comme rapporteur, on rencontre son nom dans tous les volumes des mémoires de l'Académie (2). Nous donnons ici quelques renseignements sur ceux des travaux de Mann susceptibles de nous intéresser.

§ 1. En 1773, Mann avait déposé un *Mémoire sur l'ancien état de la Flandre maritime, sur les changements successifs qui y sont arrivés et les causes qui les ont produits; sur la nature de son climat et de son sol, sur les marées de cette côte et leur comparaison avec la hauteur de différentes parties du pays adjacent*. Sur rapport favorable de l'abbé Needham, il fut imprimé dans le tome I des *Mémoires* de l'Académie (pp. 61-153).

§ 2. L'année suivante, l'abbé remit à l'Académie un nouveau travail intitulé : *Mémoire sur les lois du mouvement des fleuves et sur la quantité de leur pente, en particulier des rivières et canaux de la Flandre; d'où l'on déduit une méthode générale et très facile de niveler tout ce pays; on y détermine la profondeur que doivent avoir les canaux et les écluses et on indique plusieurs nouveaux moyens d'obtenir un parfait écoulement des eaux dont les basses terres de Flandre sont inondées tous les hivers*. Ce travail eut toute une histoire. L'impression en était commencée lorsque le ministre Starhemberg intervint pour en suspendre la continuation. Il se trouvait en effet que l'auteur signalait à diverses reprises des fautes ou des erreurs techniques commises par le corps d'ingénieurs hydrographes constitué en jointe

(1) La biographie de Mann a été rédigée par A. F. Renard dans le tome XIII de la *Biographie nationale*, col. 343 à 355.

(2) Voyez à cet égard l'*Histoire de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles Lettres de Bruxelles* par E. MAILLY (1883, 2 vol.).

en 1772. Craignant sans doute de provoquer une polémique, ou bien voulant couvrir ses fonctionnaires, le gouvernement fit détruire les trois premières feuilles qui étaient déjà tirées (1). Toutefois, le manuscrit 16221 de la Bibliothèque royale renferme le texte intégral du mémoire : les 48 premières pages sont imprimées et le reste est autographe. Et un second exemplaire se trouve sous la cote II 2717. En voici la table des matières : § 1. Introduction; § 2. Théorie du mouvement des fleuves et canaux; § 3. De la quantité de pente des rivières en général et de celles de la Flandre et France en particulier; § 4. Méthode générale et très facile de niveler toute la Flandre; § 5. Comparaison des radiers des écluses avec la ligne de niveau moyen des basses marées de vives eaux inaffectées des vents; § 6. Hauteur des inondations des eaux sauvages de la Flandre et profondeur de ses rivières et canaux comparées avec la ligne de niveau des marées sur la côte; § 7. Premier moyen général de remédier aux inondations des eaux sauvages qui incommode la Flandre; § 8. Second moyen général de remédier aux inondations qui incommode ce pays; § 9. Conclusion.

L'abbé Mann n'en continua pas moins à étudier la question des canaux et, le 24 juin 1779, il adressait à la Société royale de Londres un mémoire qui fut imprimé chez Nichols en 1780 sous le titre *A treatise on rivers and canals* (104 pp. in-4°) (2). Nous en avons trouvé un exemplaire à la Bibliothèque nationale à Paris. Dédié à Joseph Banks, président de cette société, il comprend six sections dont voici les titres : § 1. Different uses for which canals are made, with an account of the principal authors who have wrote concerning; § 2. The theory of rivers and canals; § 3. Laws of the meeting of opposite currents, with the application of them to fluices; § 4. Experiments to determine the different velocitier...; § 5. On the quantity of declivity in rivers; § 6. A general and easy method of taking levels through large extents of country where rivers pass.

Puis ayant été chargé de divers rapports sur les ports de Blankenberghe, de Nieupoort, etc. il fut amené à corriger son travail pour pouvoir s'y référer. Il présenta alors, le 31 mai 1781, au gouverneur général un *Mémoire sur les rivières et canaux en général et sur ceux de Flandre en particulier*, dont nous possédons deux textes manuscrits,

(1) Et non 7 pages comme l'écrit Mailly, t. I, p. 155.

(2) Il serait intéressant de se demander si, dans ce nouveau travail, Mann doit quelque chose à un *Mémoire sur les canaux navigables des Pays-Bas autrichiens et du pays conquis, avec des pièces justificatives* (Anvers, 1777-1778, 2 parties en un manuscrit in-folio.) Ce travail dû à François Mols n'a pas été imprimé. Nous trouvons cette indication dans les notes qui figurent sur l'un des exemplaires manuscrits du mémoire de Mann.

l'un aux *Archives générales du Royaume* (cartulaires et manuscrits n° 871), l'autre à la *Bibliothèque royale*, manuscrit II 1702. Ce mémoire fut agréé par le gouverneur, transmis à l'Empereur, mais ne fut pas publié.

Cet important travail intéresse davantage le technicien que l'économiste, mais nous l'avons signalé ici parce qu'il atteste le soin que l'abbé mit à se documenter sur la question et qu'il rentre dans la série des études de prédilection de l'auteur sur la Flandre.

§ 3. C'est d'ailleurs à la même catégorie de travaux que se rattache son *Mémoire contenant le précis de l'histoire naturelle des Pays-Bas maritimes*, communiqué à l'Académie en octobre et en décembre 1775 et imprimé dans le tome IV (pp. 121-159) des *Mémoires*.

§ 4. Plus important nous paraît être son *Mémoire sur les moyens d'augmenter la population et de perfectionner la culture dans les Pays-Bas autrichiens*. Il fut communiqué à l'Académie en avril 1775 et imprimé dans le tome IV des *Mémoires* (pp. 161-198). Nous y reviendrons tout à l'heure.

§ 5. En novembre 1776, on donna lecture à l'Académie d'un *Mémoire sur l'histoire naturelle de la mer du Nord et sur la pêche qui s'y fait*, imprimé dans le tome II des *Mémoires* (pp. 157-254).

§ 6. Nous daterons des années 1777 ou 1778 la rédaction d'un important ouvrage resté manuscrit, intitulé *Réflexions sur la religion* et dont nous donnons en annexe la table des matières (1). En effet, bien que la date de 1782 soit suggérée par la copie qui nous en a été conservée, nous trouvons dans les comptes de l'Académie en 1778 la mention d'une somme de 112 florins accordée à un scribe « pour la copie d'un ouvrage intitulé *Réflexions sur la religion* et d'une analyse du même ouvrage ». Celui-ci, où s'exprime clairement la doctrine d'un catholicisme d'État, fut présenté au gouvernement. Il ne nous intéresse pas directement ici et nous ignorons s'il diffère du *Traité de la religion et de la discipline de l'Église catholique* que les bibliographes prêtent à l'abbé.

§ 7. En décembre 1779, on donna lecture à l'Académie d'un *Mémoire physique et politique sur la ville et le port de Nieuport en 1777*.

(1) Il porte le n° 790c de la collection dite *Cartulaires et manuscrits aux Archives générales du Royaume*. C'est un manuscrit non relié de 265 folios. Voyez en la table des matières à la première annexe.

Un extrait de ce travail a été inséré dans le tome V des *Mémoires*. Le 25 mai 1781, il achevait la mise au point d'un *Mémoire sur le port de Nieuport* dont nous avons retrouvé le texte manuscrit autographe aux Archives générales du Royaume et que nous publions en annexe (1). Son intérêt au double point de vue économique et technique est indéniable. Il est le résultat d'une réflexion sérieuse et de la critique approfondie d'un mémoire qui avait été adressé au gouvernement pour améliorer le port en question. L'abbé recommande dans sa conclusion d'ouvrir un canal de l'Yperlée à la Lys et de construire à Nieuport un havre aussi important qu'à Ostende, pour autant que les techniciens jugent la chose possible. Il fait allusion à une enquête qu'il a menée au port de Blankenberghe et à un mémoire rédigé à cet effet qui ne nous est pas parvenu.

§ 8. En 1780, l'Académie entendit la lecture de deux lettres du marquis de Chasteler et du duc d'Arenberg à l'abbé Mann contre la prétendue utilité des grandes fermes ainsi que d'un mémoire de l'abbé Mann sur le même sujet. Celui-ci figure dans le tome IV des *Mémoires* (pp. 199-226) sous le titre : *Mémoire sur la question : Dans un pays fertile et bien peuplé, les grandes fermes sont-elles utiles ou nuisibles à l'état général ?* Nous y reviendrons tout à l'heure.

§ 9. Le 20 novembre 1781, l'Académie prit connaissance d'un nouveau mémoire de l'abbé : *Réflexions sur l'économie de la Société civile et sur les moyens de la perfectionner*. On n'en trouve qu'une courte analyse dans les tomes IV (pp. xxvi-xxvii) et V (pp. xii-xiv) des *Mémoires*. Nous en avons retrouvé le texte dans le manuscrit 20.379-20.400 de la Bibliothèque royale et le reproduisons à la troisième annexe. Thonissen avait d'ailleurs signalé ce document dans le *Bulletin de l'Académie royale*, 2^e série, t. XXXI. Nous en reparlerons dans un instant. Dans le manuscrit y fait suite un *Mémoire sur la culture des connaissances* resté inédit et qui fait l'objet de la quatrième annexe.

§ 10. On signale encore, de l'abbé, un *Mémoire sur la conservation et le commerce des grains*, imprimé à Malines en 1784. Mais nous ne l'avons point eu entre les mains.

(1) *Archives générales du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, n° 944. Cfr. annexe II. Son identification pouvait échapper au chercheur à raison d'une erreur de lecture qui a fait écrire dans l'inventaire Th. Aug. Marin au lieu de Mann.

§ 11. Le 24 mars 1790, l'Académie entendit la lecture d'un *Mémoire sur les moyens d'établir une pêche nationale*. Il devait être imprimé dans le tome VI des *Mémoires* qui, à cause de la Révolution, n'a jamais paru. Le texte en semble perdu, mais on en trouve une courte analyse dans le protocole de la séance.

§ 12. Le dernier mémoire de l'abbé que nous mentionnerons ici est de loin le plus important. Les bibliographes signalent un *Mémoire sur l'agriculture des Pays-Bas autrichiens* qui aurait été envoyé vers 1795 ou 1796 à la Société royale économique de Bohême et imprimé par elle. Mais personne n'a déclaré avoir vu ce texte. D'autre part on signale un *Memoir on the agriculture of the Austrian Netherlands, presented to the Board of British agriculture*, qui aurait été imprimé à Londres en 1796. Il s'agit évidemment du même texte. L'existence de cette dernière publication est certaine. Mais, pour la Belgique et pour la France, nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire à la Bibliothèque du Ministère de l'Agriculture à Bruxelles.

La découverte de l'original français de ce mémoire ne peut donc manquer de susciter l'intérêt des historiens de l'économie belge. On le trouvera à la quatrième annexe (1).

Il se compose de deux parties. La première consiste dans le mémoire proprement dit, rédigé à Bamberg en août 1795 et adressé à la Société royale d'agriculture de Londres. Il est incontestablement de l'abbé qui, après son départ de Bruxelles, en juin 1794, était venu se fixer provisoirement en Bavière avant de s'établir à Prague. La seconde se compose des réponses adressées à dix questions posées par la Société d'agriculture et dont la première a entraîné la rédaction du mémoire susdit. A notre avis, ces questions furent envoyées de Londres à Bruxelles en 1793 en destination de l'abbé Mann. Celui-ci les soumit au baron de Poederlé, chambellan de Sa Majesté impériale et spécialiste des questions agraires (2). Celui-ci répondit à toutes ces questions en janvier 1794 et l'abbé Mann transmit aussitôt les réponses, avec les siennes propres. Les deux séries de dix réponses,

(1) Bibliothèque royale, ms. 15.465, autographe. Une copie du même texte se trouve encore dans le manuscrit II 2717, f. 275-352 et 353-408.

(2) Membre de l'Académie impériale, associé étranger de la Société royale d'agriculture de Paris, il est l'auteur d'un *Mémoire sur la nécessité d'augmenter les bois et les plantations dans les Pays-Bas* (1792). Après l'envoi des susdites réponses, l'abbé Mann fut nommé membre associé de la Société d'agriculture de Londres. Il n'est pas possible que le *Mémoire* d'août 1795 n'ait pas été adressé immédiatement à Londres : une lettre du 21 février 1796 au secrétaire de cette société, datée de Ratisbonne, semblerait prouver que l'envoi du mémoire s'est fait seulement alors.

à peu près exactement analogues, nous ont été conservées et nous les avons reproduites en annexe. Il est difficile de savoir si le fond de ces réponses appartient surtout au baron de Poederlé ou bien si elles sont le fruit d'une collaboration. Dans tous les cas, nous les connaissons par un texte autographe de l'abbé Mann. C'est seulement l'année suivante que celui-ci développa la première réponse en un mémoire où il tente une description d'ensemble de l'agriculture et de l'élevage dans les Pays-Bas.

L'ensemble de ces trois textes constitue une source documentaire de premier ordre, sur laquelle nous allons revenir.

En dehors de ces divers travaux, l'abbé Mann en a rédigé une foule d'autres qui ne nous intéressent pas ici. Le plus connu est son *Histoire de Bruxelles*, œuvre de pure compilation. Les sciences physiques et naturelles, l'astronomie, la géographie, la philosophie ont retenu son attention. Il a laissé également un journal de voyage de 1784, assez curieux, dont nous avons retrouvé le texte manuscrit à la Bibliothèque royale. Il acheva sa vie à Prague en 1809.

* * *

Après cette revue d'ordre bibliographique, il nous faut dire quelques mots de l'économiste. L'abbé Mann jouit en effet d'un certain prestige dans l'histoire des doctrines en tant que pré-malthusien. C'est ce que nous allons examiner.

Les doctrines de la population ont fait l'objet d'une littérature fort copieuse dont il importe de prendre connaissance pour déterminer le degré d'originalité d'un auteur.

L'ouvrage essentiel est à cet égard celui de Charles-Emil Stangeland, *Pre-malthusian doctrines of population : a study in the history of economic theory* (New-York, 1904) auquel il faut joindre celui, plus récent mais moins complet, de René Gonnard, *Histoire des doctrines de la population* (Paris, 1923). Plus spéciaux apparaissent déjà les ouvrages de Pierre Reynaud, *La théorie de la population en Italie du XVI^e au XVIII^e siècle* (thèse Lyon, 1904) (1) et d'Antonin Puvilland, *Les doctrines de la population en France au XVIII^e siècle* (thèse Lyon, 1912). Il convient de signaler aussi l'article de W. Hasbach, *Sir Mathew Hale und John Bruckner mit einer Geschichte der vormalthusischen Bevölkerungstheorie (Festgaben für A. Wagner, 1905, pp. 53-88)*. Pour l'Angleterre, enfin, nous avons le livre récent mais

(1) Il faut y ajouter l'article d'Arias, *La théorie de la population en Italie avant Malthus*, dans la *Revue d'histoire économique et sociale* de 1922.

assez faible de James Bonar, *Theories of population from Raleigh to Arthur Young* (Londres, 1931).

Ce que nous voudrions signaler ici, à la lumière de cette littérature, c'est que si les grandes lignes de la doctrine malthusienne sont déjà posées vers le milieu de la seconde moitié du XVIII^e siècle, personne n'en a formulé rigoureusement les principes.

En Italie, Giammaria Ortès, dans son *Economia nazionale* (1774) et dans ses *Riflessioni sulla popolazione* (1790) affirme la progression géométrique de la population, sinon la progression arithmétique des subsistances. Beccaria, dans son enseignement resté inédit jusqu'au XIX^e siècle, admit la loi de la productivité décroissante de la terre mais sans redouter une surpopulation. Filangieri, l'illustre auteur de la *Scienza della legislazione* (1786 et suivantes), montra la tendance de l'espèce humaine à dépasser les moyens de subsistance parce que ceux-ci ne peuvent croître indéfiniment. En somme, les deux lois de Malthus ne sont expressément formulées par personne en Italie, mais plusieurs auteurs s'en rapprochent beaucoup.

En France, l'école physiocratique prit une position assez favorable aux thèses malthusiennes en ce sens qu'elle reliait le problème de la population à celui de l'agriculture. Mais, plaçant toute sa confiance dans le jeu des lois naturelles pour accroître les subsistances, ou plus exactement le revenu foncier, elle ne pouvait émettre de doute quant à la possibilité d'entretenir une population croissante. Le plus remarquable auteur français en matière de démographie, Moheau (*Recherches et considérations de la France*, 1778), admit que « les limites de la population ne sont fixées que par la quantité d'hommes que la terre peut nourrir et vêtir », mais, nulle part, il ne s'engage dans les arcanes du redoutable problème que Malthus devait poser.

En Angleterre, Stevart et Fergusson lient nettement l'accroissement de la population à celui des subsistances; Arthur Young combat la thèse populationniste sans montrer cependant une grande logique; Paley admet la possibilité du doublement des hommes en vingt années sauf obstacle de l'insuffisance de la nourriture. Mais personne n'aboutit à la formulation d'une théorie quelque peu cohérente.

En Allemagne, après le règne des thèses mercantilistes très favorables au développement de la population, on trouve quelques auteurs, comme Herrenschwand et Möser qui, à la fin du XVIII^e siècle, admettent l'antithèse malthusienne, mais sans en tirer les conséquences que le pasteur anglais devait dégager.

Si nous passons à l'examen des vues de l'abbé Mann (1), nous pouvons faire les constatations suivantes :

(1) La doctrine de l'abbé Mann a fait l'objet d'un article de Lefort dans le *Journal des Economistes*, 1876, t. I, pp. 175-180 (Un précurseur de Malthus,

Aucun ouvrage spécial n'a été consacré par lui au problème de la population.

Certaines vues sont cependant développées dans trois de ses opuscules rédigés respectivement en 1775, 1777-1780 et 1781 et dont les deux premiers seuls ont été imprimés.

Dans son *Mémoire sur les moyens d'augmenter la population et de perfectionner la culture dans les Pays-Bas autrichiens*, Mann prend une position nettement populationniste. Il emprunte au marquis de Mirabeau (*L'Ami des Hommes*) cette proposition fondamentale que « plus il y a d'hommes industriels qui cultivent la terre, plus aussi elle rapporte, et pareillement là où les champs rapportent le plus, il y a plus d'hommes ». C'est en somme presque le contre-pied de la thèse malthusienne. L'abbé ne cherche d'ailleurs qu'à favoriser l'extension de la population et, pour cela, recommande la petite propriété comme éminemment favorable et certaines améliorations dans la culture.

Le mémoire de 1777-1780 (1) traite, en réponse à une objection, de la question des grandes et des petites fermes. L'abbé s'y affirme plus populationniste que jamais (2).

C'est au sujet du troisième mémoire, *Réflexions sur l'économie de la Société civile et sur les moyens de la perfectionner*, que s'est établie la réputation de l'abbé. C'est dans ce texte que M. Stangeland a voulu voir la preuve de la conscience très nette que Mann pouvait avoir des lois de Malthus.

Nous reproduisons ici le passage intégral qui n'avait pas encore été publié. L'abbé se demande « s'il peut arriver, en aucun cas possible, dans un État bien réglé, que les moyens d'emplacement en mariage et les moyens de subsistance soient en équilibre avec le degré possible d'accroissement de la population; en sorte qu'aucun des jeunes gens des deux sexes ne se trouve forcé au célibat faute de

l'abbé Mann), où certaines idées de Thonissen émises dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XXXI, sont reprises. Dans son Histoire des doctrines de la population (pp. 208-209), M. Gonnard s'est contenté de suivre à la lettre les observations de Lefort. M. Stangeland (pp. 321-324) attribua une grande importance aux trois opuscules de Mann qui lui paraissaient donner « a more complete exposition of the problem ». Enfin, dans les *Mélanges Moeller* (t. II, pp. 420-428), M. Van Houtte donna, des deux premiers travaux de Mann, une vue tout à fait juste (Avant Malthus : La théorie de la population et le mouvement en faveur de la petite culture dans les Pays-Bas à la fin de l'ancien régime).

(1) Il a été rédigé en 1777 et envoyé en Angleterre, mais ce n'est qu'en 1780 que l'abbé le mit définitivement au point pour le présenter à l'Académie.

(2) « La mesure de la subsistance, écrit-il, est celle de la population ».

moyens possibles de se placer en mariage ? Sur cette dernière question, peut-être ne sera-t-il pas inutile de prévenir que si on parvient à prouver que cet équilibre est impossible chez un peuple où règnent les bonnes mœurs, à cause que la population est, de sa nature, une progression accroissante à l'infini, pendant que les moyens de subsistance et d'emplacement ne la sont pas, mais limités par le sol, il en résultera que ce n'est ni le célibat d'église, ni les armées qui arrêtent la population d'un Etat, mais d'autres causes toutes différentes qu'on recherchera en détail en examinant cette question. Cette recherche pourra démontrer la futilité d'une infinité de déclamations dont on est tous les jours étourdi ». (1)

Remarquons immédiatement que ce texte ne fait qu'introduire les développements que l'abbé se promettait de consacrer à la question. En effet, dans son *Mémoire*, il signale qu'il traitera « fort en détail » de cinq points ou questions dont les trois premiers ont déjà fait l'objet de mémoires particuliers et dont le quatrième, sur la culture des connaissances, fait l'objet de celui que nous publions à la quatrième annexe. Malheureusement, à notre connaissance tout au moins, Mann n'a jamais repris le cinquième point qui est précisément celui dont nous venons de parler. S'il avait des vues particulières sur le problème de la population et des subsistances, nous sommes condamnés à l'ignorer et nous devons nous contenter de la citation reproduite plus haut.

Il est incontestable que cette citation révèle une notion singulièrement nette du problème tel qu'il a été formulé par Malthus. L'abbé parle de l'équilibre entre la population et les subsistances, d'une progression « croissante à l'infini » de la première et d'une limitation de l'accroissement des secondes à cause de l'obstacle naturel de la production agricole. Il conclut que la population ne peut augmenter pour des raisons qu'il se réserve de développer et qui rendent vaines certaines « déclamations » dont en entoure ce sujet. Ces raisons, on peut les deviner, à la lumière de ses deux opuscules précédents : c'est la difficulté d'établissement des jeunes ménages dans des fermes de contenance réduite, c'est l'extension exagérée de la grande propriété, c'est l'insuffisance du rendement de certaines terres et les difficultés que rencontre son amélioration.

Bref, si la position de Mann se rapproche singulièrement de celle de Malthus, leurs conclusions diffèrent : le premier reste populationniste et cherche les moyens de permettre à la population d'obéir à sa tendance naturelle; le second estime invincible l'obstacle de la progression moins rapide des subsistances et cherche à limiter volon-

(1) Voyez la 3^e annexe.

tairement la population dans la classe qui ne possède pas de ressources suffisantes.

A la date de composition de ce mémoire (1781) ainsi qu'à celle de rédaction du premier (1775) déjà, la doctrine de Mann semble bien arrêtée. Or, il n'est pas possible d'affirmer que cette position a pu lui être dictée par l'un des auteurs qui ont alors écrit sur cette matière, tout au moins quant à la netteté de son affirmation. Tout ce que l'on peut admettre c'est que l'intérêt porté au problème était alors tout à fait général. Mais les solutions diffèrent avec les auteurs : nous ignorons à vrai dire celle de l'abbé Mann et ne pouvons que l'induire de certaines vraisemblances. Dans tous les cas, notre auteur mérite de conserver la place qui lui a été assignée parmi les précurseurs de Malthus, mais non pas en tant qu'anti-populationniste ainsi qu'on l'avait dit parfois.

* * *

Il nous faut encore attirer l'attention sur le spécialiste en matière agricole que l'abbé Mann semble avoir été avec prédilection. Dans son *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime*, M. Van Houtte avait bien reconnu l'importance des deux opuscules de celui-ci, imprimés dans le tome IV des *Mémoires de l'Académie* et les avait fréquemment utilisés. Mais il faudra désormais tenir compte du *Mémoire sur l'agriculture des Pays-Bas* que nous publions à la cinquième annexe.

C'est un tableau des conditions de l'agriculture et de l'élevage dans l'ensemble des Pays-Bas d'abord, dans chacune de leurs régions ensuite. Mann passe ainsi successivement en revue « les terres sablonneuses de la Campine et du Brabant, les parties du Brabant contiguës à la Campine, les terres fortes argileuses du Brabant wallon et les parties du nord du Hainaut, le sol de la région du centre du Brabant qui est un mélange de terre grasse et de sable, le petit sol sablonneux autour de Bruges, les riches terres grasses des districts de Gand, de Courtrai et de la Flandre maritime, le sol artificiel du pays de Waes ». On remarquera qu'aucun renseignement n'est donné sur les provinces de Namur, de Luxembourg ou de Limbourg. En revanche, les Flandres font l'objet de notices détaillées.

Il sera intéressant de rapprocher le contenu de ce mémoire de deux autres descriptions qui se placent chronologiquement avant et après. D'une part, l'opuscule de S. Hartlieb, *A discourse of husbandry used in Brabant and Flanders* (Londres 1650), d'autre part celui de J.-N. Schwerz, *Anleitung zur Kenntniss der belgischen Land-*

wirtschaft (Halle 1^{re} éd. 1808, 2^e éd. 1811) (1) sont à signaler à l'historien de l'agriculture belge, car ils sont fort peu connus et rarement utilisés. Il serait à souhaiter que nous puissions posséder un jour, pour nos anciennes provinces, un ouvrage de l'importance de celui de H. Blink, *Geschiedenis van den Boerenstand en den Landbouw in Nederland* (Groningen, 1904, 2 volumes) qui ne concerne que les anciennes Provinces-Unies, mais qui apporte de précieux points de comparaison.

On trouvera, à la suite du mémoire, un questionnaire dressé par la Société d'agriculture de Londres et qui passe en revue les principales questions débattues au XVIII^e siècle en matière agricole. Les réponses de l'abbé et du baron de Poederlé apportent de nombreuses précisions documentaires qui ne pourront manquer de retenir l'attention de l'historien et de l'économiste.

Nous n'entreprendrons pas ici le commentaire de ces textes qui réclament une étude attentive et des recherches spéciales dans les autres sources que le XVIII^e siècle a mises à notre disposition. Nous nous bornons à mettre sous les yeux des érudits une documentation susceptible de faire progresser la connaissance de l'état économique des anciens Pays-Bas.

I

ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES DES « RÉFLEXIONS SUR LA RELIGION » (2).

La *Préface* en expose le plan, l'objet et les motifs ainsi que l'utilité qu'on voudrait en voir résulter.

PREMIÈRE PARTIE

Analyse de la foi, de la discipline et du gouvernement de l'Église catholique en général et avec des réflexions à cet égard.

CHAPITRE I. — De la nature, de la nécessité, de l'origine, de l'économie et du « critérium » de la vraie religion.

(1) Nous devons la connaissance de l'ouvrage de Schwerz à M. Tulippe, assistant à l'Université de Liège qui, dans son livre récent *L'élevage du cheval en Belgique* (fasc. 11 des Travaux du Cercle des géographes liégeois, 1932), donne beaucoup de détails bibliographiques peu connus.

(2) *Archives générales du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, 790c.

CHAPITRE II. — Analyse de la foi catholique, sa distinction et séparation d'avec les opinions théologiques et scholastiques, et de ce qu'il faut croire du salut de ceux qui meurent extérieurement hors le sein de la vraie Église.

CHAPITRE III. — Des mœurs et de la discipline de l'Église primitive avec un détail historique, suivi jusqu'à nous, des causes de leur altération et décadence.

CHAPITRE IV. — Comparaison des mœurs de l'Église primitive avec celles du siècle présent. On y fait voir la nécessité d'une réforme des mœurs des gens d'Église, pour prévenir de plus grands maux : nature et objet de cette réforme.

CHAPITRE V. — De la puissance et de la juridiction qui sont essentielles à l'Église catholique et des divers états et changements par où elles ont passé. Il y est traité ensuite des immunités ecclésiastiques et on examine si c'est à l'autorité ecclésiastique ou à la puissance civile qu'appartient la réforme des mœurs des gens d'Église.

CHAPITRE VI. — De l'accord et des limites respectives de l'autorité ecclésiastique et de la puissance civile. On y examine en détail les maximes que l'on nomme *ultramontaines* et celles qui leur sont opposées.

CHAPITRE VII. — Des droits, des libertés et des maximes de l'Église belge. Ce chapitre est divisé dans les paragraphes suivants :

1^o Droits du souverain envers l'Église;

2^o Bornes et restrictions posées dans les Pays belgiques à la juridiction ecclésiastique étrangère;

3^o Pouvoirs des légats et des nonces apostoliques et des autres prélats étrangers dans les provinces belgiques.

4^o Droits et usages de ce pays touchant la réception des lois et décrets ecclésiastiques.

5^o Sur le droit du *placet royal*.

6^o Sur le droit de recours au souverain, dans le cas de violence ou d'oppression de la part des supérieurs ecclésiastiques et religieux.

CHAPITRE VIII. — De la constitution essentielle et du gouvernement intérieur de l'Église catholique, où l'on tâche de déterminer précisément les bornes des prérogatives et de la puissance du chef de l'Église relativement à la juridiction épiscopale ordinaire.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE de l'ouvrage, où l'on fait un résumé général de ce qui a été dit sur l'accord et les limites des

deux puissances, ecclésiastique et temporelle, et sur la nature essentielle et les variations du gouvernement ecclésiastique en lui-même.

SECONDE PARTIE.

De ce qui peut contribuer au plus grand bien d'un État catholique, en matière de discipline ecclésiastique et religieuse.

CHAPITRE I. — Considérations sur l'état actuel des études de philosophie et de théologie dans les écoles publiques, et combien il est à désirer pour le bien de l'État qu'elles soient réformées et perfectionnées.

CHAPITRE II. — Du clergé séculier et de certains défauts plus ou moins généraux contre le bien et l'édification publique qu'on remarque dans ses mœurs et dans sa conduite : on cherche les sources de ces défauts et les remèdes qu'on pourroit y apporter.

CHAPITRE III. — Du clergé régulier et de la discipline religieuse. On examine en détail les causes du relâchement et des abus introduits dans cette discipline, ainsi que les défauts du gouvernement actuel des ordres religieux par des supérieurs en pays étrangers. On considère ensuite les divers moyens, par lesquels on pourroit remédier à ces défauts, remettre la discipline en vigueur et tirer le meilleur parti possible des ordres religieux des deux sexes pour le bien et l'utilité publique.

CHAPITRE IV. — On donne une idée générale de l'incrédulité moderne, appelée philosophique, et l'on montre qu'elle est autant contraire au bien de l'État qu'à celui de la religion révélée qu'elle tend à détruire.

II

MÉMOIRE SUR LE PORT DE NIEUPOINT (1).

Ayant plu à Son Altesse Mgr le prince de Starhemberg, gouverneur général des Pays-Bas, etc., de me charger de donner mon avis sur un projet d'améliorer le port de Nieuport, tant par rapport à une plus grande et plus prompte décharge des eaux du pays, que dans la vue d'y augmenter le commerce par mer, j'ai l'honneur d'exposer dans ce mémoire les réflexions que dix-neuf années de

(1) *Archives générales du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, n° 944. Texte autographe. Toutes les notes infrapaginales sont de l'auteur.

demeure sur la côte de Flandre m'ont mis à portée de faire sur ces objets intéressants. Pour le faire avec plus de clarté et de précision, je crois qu'il convient de donner une notice succincte de la ville de Nieuport et de sa situation, relativement au but de ce mémoire.

Nieuport, ville de la Flandre maritime, est situé sur la rive occidentale de la rivière d'Isere, quelquefois mais plus improprement nommée l'Yperlée, laquelle sépare l'Est-Flandre de la West, ou de la Flandre rétrocedée. Cette ville est à environ 1200 toises, en ligne droite, de la mer du Nord, ayant le Franc de Bruges à l'Orient et la chàtellenie de Furnes à l'Occident. Sa latitude est 51° 7' 41" au nord de l'équateur et sa longitude orientale prise du premier méridien qui passe par l'isle de Fero, est de 20° 18' 45"; elle est 25 minutes d'un degré à l'Est du méridien de l'Observatoire de Paris ce qui fait 1' 40" de tems. Nieuport est à deux lieues de Furnes, à trois lieues d'Ostende, autant de Dixmude, à six de Dunkerque, à sept de Bruges, à huit d'Ypres, à treize de Lille, à quinze de Gand, à vingt-cinq de Bruxelles, à quarante-cinq de Londres et à soixante-cinq de Paris. Cette ville, à peu de chose près, a la forme d'un quarré : ses rues sont tirées au cordeau et se coupent partout en angles droits, leur direction respective étant à peu près du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest. Elle ne contient à présent qu'environ 2500 habitants des deux sexes et de tout âge.

Les sables sans autre mélange que de substances marines qu'on trouve par toute la Flandre maritime à la profondeur de 8 ou 10 pieds, rendent vraisemblable qu'anciennement tout ce pays étoit couvert de la mer, qui le laissa peu à peu sec, ou ne l'inonda qu'au tems de grandes marées. Dans la suite des siècles, les sables de cet ancien fond de mer ont été couverts de couches de limon et de débris de substances animales et végétales jusqu'au point où nous le voyons à présent (1). Si on examine attentivement les monuments historiques et physiques de ce pays, l'on ne peut guères douter qu'au tems que Jules César y étoit et longtems après, la côte de Flandre ne fut souvent inondée de la mer et par cela même peu habitable, peut-être inhabitée, si ce n'étoit par quelques pêcheurs qui avoient leurs cabanes sur les dunes et sur d'autres petites hauteurs dans le pays où ils se retiroient dans le tems des hautes marées. Le pays étoit d'ailleurs plein de lacs, de marais et d'une surabondance d'humidité qui le rendoient presque impraticable (2). D'anciens monumens

(1) « Ce sujet est traité fort au long dans un Mémoire sur l'ancien état de la Flandre maritime, imprimé dans le premier volume des *Mémoires de l'Académie de Bruxelles* : voyez nos 24 jusqu'à 30 et 45, 46 ».

(2) *Caes. Com. de bello gall. Liv. III, c. 28, l. IV, c. 38.* Ces citations et d'autres

prouvent que du tems de Charlemagne et pendant quelques siècles après lui, la mer venoit jusqu'à cette chaîne d'anciennes dunes dont les vestiges sont encore fort visibles, laquelle se sépare des grandes dunes à Oost-Dunkerque et, tournant par Nieuport et Lombardzyde, va rencontrer les autres dunes à Westende (1). La ville de Nieuport est bâtie sur cette chaîne de dunes et n'étoit composée originaiement que d'une petite chapelle entourée de cabanes de pêcheurs, construites sur la plus grande de ces dunes qui est l'élévation de terrain qu'on voit actuellement au milieu de la ville. C'est à cause de cela qu'elle s'appelloit alors Sandthaupt ou Sandthoof qui veut dire Tête de sable. Dans ces mêmes tems, il y avoit une anse ou un bras de la mer qui s'étendoit depuis l'embouchure de l'Isere (2) par Wulpen, Furnes, etc. jusqu'à la Moere et de là à Dunkerque où il rentroit dans la mer. Cette crique ou bras de mer fut bouchée par l'effet d'une violente tempête qui arriva la nuit du 23 au 24 juin de l'an 1116 et qui détruisit en même tems le port de Lombardzyde où étoit alors l'embouchure de l'Isere (3). Il est probable que ce fut peu de tems après ce désastre que ceux de Nieuport creusèrent le canal qui va en ligne droite de cette ville jusqu'à l'Isere à l'endroit nommé Duyvels Horne (4) et qu'ils commencèrent à s'ériger en ville, ce qui fit changer l'ancien nom de Sandthoof en celui de Nouveau-Port ou Nieuport qu'il retient, puisque ce canal ne servoit pas seulement pour l'écoulement des eaux de l'Isere et de l'Yperlée mais aussi pour la navigation. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que ce fut en 1163 que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donna à cette ville, sous le nom de Novoportus, la charte de loix municipales, de droits à percevoir et de privilèges, par ses lettres-patentes conservées en original dans les archives de la ville. En conséquence, on y posa en 1165 les fondemens d'une église paroissiale : jusqu'alors il n'y avoit point eu de paroisse, ni d'autre église que la petite chapelle sur la dune dont il est parlé plus haut. On peut donc dater le commencement de la ville et du port de Nieuport, comme tels, un peu après le milieu du XII^e siècle. Ces circonstances qui semblent étrangères au but de ce mémoire ne le sont pas comme il paroitra bientôt.

On ne peut guères douter qu'avant cette époque la mer s'étant

relatives au même sujet se trouvent au n^o 6 du Mémoire sur les rivières et les canaux en général et sur ceux de la Flandre en particulier, présenté à S. A le gouverneur général avec celui-ci. [Les cartes font défaut dans le manuscrit].

(1) V. la carte des environs de Nieuport, ci-jointe sub n^o 1.

(2) Nommée alors Portus-Isereae.

(3) V. Grammayii Ant^s Belg. de Longobard. Ida et Heylen, De fluviis Belg. (1774) p. 94-95.

(4) V. carte n^o 1.

retirée peu à peu, n'eut laissé à sec toute l'étendue du pays qui est entre la chaîne d'anciennes dunes qui passe par Nieuport et les grandes dunes qui bordent la mer. La longueur de ce terrain ainsi laissé à sec en suivant la côte est de 2 lieues; et sa plus grande largeur, qui est entre Nieuport et les dunes vis-à-vis, est d'une demi-lieue. Les sables de cet ancien fond de mer ne sont couverts encore à présent que de 2 à 3 pieds de terre tout au plus. C'est donc une ancienne anse, ou plutôt un golfe de mer que la nature semble avoir formé exprès pour y creuser un port et des bassins de mouillage avec facilité et pour contenir, si l'on veut, des milliers de vaisseaux. Cette étendue de terrain vers l'intérieur du pays est entourée d'une chaîne d'anciennes dunes, peu élevées à la vérité à présent, parce que on les a applanies en plusieurs endroits pour les cultiver et vers la mer elle est défendue par des dunes d'une hauteur et d'une largeur très considérables.

Nieuport est situé presqu'au milieu de la côte de la Flandre maritime, un des pays les plus riches en productions vraiment utiles à la vie qui se trouvent sur la terre. Cette ville est au milieu d'une vaste plaine et ses environs à plusieurs lieues à la ronde sont inépuisables en grains et en laitages, surtout du côté de Dixmude et de Furnes. Comme elle est située sur d'anciennes dunes, ainsi que je l'ai plusieurs fois remarqué, le terrain n'est que sables purs, couverts d'une couche assez mince de terreau. Ce sol doit naturellement contribuer à la salubrité de l'atmosphère de cette ville et la filtration de l'eau à travers la colline de sable, qui en est au milieu, donne une eau de puits excellente, tant pour sa pureté, sa transparence et son goût que pour sa salubrité et sa bonté dans tous les usages de la vie. J'en ai gardé plusieurs mois de suite dans une carafe de crystal, sans qu'elle ait changé ni en odeur, ni en goût, ni en couleur et sans aucun sédiment sensible au fond du vase : preuve non équivoque de sa pureté et de sa bonté. Il suit de là que cette eau est parfaitement propre pour l'usage de la mer où il faut la conserver longtems. Aussi les vaisseaux qui fréquentent ce port ne manquent jamais de vider ce qui reste dans leurs tonneaux pour les remplir de nouveau de l'eau de cette ville. Elle n'est pas moins propre pour servir à brasser la bière, pour la distillation de genièvre, pour la lessive et pour les usages de la cuisine comme l'expérience le prouve, dans tous ces cas. Presque toutes les eaux de la Flandre maritime sont bien différentes de celle-ci; puisque n'ayant point une pareille filtration à travers les sables, elles sont pour la plupart pesantes, de mauvais goût et chargées de substances hétérogènes, terreuses ou crétaées. Celles qui passent des couches de tourbes sont les pires de toutes : elles participent des pernicieuses qualités de cette substance qui

est très commune dans la Flandre maritime. On n'a besoin que de comparer les eaux de Dunkerque, de Furnes, d'Ostende, de Bruges et surtout d'Ypres avec celles de Nieuport pour se convaincre de la préférence que méritent ces dernières sur toutes les autres.

Le principal écoulement d'eau de toute la Flandre maritime est à Nieuport, comme il est facile de s'en convaincre en jettant un coup d'œil sur la carte de Flandre. Ostende et Dunkerque en déchargent peu en comparaison. Outre les rivières d'Isere et d'Yperlée dont l'embouchure est à cette ville, la plus grande partie des eaux des châtellainies de Furnes et d'Ypres, ainsi que de la partie occidentales du franc de Bruges, y ont pareillement leur décharge dans la mer. Cette situation de Nieuport à l'égard de l'écoulement d'une si grande quantité des eaux du pays, rend cette ville extrêmement importante, soit qu'on la considère par rapport à la guerre, soit qu'on n'envisage que la vaste capacité que cette circonstance seule donne pour le curement et la perfection de son port.

Ceci est un des points principaux sur lesquels S. A. le gouverneur général m'a chargé de donner mon avis ; je vais l'examiner dans le détail que mérite son importance.

Sans compter l'élévation de la colline de sable qui est au milieu de la ville de Nieuport, le niveau du reste du terrain où elle est située est de 10 à 12 pieds plus élevé que celui de l'intérieur du pays, à trois et quatre lieues de distance de la côte et spécialement que le terrain vers le Fort Knocke, Merckem, Loo, etc. J'ai donné ailleurs les preuves de cette assertion et la chose est facile à vérifier en comparant le niveau de l'eau dans le canal de Nieuport à Boesinghe en été, quand les écluses sont fermées, avec la hauteur moye[ne] du terrain vers la mer et à l'intérieur du pays par où ce canal passe. Nieuport étant bâti sur un fond d'anciennes dunes, comme je l'ai tant de fois remarqué, ce terrain est plus élevé que celui qui se trouve entre cette chaîne de dunes et les grandes dunes qui bordent la mer. Par cette situation, cette ville a l'avantage singulier de n'être commandée de nulle part, ni du côté de la mer, ni du côté de la terre. Et de plus, elle a celui de commander à tout le pays d'alentour par le moyen de ses écluses et des inondations qu'elle peut lâcher. Sa distance d'une demi-lieue de la mer et les hautes dunes qui sont entre eux la mettent hors d'atteinte de jamais être bombardée ou incommodée par le moyen de vaisseaux de guerre, qui viendroient sur la côte pour cette fin et auxquels deux forts déjà construits et d'autres qu'on pourroit très commodément construire aux deux bords du port jusqu'à son embouchure interdiroient à jamais l'entrée. Du côté de la terre, elle ne peut être commandée non plus de nulle part, parce que l'élévation du terrain où elle est située empêche qu'elle

ne soit jamais inondée ou incommodée des eaux qu'on pourroit lâcher d'ailleurs et qu'elle peut évacuer en tout tems plus vite qu'elles ne peuvent arriver, par le moyen de ses quatre écluses qui ferment autant de canaux d'écoulement. Au contraire, Nieuport commande absolument à tout le pays d'alentour, qu'elle peut inonder et ruiner soit en fermant ses écluses pour refuser l'écoulement aux arrières-eaux du pays ; soit encore plus, en les ouvrant au moment des hautes marées et en coupant les digues qui sont sous son canon. En tenant ses écluses fermées, elle fera refluer les arrières-eaux sur une bonne partie de la West-Flandre, en lâchant les eaux de mer pendant les hautes marées, elle fera écouler les eaux salées au delà de Furnes vers la Moere et Bergues d'un côté et de l'autre jusqu'à la Knocke et à Boesinghe. C'est, de l'un et de l'autre côté, une étendue de 6 à 7 lieues de pays. Il est facile de voir par là de quelle importance est cette ville en tems de guerre, puisqu'elle domine sur une bonne partie des riches districts de Furnes, d'Ypres et de Bruges, par le moyen des eaux qu'elle peut retenir ou lâcher à son gré ; et aussi combien il est intéressant pour ce pays que les écluses et les digues de Nieuport ne soient point au pouvoir d'un ennemi qui pourroit, par leur moyen, ou le mettre en contribution à volonté, ou le ruiner en l'inondant. De plus, la bonne défense et la conservation de la ville de Furnes et du fort de la Knocke, ainsi que de Dixmude pendant qu'elle étoit fortifiée, dépendoient en grande partie de Nieuport puisqu'il pouvoit ou les aider ou les affaiblir, par le moyen de ses écluses. Toutes ces considérations ont été trouvées assez intéressantes, pour faire l'objet exprès de l'article X du traité de paix entre la France et l'Espagne, conclu à Nimègue le 17 septembre 1678.

Il faut avouer, cependant, que l'état actuel de Nieuport, par rapport aux inondations, n'est rien moins que parfait. Il y a là, à l'ouest de la ville et tout près de ses murs, plusieurs élévations de terrain dans la chaîne d'anciennes dunes, dont j'ai plusieurs fois parlé, que les plus hautes inondations des eaux de la mer ne dépassent point. C'est par là qu'on a fait ci-devant les tranchées d'approche en assiégeant la ville. Mais quand on considère l'extrême facilité qu'il y a d'applanir et d'abaisser ce terrain de 6 à 8 pieds, en sorte qu'il pourroit être couvert d'eau à toutes les hautes marées, ce défaut ne peut jamais détruire ce que j'ai dit de la force naturelle de cette place.

Ayant dû parler de Nieuport comme port de mer, il m'a paru tenir à mon sujet de considérer les avantages ou désavantages de sa situation naturelle, par rapport à la guerre. Je ne connois pas un défaut aussi essentiel, dans la situation d'un port de mer, que celui qui le laisseroit toujours à la merci d'un ennemi. Nieuport se trouve dans le cas opposé à ce défaut et pourroit facilement, et à peu de

frais, être rendu imprenable. Si jamais notre Auguste Souverain jugeoit convenable d'établir dans ce pays une marine capable de se faire respecter, il paroît évident que Nieuport par sa situation au milieu de la côte de Flandre, et hors de portée de toute atteinte du rivage, par sa force naturelle, par la très grande facilité qu'il y a de construire entre la chaîne d'anciennes dunes et les dunes modernes, un bassin et un port des plus commodes, des plus sûrs et des plus spacieux, par la vaste quantité d'arrières-eaux pour les curer qui s'y déchargent, il est clair, dis-je, que cette ville sera plus propre pour cette fin qu'aucun autre endroit de la Flandre. Une station générale d'une marine et de vaisseaux de guerre désarmés doit être à l'abri de toute atteinte et de tout danger de prise, soit du côté de la mer, soit celui de la terre; et quel autre endroit des Pays-Bas ne l'est, à beaucoup près, autant par sa situation que la ville de Nieuport.

Ce que je viens de dire sur l'excellent emplacement de Nieuport et sur la très grande capacité qui se trouve dans le terrain entre cette ville et la mer pour y creuser un excellent port ne regarde pas assurément l'état dans lequel les choses se trouvent actuellement. Mais il regarde uniquement ce qu'on pourroit y faire plus commodément peut-être que partout ailleurs dans la Flandre. Il faut avouer que ce port est à présent très imparfait et en très mauvais état. La partie de la rivière qui est entre la ville et la mer, et qui fait ce qu'on appelle le port, a un cours très irrégulier et fait plusieurs détours en ce peu de distance (1), laquelle n'est en comptant tous ces détours que de trois-quarts de lieue. Il arrive de là qu'un vent qui est favorable pour les vaisseaux qui entrent ou qui sortent de ce port en une de ses parties leur est contraire en d'autres. On ne peut guères imaginer un plus grand défaut que celui-ci dans un port de mer. En second lieu, ce port n'a nullement la profondeur qu'il devoit et qu'il pourroit avoir. Son fond est pour le moins trois pieds plus élevé que la ligne de niveau des basses marées moyennes de vives-eaux ordinaires : au lieu qu'il devoit être beaucoup plus profond que cette même ligne. Enfin, les jettées à l'entrée du port, comme elles sont à présent, ne s'avancent pas assez dans la mer de 100 toises pour le moins pour empêcher efficacement les marées et les orages d'ensabler son embouchure. Ces jettées devoient traverser entièrement la grève et ne finir que dans l'eau profonde; ce qu'elles ne font pas à présent à beaucoup près.

Voilà les trois grands défauts de ce port dans son état actuel, et si longtems qu'on les laisse subsister en tout ou en partie, jamais on ne lui donnera la perfection qu'il devoit et qu'il pourroit avoir.

(1) La carte, dans cette circonstance, n'est pas exacte.

On remédiera à quelques moindres inconvénients, mais les défauts essentiels subsisteront toujours.

La nature du local et les loix de l'hydraulique ne laissent pas douter que si jamais on entreprend de donner à ce port toute la perfection dont il est capable, il faudroit commencer par le creuser de nouveau depuis l'écluse qui ferme le canal d'Ypres jusqu'à la mer (1). Cette excavation doit certainement se faire en ligne droite et dans la direction de cette partie du même canal qui est entre l'endroit nommé Duyvels-Horne près de la paroisse de S. George et Nieuport laquelle est d'une demi-lieue en longueur. La raison en est évidente : le mouvement des eaux est le plus libre en ligne droite (2) et leur courant acquereroit dans cette distance toute la vitesse qu'il faudroit pour curer et pour creuser le port jusques dans la mer, toutes les fois et autant qu'on le jugeroit nécessaire. Tout ce canal d'Ypres qui n'a pas été nettoyé depuis plus de 30 ans (3), a absolument besoin de l'être, et même d'être approfondi par une pente douce et régulière, depuis l'écluse de Boesinghe jusqu'à son écluse à Nieuport dont le radier doit être baissé de 7 ou 8 pieds, car il est à présent autant au-dessus du niveau des basses marées moyennes de vives-eaux comme je l'ai prouvé ailleurs (4). Sans faire ce travail sur ce canal et sur l'écluse qui le ferme à Nieuport, jamais l'écoulement des eaux de la Ouest Flandre ne se fera comme il faut; jamais, sans cela, l'on ne tirera tout le parti qui convient pour le curement du port de Nieuport de cette vaste quantité d'arrières-eaux qui doit s'y décharger à présent. En creusant le port dans la direction susdite, depuis l'écluse qui ferme le canal d'Ypres jusques dans la mer, on pourroit lui donner toute la largeur et toute la profondeur que l'on trouveroit convenable. Le canal de Furnes s'y réunit déjà du côté de l'Occident, à environ un tiers de la distance de la ville à la mer, et pour faciliter de plus le curement et l'approfondissement du port on pourroit faire une coupure munie d'une écluse, depuis le canal dit de Bruges et qui entroit dans le port par un angle fort aigu à deux tiers de la distance de la ville à la mer. De cette sorte, la masse des eaux qui viennent par le principal écoulement de toute la Flandre maritime, c'est-à-dire par le canal de l'Ypres, après avoir acquis toute la vitesse possible dans un cours d'une demi-lieue en ligne droite, y tomberoit dans sa direction même jusques dans la mer. Celles qui viennent du couchant et du levant, par les canaux

(1) V. carte ci-jointe sub n° 1 (*Cette carte manque*).

(2) Mémoire sur les rivières et les canaux, § II partout.

(3) *Ibidem*, n° 106.

(4) *Ibidem*, n° 98,99.

de Furnes et de Bruges y entjeroient aussi près que possible de cette même direction, les unes à un tiers et les autres à deux tiers de la distance de l'écluse du canal d'Ypres à la mer. Je laisse juger de l'effet énorme que produiroit cette suite de chutes d'eau ainsi dirigées pour ouvrir et pour approfondir le port, depuis la ville jusques dans la mer. Comme cette direction du port en ligne droite depuis l'écluse dite d'Ypres jusqu'à la mer laisseroit une espace assez considérable de terrain entre son bord et le quai actuel de la ville, ce seroit l'endroit pour creuser un bassin pour les navires qui se chargent et se déchargent. Le terrain permet de l'élargir et de l'étendre à plaisir du côté du levant. Après tout ce que j'ai dit dans ce mémoire, sur la nature du local entre Nieuport et la mer, il est presque inutile d'ajouter qu'on pourroit creuser autant de bassins, soit ouverts soit fermés, qu'on voudroit, à l'un ou l'autre côté du port. Tout le terrain compris entre la ville et les dunes est très convenable à cette fin et assez spacieux pour y creuser des bassins capables de contenir à l'aise toute la flotte royale d'Angleterre. Les hautes dunes qui avoisinent de chaque côté l'embouchure du port semblent y être placées exprès, pour cacher derrière elles des forts, qu'elles mettroient à l'abri de toute attaque du côté de la mer, en même temps que ces forts seroient en état de foudroyer, par un feu croisé et à fleur d'eau, toute flotte ennemie qui seroit assez téméraire de vouloir entrer dans le port. Cependant il n'est nullement nécessaire d'exécuter à la fois tout ce que je viens de dire. Si le port étoit creusé en ligne droite depuis l'écluse d'Ypres jusqu'à la mer et si cette écluse étoit rendue telle qu'elle devoit être pour la profondeur, la largeur, etc., on pourroit faire le reste à présent ou dans un tems plus commode, ou ne pas le faire du tout, comme il seroit jugé convenable. Les deux choses susdites sont liées ensemble et font la base du plan général : c'est par elles qu'il faudroit commencer à l'exécuter ; mais elles sont indépendantes de toutes les autres parties et, elles seules étant faites, certainement on en verroit arriver un très grand bien, tant pour la décharge des eaux du pays, que pour l'amélioration du port de Nieuport.

Voilà les idées qu'une longue connoissance du local m'a fournies sur cet objet. Il coûteroit sans doute beaucoup d'exécuter le plan entier de la manière que je viens d'exposer : mais quant à la possibilité, à la facilité même de le faire et de rendre Nieuport un des meilleurs ports de mer de l'Europe soit pour la sûreté, soit pour la capacité, je les crois très certaines. Les vaisseaux y seroient absolument à l'abri de tous les vents, tels violents qu'ils fussent. Au lieu de 15 ou 16 pieds d'eau à la haute marée de vives-eaux qu'on trouve à présent à l'embouchure du port et 3 pieds de moins près de la ville,

on pourroit avoir 24 à 30 pieds depuis la ville jusques dans la mer. C'est rarement que le port d'Ostende, dans ces mêmes circonstances, ait plus de 20 ou 22 pieds d'eau. Celui de Dunkerque, depuis les démolitions qu'on y a faites en conséquence des traités de paix, ne donne alors que 15 ou 16 pieds d'eau. Il faut ajouter à tout cela combien la position des bancs de mer qui sont devant Nieuport rend sa rade et l'entrée de son port plus faciles et plus sûrs en gros tems que celle des bancs devant Ostende et devant Dunkerque. Il n'y a que les marins qui ont pratiqué cette côte et ces trois ports de mer qui sont en état d'apprécier cette différence comme il faut. Quel autre port enfin sur le continent depuis Brest jusqu'à l'embouchure de l'Elbe offre tant d'avantages et de commodités réunies ensemble que Nieuport par sa situation, par son local et par ses arrières-eaux ?

La situation de cette ville étant comme je l'ai dit ci-devant, à peu près au milieu de la côte de Flandre et à distances presque égales du détroit de Calais et des bancs et bas fonds de la Zélande, des côtes d'Angleterre et d'Écosse d'un côté et de celles de la Hollande, de la Basse-Allemagne, du Danemark et de la Norwège, de l'autre, cette situation, dis-je, étant comme au centre des principaux ports de mer des pays septentrionaux de l'Europe ne peut qu'apporter une très grande facilité et commodité au commerce qui y seroit établi, comme il est facile de voir au premier coup d'œil. C'est par une pareille situation, mais moins favorisée de la nature, que Bruges conserva son immense commerce pendant plus de trois siècles. C'est à présent, si jamais, que les circonstances paroissent favorables pour rappeler de nouveau le commerce et pour le fixer dans les Pays-Bas. Le port de Dunkerque est presque ruiné et son commerce anéanti. Le port d'Amsterdam et les autres de la Hollande s'ensablent et se comblent de plus en plus (1) et par conséquent deviennent trop peu profonds et trop difficiles d'accès. Le commerce diminue notablement dans ces pays voisins : il renaît avec une nouvelle vigueur dans les Pays-Bas. Que ne donne pas à espérer pour Ostende et pour Nieuport une pareille perspective ?

Jusqu'à l'année 1701 que Louis XIV prit possession de Nieuport, cette place avoit été constamment la station des paquets-bots d'Angleterre, comme Ostende l'est depuis cette époque jusqu'à présent.

(1) On peut donner pour preuve de cette assertion les faits suivans : au siècle passé, les ports de la Hollande admettaient des vaisseaux de guerre de 80 et 90 canons, on en trouvera plusieurs pareils dans la liste des flottes hollandoises de ce tems-là donnée par Geronymo Uztariz. Les Anglois viennent de prendre tout récemment deux vaisseaux de guerre hollandois de 50 canons, que le peu de profondeur actuelle de leurs ports ont obligé de construire avec si peu de quille que les captureurs n'ont pu s'en servir dans leurs flottes.

Ceux qui savent par expérience combien il coûte de peines, et souvent des peines fort inutiles, pour louvoyer trois lieues en mer contre vent et marée, se persuaderont facilement combien plus commode est la situation de Nieuport pour les paquets-bots que n'est celle d'Ostende. Combien de fois n'y arriveroit pas la malle à son tems et sans difficulté, quand il leur est impossible de gagner Ostende ? On scait les inconvéniens qu'amènent ces fréquens retards et ces longues interruptions de la connoissance des affaires soit publiques, soit privées.

Il est dit dans le mémoire, sur lequel S. A. Mgr le gouverneur général m'a fait l'honneur de me charger de dire mon avis, que « selon l'opinion des navigateurs anglois fort instruits, Nieuport est plus propre que Dunkerque pour la contrebande des *smugglers* parce qu'il est plus à portée de la Thamise et des côtes britanniques, qui sont au nord de ce fleuve et parce qu'on peut mettre en mer de Nieuport avec un plus grand nombre de points de la boussole que de Dunkerque. » Il a été observé de plus, dans l'information venue de Londres, que « par ces raisons, si le commerce des *smugglers* s'établissoit à Nieuport, cette ville pourroit, même après la paix, supplanter Dunkerque à cet égard, mais que pour pouvoir faire un commerce maritime considérable à Nieuport il faudroit absolument améliorer son port qu'on suppose pouvoir se faire, comme on l'a fait à Dunkerque, par le moyen des arrières-eaux. »

Que le port de Nieuport n'est pas à présent dans un état à admettre un commerce maritime considérable, qu'il reste à sec à la basse-marée, qu'on pourroit l'améliorer et le perfectionner par les arrières-eaux qui s'y déchargent et par d'autres moyens faciles à exécuter, et cela étant fait que le port de Nieuport seroit préférable à tous égards à celui de Dunkerque, ce sont autant d'assertions dont je crois avoir clairement prouvé la vérité, tout au long de ce mémoire. Je ne pourrais que me répéter en y revenant de nouveau. Que Nieuport est plus commodément placé que Dunkerque par rapport à la Thamise et à toutes les côtes d'Angleterre au nord de la Thamise, eu égard au commerce des *smugglers*, c'est encore une vérité de pratique et d'expérience. En sortant du port de Dunkerque qui est presque à la vue des côtes les plus proches d'Angleterre, ces gens se trouvent guettés à tout moment par les cotters armés qui sont stationnés sur toutes les côtes d'Angleterre, au sud de la Thamise, expressément pour les veiller. Qu'ils peuvent gagner la Thamise avec plus de points de la boussole en partant de Nieuport qu'en partant de Dunkerque, c'est encore une vérité, parce que, en partant de ce dernier endroit, ils tombent beaucoup plutôt sous les côtes d'Angleterre et entre les bancs de *Godwin* qu'en partant de Nieuport. Cette

dernière route leur donne beaucoup plus d'espace de mer pour louvoyer. Que Nieuport pourroit supplanter Dunkerque, même après la paix dans le commerce des *smugglers*, je le crois sans difficulté et même dans la supposition qu'ils iroient ailleurs, je suis persuadé qu'il restera toujours assez d'autre commerce à Nieuport, quand son port sera en état de le recevoir, pour occuper et enrichir cette ville et pour remplir les vues qu'aura eues le gouvernement en améliorant ce port, sans compter le bien qui reviendra de ce travail pour prévenir les inondations à l'intérieur du pays.

Il n'y a point de doute que « Nieuport ait été anciennement un port considérable, ni qu'il se trouve à présent dans le triste état qui est marqué dans le mémoire qui m'a été remis ». Le nombre actuel des habitans de Nieuport n'est qu'environ 2.500. Si on peut croire la tradition du pays, il n'y a pas encore trois siècles que cette ville en contenoit quatre fois autant. A quoi faudroit-il attribuer cette décadence énorme ? Je n'en connois point d'autre cause complète que la chute du commerce dans le pays. Depuis le commencement du XIII^e siècle jusqu'après le milieu du XVI^e, le commerce fleurissoit dans les Pays-Bas au delà de tout ce qu'il y en avoit dans le reste du nord de l'Europe. Pendant plus de 300 ans, la ville de Bruges en étoit le centre et le magasin commun, tant des marchandises de la production du pays que de celles qu'on y apportoit d'ailleurs. En 1516, Bruges perdit cette gloire et cet avantage qui furent transférés à Anvers. Cette ville ne les conserva qu'environ 50 ans, c'est-à-dire jusqu'à la guerre civile et à la naissance de la République des Provinces-Unies. Depuis ce tems, Amsterdam et Londres sont ce que furent auparavant Anvers et Bruges. Or, il est fort naturel de croire que, pendant plus de trois siècles que Bruges étoit le centre et le magasin général du commerce du nord de l'Europe, un port de mer qui en étoit aussi près que Nieuport devoit très considérablement participer et se ressentir de son influence, surtout si on fait attention que, pendant ce long intervalle, le commerce fleurissoit généralement dans tous les Pays-Bas. L'expérience prouve que, dans les nations commerçantes en Angleterre, en Hollande, l'industrie devient générale, chaque ville, chaque port de mer en participe à proportion. Renfermer le commerce d'un pays dans une seule ville, dans un seul port de mer, c'est le détruire. D'où suit évidemment la vérité de ce qui est dit dans le mémoire qui m'a été remis, scavoir « qu'il seroit fort avantageux d'attirer à Nieuport, un commerce maritime dont la concurrence avec Ostende seroit utile à la générosité du pays, d'avoir deux bons ports de mer au lieu d'un et de former ainsi peu à peu une marine marchande dans le pays ».

A la décadence du commerce dans les Pays-Bas, il faut ajouter

les guerres presque continuelles dont ce pays a été le théâtre depuis le milieu du XVI^e jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la langueur et la foiblesse de la monarchie espagnole, sous Philippe IV et Charles II, enfin la fréquente domination étrangère, sous laquelle Nieuport est tombé depuis un siècle, pour avoir toutes les causes du triste état où se trouve cette ville et son port aujourd'hui.

C'est un principe reconnu pour vrai que *la population d'un pays est toujours en raison de ses moyens pour faire vivre les habitans*. Plus on cultive un pays, plus on y fait fleurir le commerce et plus on le peuple. Au contraire, la décadence des moyens de vivre entraîne nécessairement celle de la population. Sans compter les autres branches de commerce, Nieuport employa à la seule pêche au delà de 80 chaloupes dans les tems qu'il comptoit dans son enceinte 8 à 10 mille habitans. A présent qu'il n'en a que 20 à 30 chaloupes, avec quelque peu d'autre commerce, on ne compte que le quart de ce nombre d'habitans. Si le commerce s'y remet en vigueur, on verra incessamment augmenter la population en même raison. La chute du commerce dans cette ville, ne vient assurément pas de quelque défaut d'aptitude dans ses habitans. Ce peuple en général est très propre à tout ce qui regarde le négoce et il montre dans toutes les occasions beaucoup de génie et d'industrie. Ce n'est pas la bonne volonté, mais les moyens qui leur manquent pour donner l'essor à cet esprit vivifiant d'un État. Mais leur génie et leur aptitude ne se montrent en rien tant qu'en ce qui est du ressort de la mer et dans les arts qui regardent la marine. L'habitude où est la plupart des enfans à Nieuport de n'entendre parler que de la mer et de ce qui la concerne, leur donne ce goût prématuré, lequel, se perfectionnant ensuite par l'usage et par l'expérience, les rend, étant hommes, naturellement très experts, très hardis et très patients dans les contretens et les dangers si fréquens dans cet état. Ce peuple donc, si on leur en donne les moyens, peut véritablement devenir la pépinière d'une marine marchande.

Trois canaux de navigation aboutissent à Nieuport. Celui de Furnes, qui de là se communique avec la Flandre françoise et avec l'Artois. Celui qui joint à Plaschendaele le grand canal d'Ostende à Bruges et, par ce moyen, ouvre un passage par eau jusqu'à Gand, Anvers, Bruxelles et Louvain. Enfin celui qui vient d'Ypres. J'ai traité assez au long dans cet écrit de ces canaux et des écluses qui ferment leurs débouchés, quant au curement et à l'approfondissement du port de Nieuport. Dans le mémoire que je suis chargé d'examiner, il est ajouté « qu'il est revenu qu'il y a eu un mémoire et un projet d'écluse présentés à l'Académie pour augmenter l'effet d'une pareille décharge d'eau pour le curement du port de Nieuport ». J'ai composé

en 1777 le mémoire dont il est parlé ici. Il contient tout ce que j'ai pu rassembler de plus intéressant et de plus digne de remarque sur l'état physique et politique tant ancien que moderne de la ville et du port de Nieuport. Le mémoire que j'ai l'honneur de donner à présent n'en est en partie qu'un extrait. Le projet d'écluse dont il est parlé est de l'invention de M. Duval, premier lieutenant du corps d'ingénieurs au service de S. M. I. et R., notre auguste souverain. Cet officier avec lequel j'ai vécu dans un (*sic*) assez étroite liaison, pendant trois ans à Nieuport où il étoit en garnison, est doué d'un génie inventeur en mécanique qu'il a tourné spécialement vers les objets de l'hydraulique. Il a présenté le modèle de l'écluse de son invention à l'Académie des Sciences de Bruxelles en 1777. Ce corps a nommé trois commissaires d'entre ses membres pour l'examiner avec toute l'exactitude possible, et on en a fait différens essais en présence de toute l'Académie. Ensuite de quoi et après d'autres démarches faites en Hollande et ailleurs pour constater la nouveauté de l'invention, ce corps a expédié un certificat qui atteste *que son écluse a été trouvée nouvelle dans son principe et dans son mécanisme ainsi que très ingénieuse et très utile pour le curement des ports de mer*.

Suivant l'ordre du mémoire que je suis chargé d'examiner, je dois à présent considérer les canaux qui aboutissent à Nieuport sous un autre point de vue, scavoir comme autant de débouchés qui servent à décharger les eaux sauvages du pays. On y remarque « qu'il y a des gens qui prétendent qu'en nettoyant ces canaux et en faisant des changement convenables aux anciennes écluses à Nieuport, l'intérieur du pays seroit moins exposé aux inondations. On observe qu'indépendamment des avantages de commerce qui reviennent de ces canaux de communication entre Nieuport et l'intérieur du pays, il seroit fort intéressant de combiner la direction des eaux de manière à prévenir ou du moins à rendre moins fréquentes et moins dommageables les inondations qui surviennent en hyver dans les quartiers d'Ypres et de Furnes ».

De traiter d'une manière convenable ce qui regarde la décharge des eaux sauvages, dont les inondations causent très souvent de grands dommages en Flandre, ce seroit un travail aussi long qu'il est important de sa nature. Il faudroit poser des principes mathématiques et physiques du mouvement des eaux dans les rivières et dans les canaux, en déduire des conséquences claires et certaines, les appliquer en détail à la Flandre, comparer l'état actuel des choses avec ces principes, découvrir par là les défauts qui subsistent à présent dans les rivières et les canaux et dans les écluses de ce pays, enfin, déduire de tout cela les moyens d'y remédier et de prévenir effica-

cement à l'avenir les inondations dommageables auxquelles il a été si fréquemment sujet jusqu'à présent.

Dans le long *Mémoire sur les rivières et les canaux en général et sur ceux de la Flandre en particulier* que j'ai pris la liberté de joindre à ce rapport, je me suis efforcé d'exécuter de mon mieux tout ce que je viens de dire. Cette pièce contient le résultat de vingt années d'observations et de réflexions sur cette matière. Je n'ose pas dire cependant que j'aie atteint le but que je me suis proposé en la composant : j'ose dire seulement qu'elle contient tout ce que j'ai pu recueillir et combiner de mieux jusqu'à présent sur cet objet important. Au lieu de faire ici un extrait de cette pièce, lequel ne pourroit guères être intelligible étant détaché de ses principes et de toute la suite de la matière, je prends la respectueuse liberté de m'y référer et de prier qu'elle puisse être regardée comme faisant partie du rapport que S. A. Mgr le Gouverneur général m'a ordonné de faire touchant le port de Nieuport. Ce mémoire servira également de base à tout autre travail dont le gouvernement pourroit me faire l'honneur de me charger relativement aux rivières, aux canaux et aux ports de mer des Pays-Bas.

D'après cela, il me suffit de référer aux nos 37 et 38 de la II^e section de ce traité et aux sections VI, VII, VIII et IX en entier : il s'y trouve en détail tout ce qui regarde le niveau des inondations, la profondeur des canaux et des écluses de la Flandre comparés avec le niveau des marées sur la côte ainsi que les moyens, tant généraux que particuliers, dont on pourroit se servir pour prévenir les inondations d'eaux sauvages, qui infestent fort souvent différentes parties de ce riche pays. On verra clairement d'après ce qui y est dit que les mêmes moyens qui serviroient à prévenir les inondations, serviroient en même tems à perfectionner les canaux de navigation, ainsi qu'au curement et à l'approfondissement du port et du chenal de Nieuport; en un mot à l'amélioration en tout sens de ce port de mer. Toutes ces choses sont tellement liées et combinées ensemble, qu'il est impossible de remédier à l'une sans faire du bien aux autres.

Le mémoire dont je suis chargé de faire rapport observe « qu'il y a des gens qui vont jusqu'à présumer qu'il seroit possible de pratiquer un canal qui prendroit de la Lys vers Menin sur la ville d'Ypres et qu'outre l'avantage d'augmenter le commerce et la valeur des terres dans cette partie du pays, et d'augmenter les revenus royaux dans la West-Flandre, on pourroit peut-être faire dériver sur Ypres et Nieuport une partie des eaux de la Lys surtout dans les saisons où elles causent des inondations entre Menin et Gand. Après quoi on remarque finalement que s'il y avoit bonne navigation entre la

Lys et Nieuport, le Tournesis et une partie du Hainaut pourroient profiter de ce débouché ».

Je crois qu'il seroit possible d'ouvrir un canal entre la Lys et l'Yperlée et que cette communication produiroit tous les bons effets dont il est parlé ici. Mais jusqu'à quel point ce projet est praticable et à quelles facilités ou inconvéniens on pourroit s'attendre en l'exécutant, il n'y a certainement qu'un examen exact et éclairé du local de toute cette partie du pays qui peut le constater avec quelque certitude. J'ai parlé de ces canaux de communication entre la Lys et l'Yperlée et entre l'Escaut et la Lys aux nos 115, 116, 117, 118 et 119 du *Mémoire sur les rivières et les canaux* qui accompagne ce rapport. Pourtant il me paroît convenable d'y ajouter quelque chose ici.

Depuis Armentières jusqu'à Menin, c'est la Lys qui sépare le territoire de S. M. I. et R. d'avec le territoire de la France. Cette raison seule doit faire abandonner toute idée d'ouvrir au-dessus de Menin un canal de la Lys à l'Yperlée. D'ailleurs je crois avoir donné dans le susdit *Mémoire sur les rivières et les canaux* (nos 77 et 115) des raisons suffisantes pour faire douter qu'en ouvrant une communication au-dessus de Menin, de la Lys à l'Yperlée, la pente ne seroit beaucoup plus forte qu'il ne faudroit, à moins de faire plusieurs écluses intermédiaires pour rompre la violence du courant. L'on m'a assuré même que pendant le tems que les François étoient maîtres de la West-Flandre et croyoient la garder pour toujours, ils avoient déjà nivellé tout le terrain entre la Lys et Ypres, dans l'intention d'ouvrir cette communication avec la mer et qu'ils n'étoient arrêtés dans l'exécution que par cette trop forte pente. Ils n'étoient pas maîtres du pays au-dessous de Menin, car, en descendant la Lys pour commencer cette communication, on peut diminuer la pente de l'une à l'autre jusqu'au point où il n'en restera plus du tout et où les deux seront exactement de niveau. A présent que tout le pays aux deux bords de la Lys au-dessous de Menin appartient à S. M. notre Auguste Souverain par l'article XVIII de la convention conclue à Bruxelles le 18 novembre 1779, on peut partir sans obstacle d'un point quelconque de la Lys où la pente ne sera ni trop forte ni trop foible pour ouvrir sans inconvénient un canal de communication jusqu'à l'Yperlée. Mais ce n'est que par un examen éclairé et par un nivellement exact du local qu'on puisse déterminer ce point avec certitude. Il n'y a point de torrens dans la Flandre : partout où on voit des ruisseaux la pente du pays est fort douce (voy. *Mém. sur les rivières et les canaux*, nos 115 et 116). Or, d'un côté, je vois la Neder-beke et la Heule (1) qui ont l'une et l'autre leur source dans les bruyères,

(1) Voyez la carte hydrographique qui accompagne ce mémoire sub. n^o 2.

entre Menin et Ypres et qui tombent dans la Lys la première à une demi-lieue au-dessus de Courtray, la seconde à une demi-lieue au-dessous de cette ville. De l'autre côté et dans les mêmes bruyères, deux autres ruisseaux ont leur source très près de celles des précédentes : l'un est la Belle-vaert-beke qui passe par la Hooghe et décharge ses eaux dans le canal d'Ypres à Nieuport, à la porte même de la ville d'Ypres, l'autre est la Haene-beke qui passe près de Langhemarcq et tombe dans l'Yperlée entre Merckem et le Fort Knocke. De plus le Mandel rivière qui passe par Rousselaere, Iseghem, Ingelmunster, Waeckene et qui tombe dans la Lys à moitié chemin entre Courtray et Deynse, a ses sources assez près de celles des ruisseaux qui ont leurs cours du côté opposé et qui tombent dans l'Yperlée près de la Knocke et de Dixmude. On peut donc supposer sans témérité qu'il seroit possible d'ouvrir des communications entre ces ruisseaux de cours opposé et de les excaver assez dans toute leur étendue, pour en faire des canaux de navigation, aussi bien que d'écoulement aux eaux. Mais, je le répète, ce n'est qu'un examen du local qui peut déterminer avec fondement ce qui en est.

Je crois qu'il seroit également possible d'ouvrir un canal de communication entre l'Escaut et la Lys peut-être en plus d'un endroit. Je viens d'observer que, partout où on voit des ruisseaux dans la Flandre, le terrain de ces endroits a une pente douce, légère et facile à mettre de niveau, puisqu'on ne trouve point dans cette province des torrens qui tombent de hauteurs. Tel endroit paroît être le terrain depuis l'Escaut, du côté d'Épiere et de Helchin, jusqu'à la Lys, entre Menin et Courtray, si la pente générale du pays étoit trouvée propre à cet effet, d'après un examen exact du local. Je crois même s'il étoit jugé convenable qu'il seroit possible d'ouvrir un canal de communication entre la Haine et l'Escaut (et même entre la Haine et la Senne) sans passer par Condé et par un bout du territoire de la France où chaque bateau qui vient du Hainaut dans l'Escaut est obligé, dit-on, de payer 100 écus de droit de passage. En partant de la Haine de côté de Pomerœul, ce canal pourroit passer par Harchies, Blaton, la Botterie, à la droite de Roncour par Briffœil, Wasmes, Bouchesnes, Bourgeon au-dessous de Fontenoy et avoir son débouché dans l'Escaut à Antoing.

Dans le susdit mémoire sur les rivières et les canaux (depuis n° 114 jusqu'au n° 119 inclusivement), j'ai examiné en détail les raisons qui tendent à prouver l'extrême utilité qu'il y auroit d'ouvrir des

Cette carte des rivières et des canaux d'une partie de la Flandre et du Hainaut est extraite de la grande carte des Pays-Bas qui a été levée sous les ordres de M. le général comte de Ferraris.

canaux de communication entre l'Escaut et la Lys et entre la Lys et l'Yperlée, afin de décharger les deux premières de ces rivières de la surabondance de leurs eaux qui font souvent tant de ravages dans le pays, et de la faire passer par la dernière dans la mer à Nieuport. En montrant combien il seroit utile de le faire pour le plus prompt écoulement des eaux et pour prévenir par ce moyen les inondations du pays, je crois y avoir obvié à toutes les objections que l'on puisse raisonnablement faire contre l'exécution de ce projet (en le supposant facile), soit du côté de la pente qu'il y a entre la Lys et Nieuport, soit du côté du danger que quelques-uns prétendent mal à propos qu'il y auroit d'inonder par là les basses-terres vers la Knocke. Je ne toucherai donc ici que ce qui regarde Nieuport en particulier, s'il arrive jamais qu'on exécute ce projet, d'une utilité manifeste pour le pays en général.

Le premier bien qu'il apportera, ce sera la masse énorme d'arrières eaux pour curer et pour approfondir le port de Nieuport jusques dans la mer. Par leur moyen, on pourra toujours le tenir également ouvert et profond. Peu de villes pourroient alors se vanter de posséder cet avantage au même degré que Nieuport. Faute de cela, le port de Dunkerque est déjà ruiné. Le second bien qu'apporteroit cette communication de la mer par l'Yperlée, avec la Lys et l'Escaut et jusqu'au centre du Hainaut, si on le peut, ce seroit la grande augmentation du commerce à l'intérieur du pays par la facilité et la commodité qu'on auroit, par ce moyen, pour le transport des marchandises. Nieuport, dans ce cas, seroit le magasin général de tout ce qu'on exporterait ou qu'on importerait par cette voye et en profiteroit d'une manière trop visible pour avoir besoin d'être indiquée. L'augmentation, en même raison, des droits royaux, l'accroissement de la valeur des terres et par conséquent des subsides, seroient des suites nécessaires de l'exécution de ce projet, aussi bien que la plus grande salubrité de l'air et la meilleure santé des habitans de la Flandre, par la diminution des inondations à l'intérieur du pays.

Le mémoire sur lequel je suis chargé de dire mon avis poursuit en ces termes : « Quoique tout cela se réduise jusqu'à présent à de simples spéculations qu'un examen approfondi peut démontrer impraticables, si pas en tout, du moins en partie, on désire d'avoir au moins des remarques préliminaires et impartiales sur la convenance, les moyens et le degré d'espoir vague de succès d'un pareil examen. »

J'ai donné de mon mieux, dans ce rapport, toutes les remarques que je puis faire avant une vérification locale sur l'objet dont il s'agit et sans m'en écarter en rien que je sache. Je crois les avoir données avec une entière impartialité, car, étant isolé dans le monde, ne tenant à rien qu'à la patrie qui a eu la bonté de m'adopter dans

son sein, n'ayant aucun intérêt à cœur que celui du bien du service de notre auguste Souverain et de son gouvernement, il ne me reste aucun motif, aucune raison qui puisse me faire pencher pour ou contre la chose que dans la seule vue du bien de l'État. C'est dans cette vue que je crois que l'objet du mémoire dont il s'agit mérite à tous égards de subir un examen et une vérification exacte, éclairée et impartiale sur les lieux, sinon en tout, du moins dans cette partie qui regarde l'amélioration du port de Nieuport et l'ouverture d'un canal de l'Yperlée à la Lys. Ces deux choses sont nécessairement liées ensemble et elles sont indépendantes du reste du projet. Le travail sur le port de Nieuport et sur les écluses doit être différent quant aux dimensions à leur donner, dans le cas d'y faire passer une partie des eaux de la Lys de ce qu'il doit être, si l'on ne se servoit que des eaux qui s'y déchargent à présent. Mais s'il est jugé convenable à l'avenir d'ouvrir un canal entre la Lys et l'Escaut et même plus loin, ce nouveau travail ne changera en rien la convenance des ouvrages qui seront déjà faits entre la Lys et Nieuport. Il suffiroit donc, quant au présent, à ce qu'il me paroît sous correction, de faire examiner très exactement le local du port de Nieuport et le pays en arrière jusqu'à la Lys. S'il étoit jugé à propos, on pourroit aussi parcourir simplement le pays entre la Lys et l'Escaut, etc. afin d'être mieux en état, par cette inspection du local, de répondre d'une manière plus précise et plus fondée aux questions qu'il plairoit au gouvernement de faire sur cet objet.

Il m'est ordonné enfin « de suggérer les moyens à employer pour en venir à un examen méthodique, sur lequel on pourroit me donner des directions ultérieures, afin d'examiner convenablement les circonstances du local. »

Ces moyens, à ce qu'il me semble, se réduisent à trois : 1^o D'avoir un assistant éclairé, impartial et de confiance; 2^o D'avoir quelques instruments de nivellement et de mesurage dont les principaux seront un niveau et un graphomètre, l'un et l'autre garnis de lunettes avec une boussole; 3^o D'être muni des ordres du gouvernement qui obtiendront, de la part des différentes administrations et départemens du pays qu'il s'agit d'examiner, toute l'aisance et toute la facilité convenables pour faire cet examen et cette vérification du local, des canaux, des écluses, etc. d'une manière pareille, par exemple, à celle que j'ai trouvée dernièrement en examinant l'affaire de Blankenberg. Je n'ai rien à ajouter de plus, touchant le 2^o et le 3^o de ces articles, puisque, s'il est jugé convenable d'ordonner cet examen du local, ces deux points n'admettent aucune difficulté que je sache. Mais de trouver un assistant éclairé, impartial et de confiance n'est pas une chose si facile, et de faire cet examen et cette vérification sans

un assistant ne me paroît guères possible. Sans compter qu'étant à deux, l'un peut redresser les méprises échappées à l'autre; il y aura en outre nombre d'observations à faire qui ne peuvent être faites que par deux observateurs à la fois et même par deux observateurs également instruits de la matière, également impartiaux et de confiance, sans quoi l'un peut frustrer et rendre inutiles tous les soins et toute la bonne volonté de l'autre pour remplir comme il faut les vues du gouvernement et pour répondre à la confiance dont il en aura été honoré. Mais puisqu'il m'est ordonné de suggérer les moyens à employer pour faire cet examen, je prendrai la respectueuse liberté de dire que je ne connois aucune personne imbue de meilleurs principes, plus instruite de la matière dont il s'agit, ni dans laquelle je pourrais avoir une égale confiance que le lieutenant ingénieur Duval, dont j'ai parlé plus haut à l'occasion d'une écluse de son invention, si notre auguste Souverain jugeoit convenable à son service royal de l'employer.

Je connois la manière de penser et la droiture d'âme de M. Duval, de plus ses principes en hydraulique sont les mêmes que les miens, chose très essentielle pour la réussite d'un travail comme celui-ci, où il est si important au bien de l'État de ne pas se tromper et induire en erreur.

III

RÉFLEXIONS SUR L'ÉCONOMIE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET SUR LES MOYENS DE LA PERFECTIONNER (1).

PREMIÈRE PARTIE.

De la société civile en général et

des moyens d'en perfectionner l'économie et le bonheur.

I. *L'homme est créé pour vivre en société.* C'est une vérité qu'on n'a pu révoquer en doute qu'après avoir abruti l'espèce humaine et après avoir confondu l'homme avec les bêtes dont l'Auteur de

(1) *Bibliothèque royale*, ms. 20379-20400, f. 146-156. Les citations des pages suivantes sont de l'auteur lui-même.

la nature a pris tant de le distinguer. L'ordre immuable des choses, nos besoins, nos misères, nos plaisirs, nos inclinations, la parole qui nous est donnée, tout nous invite à vivre en société et à communiquer ensemble. Ce penchant naturel est en nous indépendamment de nous, même malgré nous. Ce n'est pas la nature qui, par des causes accidentelles, par des motifs d'un plus grand bien-être a rassemblé ses enfants dispersés et isolés comme quelques-uns se le sont imaginé(s) : elle les a empêché[s] de se séparer jamais de cette sorte et la *Société est l'état naturel de l'homme*. L'univers doit être considéré comme un seul et grand tout, dont les parties sont liées ensemble par des rapports mutuels et nécessaires dans une harmonie admirable. La Terre n'est à personne, mais elle est pour tous : pour les plantes, pour les animaux et pour l'homme. Les plantes, les fruits sont également pour la brute et pour l'homme, mais la terre et la mer avec tout ce qu'elles renferment et tout ce qui les habite(nt) sont pour l'être social. L'homme isolé est hors d'état de s'en servir dans toute leur étendue. Oter cette sociabilité, c'est rompre l'accord essentiel entre les œuvres du Créateur, c'est anéantir l'admirable unité de la nature, c'est détruire une des fins principales de la Création.

2. Nous n'avons presque rien de notre propre fonds, mais nous pouvons tout acquérir en société. Nous sommes en état de suppléer à notre faiblesse, à notre indigence naturelle en nous appropriant l'adresse des autres, en leur faisant part de la nôtre. Nés avec un double esprit de communication et de curiosité, l'un nous porte à enrichir notre prochain du peu que nous avons, l'autre nous donne envie de profiter de ses découvertes et de ses inventions. Si l'homme étoit borné à sa seule industrie personnelle, que le monde seroit ignorant et sauvage ! Les arts réduits au petit nombre des nécessaires se ressentiroient de la grossièreté de l'ouvrier. La navigation, le commerce, les arts d'agrément seroient ignorés et les sciences n'auroient qu'autant d'étendue que la capacité d'un seul individu pourroit leur en donner ; et, quoiqu'on en dise, l'homme plus hébété et moins cultivé, l'homme sauvage enfin, n'en seroit pas meilleur dans l'ordre moral.

Un seul pays ne donne pas toutes les richesses, ni même toutes les choses utiles à ses habitans. La main qui, pour varier et embellir le spectacle de l'univers a semé dans chaque climat tant de productions diverses (1), a de même répandu, çà et là, les talents et l'industrie,

(1) Hic segetes, illic veniunt felicius uvae;
Arbori foetus alibi, atque injusta virescunt
Gramina : nonne vides croceos ut Tmolus odores
India mittit ebur, molles sua Thurae Sabaei,
At Colybes nudi ferrum, etc. (Virg. Georg., lib. I).

les sciences et les arts ; afin que, par une communication réciproque, chaque particulier profitât des lumières, des inventions et des découvertes de tous les autres et, chaque pays, des biens et des richesses du monde entier. La société donc est utile en elle-même et mène au bonheur. Mais tout ce qui existe et qui le sent, chérit son existence et sent un penchant inné et irrésistible qui le pousse à tout ce qui lui est utile, qui le pousse vers le bonheur. Ce penchant est plus ardent et plus vif dans l'homme que dans la brute, parce qu'il en connoit mieux le prix et qu'il sait que la raison d'accord avec la nature, l'approuve et l'autorise. Le désir de vivre en société est dans tous les hommes et a été marqué dans tous les âges par l'établissement des Républiques et des Empires à mesure que le genre humain s'étendoit. D'autres principes donc que ceux du hasard ou ceux de pure convention, fondés sur des circonstances accidentelles, font la base de la société. Elle est fondée, au contraire, dans la nature même de l'homme (1) et dans l'ordre éternel et essentiel des choses.

3. L'homme, comme on vient de voir, étant tel de sa nature qu'il ne peut se suffire à lui-même (2), et qu'il a nécessairement besoin du secours de ses semblables pour se perfectionner et pour atteindre au grand but de son existence qui est la félicité, c'est donc une des premières vérités que nous découvrons l'étude de l'homme qu'il est fait pour vivre en société et que la fin essentielle de la Société est l'avantage commun de ses membres. Les moyens d'arriver à cette fin, forment les règles que chaque individu doit suivre dans toute sa conduite.

Le but de la société naturelle établie entre tous les hommes étant qu'ils se prêtent une mutuelle assistance pour leur propre perfection et pour leur bonheur commun ; il suit que la société civile est l'assemblée des hommes réunis en communauté, vivant sous une même loi et attachés les uns aux autres par des devoirs immédiats et réciproques, tendant à leur bien commun.

Les fins spéciales de cette Société sont (3) : 1^o de procurer aux citoyens toutes les choses dont ils ont besoin pour les nécessités, les commodités et les agrémens de la vie et en général pour leur bonheur ; 2^o de fournir à chacun les moyens et les motifs de remplir les devoirs de son état et d'atteindre la perfection de son être, en écar-

(1) Homo aptus est ad caetus societatemque natura sua (Aristote, Aethic. c. 7).

(2) Si quis est qui societatem et congressus hominum ferre non possit, aut nullo egeat, quod si ipso contentus sit, vel bellua vel Deus est (Aristote, de Republ., lib. I).

(3) Voyez VATTEL, *Droit des Gens*, tome I, p. 32 (éd. in 12^o) ; HEINECC (sic), *Elementa juris naturae et Gentium*, p. 447 ; CANZ, *Discipli. moral. univ.*, p. 330.

tant tous les obstacles à cette fin; 3^o de faire en sorte que chacun puisse jouir, tranquillement et sans crainte, de tout ce qui leur appartient de droit, et, s'il est lésé, obtenir justice et protection avec sûreté, facilité et promptitude; 4^o enfin, de se défendre ensemble de toute violence du dehors (1).

La perfection d'une nation se trouve dans ce qui la rend capable d'obtenir les fins spéciales de la société civile. L'état d'une nation est parfait, lorsqu'il ne manque rien de tout ce qui lui est nécessaire pour parvenir à ces fins. Il est plus ou moins parfait à mesure qu'il approche plus ou moins de ce terme (2).

4. Connaissant la nature et la fin précise de la société civile, il est facile ensuite de déterminer ce qui convient ou disconvient à cette fin, ce qui peut y contribuer et ce qui doit y porter préjudice. Examinons donc, après ces principes, si, et jusqu'à quel point, l'oisiveté et le luxe, la licence et la liberté anarchique, le vice, le libertinage et l'impiété des individus sont compatibles avec le bien-être et la perfection de la société civile, et si plutôt cette perfection et ce bonheur ne consistent pas essentiellement dans la piété et dans la pratique de toutes les vertus morales et sociales de la part des individus jouissant d'une subsistance aisée, fruit de l'industrie, sous la protection des lois et étant en paix à l'extérieur.

5. L'oisiveté est la source du vice et d'une infinité de désordres et elle est toujours accompagnée de l'ennui, le plus redoutable ennemi de notre bonheur. L'esprit humain étant actif de sa nature ne peut pas demeurer dans l'inaction : s'il n'est occupé de quelque chose de bon, il s'applique inévitablement au mal. L'homme est créé pour faire le bien et l'on voit par expérience que ceux qui ne s'appliquent à aucune occupation honnête tombent dans le dérèglement et dans le mécontentement. Le désœuvrement, dans lequel ils languissent, est la source de leurs désordres et de leurs peines. Dès que notre activité naturelle n'a plus d'objet réel et fixe, l'esprit se replie sur lui-même, il se trouble, il s'agite et de là naissent l'ennui, les inquiétudes, les appétits bizarres et désordonnés, l'oubli du devoir et l'habitude du vice. Donnez-lui des occupations utiles et vous remédiez à tous ses maux.

L'homme regarde souvent le travail comme une peine et comme l'ennemi de son repos : c'est au contraire la source de tous les vrais plaisirs et le remède le plus sûr contre l'ennui et le chagrin. On ne

(1) La discussion de ces deux derniers objets de la Société civile n'entre point dans le plan de cet écrit : je m'y bornerai entièrement aux deux premiers et à traiter de mon mieux ce qui les regarde.

(2) VATTEL, *Droit des Gens*, t. I, p. 31 (éd. in-12.)

goûte ni le repos, ni le plaisir, sans les avoir mérités par un travail précédent. L'aisance, la santé du corps et la paix de l'esprit, sont également attachées à un travail honnête et utile. Une vie oisive est nécessairement une vie triste et chagrine. Qu'on demande aux gens riches et désœuvrés si leur état est heureux : le cruel ennui, qui ne cesse de les consumer, prouve bien le contraire. Un fainéant sur le trône est un être malheureux. Le travail donc est la source de la santé, du bonheur et de la gloire : cette vérité est de tous les tems et de tous les états.

L'habitude de l'oisiveté et de la fainéantise est une chose contraire aux devoirs de l'homme et du citoyen, dont l'obligation générale est d'être bon à quelque chose, et en particulier de se rendre utile à la société dont il est membre. Rien ne peut dispenser aucune personne, aucun État, de ce devoir, parce qu'il est imposé par la nature. Le silence des lois civiles à cet égard ne suffit pas pour disculper les oisifs et pour déroger à l'obligation du travail qui est imposée par la nature. Les Égyptiens, les Lacédémoniens, les Athéniens, avoient des lois contre l'oisiveté; les Turcs et les Chinois en ont à présent. Il seroit à souhaiter qu'il y en eût également parmi nous et qu'il ne fût permis à personne, de quelque état ou rang qu'il fût, de vivre sans avoir quelque occupation honnête ou d'esprit ou de corps : il y auroit alors moins de plaintes, d'inutilité, d'abus et de dérèglement, par rapport à certains états. En effet, tout ce que la morale peut dire contre l'oisiveté sera toujours foible, tant qu'on n'en fera pas une affaire d'État. L'esprit humain a absolument besoin d'être occupé; lorsqu'on ne lui présente pas des objets honnêtes, il s'occupera d'autres que lui présentera une imagination dérégulée et dirigée par le plaisir, par les passions ou par une utilité momentanée. Qu'on examine les criminels que la justice est obligée de condamner à la mort, ce ne sont pas ordinairement des artisans ou des laboureurs industriels : les travailleurs pensent au travail qui les nourrit et non à troubler l'ordre de la société : ce sont au contraire des gens oisifs que la débauche ou le jeu, deux enfants de l'oisiveté, ont porté[s] aux crimes qui leur attirent une mort infâme. C'est à cette malheureuse oisiveté que l'on doit attribuer la plupart des troubles internes et en partie la chute même des États et des sociétés. Ceux qui n'ont aucune occupation honnête et qui est utile à la société dont ils font partie, s'occupent à troubler l'ordre, la paix et la tranquillité des autres et à les aliéner de leurs devoirs, en semant dans leurs esprits le mécontentement et le dérèglement dont eux-mêmes sont atteints. Malheureusement, ils ne réussissent que trop souvent par leurs brigues, par leurs cabales et par leurs murmures. En aveuglant les citoyens sur leurs vrais intérêts, ils ne cessent de les porter à la révolte contre

l'autorité légitime et ils attirent, enfin, la chute de l'État et la ruine de la société entière. Il n'y a pas d'autre remède efficace contre tant de maux qu'en mettant de nouveau en vigueur le travail et les occupations utiles.

Concluons donc que l'oisiveté est également funeste aux homme[s] et aux Empires et qu'encourager l'industrie, multiplier les genres d'occupation et obliger chacun à un travail utile et convenable, c'est assurer les bonnes-mœurs, le bonheur et l'aisance des sujets, la richesse et la tranquillité de l'État.

6. Le luxe est l'usage immodéré qu'on fait des richesses et de l'industrie pour se procurer les agréments et les plaisirs de la vie : il dégénère en amour du faste et de la magnificence; il ruine les fortunes des particuliers et est un présage assuré de la décadence des États où il règne. Malgré ces vérités de fait, que l'expérience de tous les siècles a confirmé, le luxe est devenu, depuis quelque tems, l'objet des éloges de certains politiques qui en ont parlé plus en marchands ou en commis de finances, qu'en philosophes et en hommes d'État. Ils veulent que le luxe enrichisse les États; qu'il facilite la circulation des espèces, qu'il soit favorable aux progrès des connoissances et des beaux-arts; enfin, qu'il adoucisse(nt) les mœurs. Au contraire, on peut dire avec bien plus de fondement quant au bonheur des citoyens; car il n'y a jamais de luxe sans un[e] extrême inégalité dans les richesses, c'est-à-dire sans que le peuple soit dans la misère et un petit nombre d'hommes dans l'opulence. D'ailleurs le luxe fait sacrifier les arts utiles aux agréables et il ruine les campagnes en rassemblant les hommes dans les grandes villes qui sont autant de gouffres qui engloutissent le genre humain. De là il est manifeste que le luxe contribue à dépeupler les nations où il règne : il ne contribue pas moins à leur amollir le courage et à éteindre les sentimens d'honneur et d'amour de la patrie, en semant dans tous les cœurs les principes d'un funeste égoïsme. Les apologistes du luxe n'ont jamais pu répondre à ceux qui, en suivant le fil des événements, les progrès et la décadence des Empires, ont vu le luxe s'élever par degrés avec la puissance et les richesses, les mœurs se corrompre en même raison et les Empires s'affaiblir, décliner et tomber. On a vu les exemples des Égyptiens, des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains, etc. dont le luxe a augmenté en même tems que ces peuples ont augmenté de grandeur et qui, depuis le moment de leur plus grand luxe, n'ont cessé de perdre de leurs vertus et de leur puissance. Ces exemples ont infiniment plus de force pour prouver les pernicious effets du luxe, que l'ont toutes les raisons de ses apologistes pour le justifier. Il suit donc qu'autant que l'aisance général[e] des citoyens

est à désirer pour le bonheur de la société et de l'État, autant le luxe est à craindre à cause de ses dangereuses suites.

7. La liberté civile ou politique du citoyen est cette paix et cette tranquillité qui procèdent de la persuasion où est chacun de sa propre sûreté et, pour qu'on ait cette sûreté, il faut que la protection des loix soit telle qu'un citoyen n'ait pas lieu de craindre l'injustice d'un autre citoyen. Au contraire, c'est une liberté anarchique quand le peuple se conduit à sa volonté, sans subordination, sans police, sans respect pour les loix et les mœurs, enfin, quand chacun ose faire tout ce qu'il veut. Sous une pareille licence, les foibles et les pacifiques sont perpétuellement les victimes de l'injustice et de la cruauté des turbulents et des méchans : ce n'est plus alors la raison, ni l'équité, c'est le crime qui domine (1). On n'a jamais douté qu'un gouvernement quelconque ne vait mieux que cette espèce de liberté qui détruit la sûreté et rompe tous les liens de la société : d'ailleurs, elle mène droit au despotisme (2). Jamais homme dont le sens commun n'est pas offusqué par ses passions et ses vices, qui a pu préférer cet état de licence et d'anarchie, à la protection des loix et à la soumission à une autorité légitime.

8. On peut dire autant par rapport aux vices, au libertinage et à la débauche. Le but général de la société civile étant de se prêter une assistance mutuelle et de contribuer au bonheur commun par des devoirs réciproques, tout ce qui tient au vice y est essentiellement contraire et dérange nécessairement l'ordre et l'harmonie de la société. Il est impossible de se procurer des plaisirs déréglés, des jouissances illicites quelconques, sans nuire de quelque côté à ce que nous devons à la société et l'homme vicieux ne peut faire qu'un mauvais citoyen. D'ailleurs l'excès et l'abus des plaisirs des sens produisent dans le libertin le dégoût, le repentir, les remords et les inquiétudes de l'esprit, enfin les maladies du corps et une mort prématurée, en privant la patrie d'une vie qu'il lui doit toute entière. Au contraire, la vertu et la piété font le principe du bonheur de l'homme et le lien de la société.

La vertu est tout ce qui est conforme à l'ordre de la nature (3)

(1) Inde datae leges, ne fortior omnia possit;
Coepaque sunt merito tradita sacra coli
Exuitur feritas, armisque potentius aequum est,
Et cum cive pudet conseruisse manus (OVIDE, *Fast.* lib. III).

(2) Libertatis extrema licentia, extremae servitutis est principium (PLATO, *De Republica*).

(3) Atqui nos legem bonam a mala, nulla alia nisi naturae norma dividere possumus : nec solum jus et injuria a natura dijudicatur, sed omnino omnia honesta ac turpia... Haec autem in opinione existimare, non in natura posita,

et aux loix éternelles que le Créateur a prescrites à tous les êtres de l'univers relativement à la Société : c'est le désir du bonheur des hommes; c'est la pratique constante et affectueuse de nos devoirs envers eux; c'est la préférence du bien public à l'intérêt personnel. *Ne faites pas à autrui, ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait.* L'observation exacte et précise de cette maxime, d'une vérité et d'une équité éternelle fait la probité de l'homme social. *Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait* : voilà l'exercice de sa vertu. La piété nous fait rendre à Dieu et aux hommes le tribut d'amour qui leur est dû. L'amour de Dieu est la source des vertus chrétiennes; l'amour des hommes est le principe des vertus sociales. On ne peut guère[s] séparer la piété de la vertu sans ruiner l'une et l'autre ou, au moins, sans les affaiblir beaucoup. Leur perfection et leur force consistent dans leur réunion. La vertu nous fait vaincre nous mêmes et tout ce qui est contraire à nos devoirs. La piété nous élève l'esprit, anoblit le cœur, affermit le courage, par des motifs supérieurs à tout ce qui tient au monde. La vraie piété suppose toujours un esprit juste, un cœur droit, un courage inébranlable, une résolution invariable et efficace de rendre à la patrie et au prochain tout ce que nous leur devons. Un tel homme ne peut être qu'un excellent citoyen puisque toute sa vie est occupée à contribuer au bonheur commun de la société. Un État composé de pareils citoyens aura atteint le plus grand degré possible de perfection et de bonheur.

9. D'après ce qui a été dit, il paroît évident que l'oisiveté et le luxe, la licence et l'anarchie, le vice, le libertinage et l'impiété sont essentiellement opposés au bien de la société civile et, au contraire, que c'est la piété et la pratique des vertus morales, une subsistance aisée, fruit de l'industrie, l'observance et la protection des loix, avec la paix à l'extérieur, qui en font le fondement, la perfection et le bonheur. D'où résultent distinctement les moyens généraux pour perfectionner l'économie de la société civile et pour en augmenter le bonheur. Voici, à ce qu'il me paroît, ce qu'il faudroit faire pour y parvenir :

1^o Augmenter l'industrie du peuple en lui fournissant de nouvelles sources de subsistance et d'aisance, l'encourager par des récompenses bien placées, en supprimant la mendicité et en châtiant l'oisiveté.

2^o Réprimer le luxe, les vices et le libertinage dans tous les rangs de la société par la stricte observance de bonnes loix : encourager la piété et la vertu, en leur donnant pour fondement des connoissances solides généralement répandues.

dementis est (CIC., de Legibus, lib. I n^o 16). Nos dicimus bona esse quae secundum naturam sunt : vitia autem omnia contra naturam pugnant (Seneca).

3^o Encourager le mariage, lien le plus fort de la société, en facilitant les moyens d'emplacement et en punissant le célibataire vicieux et libertin.

10. Quant aux moyens particuliers dont on pourroit se servir pour parvenir à ces fins, je me bornerai aux objets qui sont purement académiques, mettant à côté tout le reste, comme n'étant pas de ma compétence. Pour remplir ce but, je discuterai fort en détail dans la suite de cet écrit, les points ou question suivantes :

1^o Si une plus grande division de fermes ne contribueroit pas à augmenter l'industrie, à perfectionner l'agriculture, à faciliter l'emplacement en mariage et si, par là, on n'augmenteroit pas l'aisance et la population, qui font partie essentielle du bonheur et de la force d'un État (1) ?

2^o Si on ne pourroit pas découvrir des nouvelles méthodes de conserver longtems les alimens surtout du règne végétal et par là d'augmenter la quantité des subsistances, sans être obligé d'en faire venir de l'étranger, ce qui, par conséquent, augmenteroit l'aisance générale et contribueroit à étendre tous ses effets (2).

3^o Si l'on ne pourroit pas indiquer de nouvelles branches d'agriculture, d'arts, de manufactures et de commerce, lesquelles, sans déranger l'économie établie, étendroient les moyens de subsistances et, par ces moyens, faciliteroient l'emplacement en mariage, et augmenteroient la population, la force et la richesse de l'État ? (3)

4^o Si les connoissances solides et utiles, généralement répandues, ne seroient pas aussi un moyen d'extirper nombre d'abus préjudiciables à la Société, de déraciner l'oisiveté dans certaines classes de sujets et de les rendre vraiment utiles à l'État; enfin si elles ne contribueroient pas au bonheur et à la gloire du tout ?

5^o S'il peut arriver en aucun cas possible, dans un État bien réglé, que les moyens d'emplacement en mariage et les moyens de subsistance, soient en équilibre avec le degré possible d'accroissement de la population; en sorte qu'aucun des jeunes gens des deux sexes ne se trouve forcé au célibat faute de moyens possibles de se placer en mariage ?

(1) Ceci est déjà fait dans un Mémoire sur la question si les grandes fermes dans un pays fertile et bien peuplé, sont utiles ou nuisibles à l'État en général : lequel a été lu à la séance de l'Académie du 20 avril 1780 et est imprimé dans le IV^e tome de ses Mémoires.

(2) Ce sujet est traité dans le Mémoire sur la conservation des alimens, imprimé dans le 5^e volume de l'Académie.

(3) Tout ce qui regarde ces objets est complètement traité dans les Mémoires de MM. Coppens et Lammens qui ont obtenu(s) les prix de cette Question dans le concours de 1787 et sont imprimés in-4^o.

Sur cette dernière question, peut-être ne sera-t-il pas inutile de prévenir que si on parvient à prouver que cet équilibre est impossible chez un peuple où règnent les bonnes mœurs, à cause que la population est, de sa nature, une progression accroissante à l'infini, pendant que les moyens de subsistance et d'emplacement ne la sont pas, mais limités par le sol, il en résultera que ce n'est ni le célibat d'église, ni les armées, qui arrêtent la population d'un État, mais d'autres causes toutes différentes qu'on recherchera en détail, en examinant cette question. Cette recherche pourra démontrer la futilité d'une infinité de déclamations dont on est tous les jours étourdi.

IV

MÉMOIRE SUR LA CULTURE DES CONNOISSANCES (1).

(Étant le cinquième (2) en ordre des matières de la suite des pièces sur l'Économie de la Société civile.) Lu le 10 janvier 1782 (3).

Mémoire sur la nécessité et l'utilité des bonnes connoissances et sur les moyens de les faire fleurir et de les répandre dans toutes les parties de l'État.

1. La nécessité et l'utilité des connoissances solides dans un État policé sont trop connues pour avoir besoin de preuves. Il n'y a que ceux qui ne connoissent d'autres biens que ceux qui frappent les sens ou qu'on peut serrer dans un coffre-fort qui en puissent douter. Cette vérité est si généralement avouée dans le siècle où nous vivons que ce seroit perdre le tems que de vouloir la prouver. Il n'en sera pas de même d'indiquer très succinctement le bien qui résulte pour l'État en général et pour chacun de ses membres en particulier, de la bonne culture des Lettres et des Sciences utiles. Rechercher ensuite les moyens les plus convenables de répandre le goût des bonnes études dans toutes les parties de l'État ne sera pas, je pense, regardé comme un travail inutile de pure curiosité ou étranger aux travaux académiques.

2. Entre les biens que les Lettres et la culture de l'esprit ont fait au genre humain, celui d'avoir civilisé les nations barbares, n'est pas certainement des moindres. Quel est le peuple ancien ou moderne où les Lettres n'ont jamais été cultivées et qui est sorti de l'état de

(1) *Bibliothèque royale*, ms. 20379-20400, f. 158-168.

(2) En fait c'est le 4^e et non le 5^e.

(3) A cette date, le procès-verbal de la séance de l'Académie ne le signale point (Mailly, op. cit., t. II, p. 119), mais bien à celle du 10 janvier 1783 (p. 126).

sauvage ? Les premiers législateurs des nations qui sont à présent si polies et si florissantes se servent des charmes de la poésie et de la musique pour adoucir les mœurs féroces des premiers habitans et pour introduire dans des âmes encore grossières et sauvages les principes de la morale et de l'humanité. Ces poètes musiciens étoient tout à la fois théologiens, philosophes, législateurs, médecins et instituteurs. Or les mêmes moyens qui ont servi à civiliser les peuples barbares sont aussi les seuls dont on peut se servir avec fruit pour extirper les abus, les erreurs et les superstitions qui ne règnent que trop généralement dans le petit peuple des États les plus policés. Il est clair(e) que les abus grossiers, les erreurs populaires et les superstitions qui sont autant de suites de l'ignorance, doivent disparaître à mesure que l'on cultive et que l'on éclaire l'esprit des peuples. Ce bien seul mériterait la protection des Princes envers les lettres et envers ceux qui les cultivent : mais il en résulte tant d'autres !

3. Une Société ne peut pas subsister sans religion, sans loix, sans éducation de la jeunesse : or, il est impossible aux ministres attachés à la religion, aux loix et à l'éducation de remplir les fonctions de leur État, sans la culture des Lettres et des Sciences qui y ont du rapport. C'est le degré de culture de l'esprit de ceux attachés à ces divers états qui influe principalement sur les mœurs d'une nation. Quand les gens d'Église, par exemple, possèdent toutes les connoissances qui conviennent à leur État, il est rare de voir que le peuple qu'ils sont [chargés] d'instruire et de guider croupisse dans l'ignorance de ses devoirs et dans des vices grossiers : mais partout où le Clergé est ignorant, les vices, les abus et les superstitions qui dégradent la religion règnent dans le peuple. Il est facile d'appliquer la même réflexion à tous les autres états qui demandent la culture des Lettres. Que ne pourroit-on pas dire de l'influence de l'éducation sur les mœurs d'une nation ? Mais ce sujet est trop rebattu. Il suffit de l'avoir seulement rappelé. Si donc les mœurs d'un peuple suivent en général l'état de ses connoissances et si les bonnes mœurs sont le plus grand bien de la société civile, y a-t-il quelque chose de plus important dans l'état que la culture des Lettres et des Sciences utiles ?

4. L'exacte observance de la Discipline ecclésiastique et religieuse est ce qui fait le bonheur et la gloire de l'Église. Mais pendant que la foi reste immuable, cette discipline est sujette à changer et à être détériorée de mille manières. C'est la retraite, l'étude, l'application à ses devoirs, le désintéressement des gens d'Église et le zèle pour le bien du prochain qui contribuent le plus à les faire respecter, à donner du poids à leurs paroles et à maintenir la discipline et les mœurs dans leur intégrité. Mais on peut avancer avec assurance qu'il est impossible que tout ce bon ordre puisse subsister sans le secours

d'une étude suivie, sans les Ministres de la Religion. Il n'y en a aucun d'eux qui ne jouit de beaucoup de momens de loisir : or comment les occuper utilement et avec agrément, comment garder la retraite et l'éloignement des divertissemens et de la dissipation du monde qui conviennent si fort à leur état, sans le secours de l'étude ? On ne peut pas toujours vaquer à la prière : ce don n'est pas donné à tout le monde. La prière même a besoin d'être nourrie et entretenue par l'étude, sans quoi elle devient sèche, languissante et ennuyeuse, la retraite insupportable, et il faut chercher des consolations au dehors. Lorsque l'amour de l'étude s'est affoibli entre les gens d'Église, on en a vu suivre le dégoût de la retraite et de leur état, le dérèglement, le commerce du monde et la dissipation, enfin la ruine de la discipline et de l'esprit de la religion. On peut dire aussi, qu'en tout tems, quand on a voulu rétablir cet esprit et cette discipline dans leur pureté et dans leur vigueur, le rétablissement des bonnes études et des solides connoissances entre les gens d'Église a toujours été regardé comme le principal moyen. Il seroit facile d'en alléguer une suite de preuves, depuis la lettre si connue de Charlemagne jusqu'à nos jours. On peut les voir rassemblées dans le *Traité des Études monastiques* du savant dom Mabillon.

5. Un nouveau motif vient à l'appui de ce raisonnement qui tend à prouver l'obligation où sont tous les gens d'Église de cultiver les Lettres et les Sciences dans les momens de loisir que leur laissent leurs fonctions indispensables. C'est que le Clergé, tant régulier que séculier, en se donnant à l'Église, ne cesse pas pour cela d'être citoyen. Or, le droit naturel oblige chaque membre de la Société à travailler de son mieux pour le bien de tous ceux qui la composent et de contribuer de son mieux au bonheur commun. L'habitude de l'oisiveté et de la fainéantise est donc une infraction des devoirs de l'homme et du citoyen dont l'obligation inhérente est d'être utile à ses semblables. Rien ne peut dispenser aucune personne, aucun État de ce devoir, parce qu'il est imposé par la nature même. Or, tant de gens retirés du monde, sans être occupés des fonctions externes de l'Église et auxquels les armes, le commerce et les autres professions séculières sont interdites par leur état, comment peuvent-ils occuper tout leur loisir d'une manière utile à la Société, si ce n'est en cultivant les Lettres et les Sciences et en éclairant leurs concitoyens ? Ils se trompent s'ils croient pouvoir passer avec impunité leur tems dans des vains amusemens et dans la fainéantise et n'avoir pas à répondre de l'emploi du loisir que leur état leur permet. Cette considération est plus importante aujourd'hui que l'on ne pense et pour le moins autant qu'elle a jamais été en aucun siècle précédent. D'ailleurs, l'honneur des gens d'Église, le respect et la vénération

du public envers eux, sont attachés presque autant à leurs lumières qu'à leurs vertus. Jamais on n'a vu mépriser un ecclésiastique ou un religieux de quel ordre que ce fut qui joignit les unes aux autres, pendant que les bonnes mœurs seules ne les garantissent pas du mépris auprès de tous ceux qui sont peu attachés aux vérités de la Religion. Cependant les incrédules et les acatholiques sont nos prochains et la Religion impose aux gens d'Église, plus qu'à tous les autres, le devoir de les éclairer et de les ramener; elle leur impose donc le devoir d'une application suivie aux bonnes études. Ainsi le devoir, l'honneur, le respect public, l'existence même de leur état, tout incite les gens d'Église à la culture des Lettres et des Sciences utiles à la Société.

6. L'étude a d'autres avantages qui regardent plus spécialement celui qui s'y adonne. Elle le préserve des maux et elle lui procure des biens.

Les sources des maux qui affligent l'humanité sont l'ignorance, les passions et l'ennui. L'ignorance remplit l'âme de présomption, la berce de vains projets, la soumet à de[s] passions folles et dérégées. Les passions l'agitent et la tourmentent tant qu'elles sont dans leur force, et ne finissent que pour l'abandonner au désœuvrement et à l'ennui. L'ennui le flétrit, l'accable, l'anéantit et rend la vie à charge. Or une application constante aux bonnes études garantit de ces maux. Le premier soin de celui qui s'y adonne est de se mettre en garde contre la séduction et l'erreur et de dissiper l'ignorance. A mesure qu'il avance dans cette carrière, il rencontre nombre de choses qu'il ignorait et de nouveaux motifs de suspendre son jugement sur celles qu'il croyoit le mieux savoir et il devient modeste et réservé dans ses décisions. Quelque genre de littérature ou de Science qu'il ait embrassé, il voit un espace immense à parcourir, livré tout entier à ce soin, il laisse peu de prise aux passions et s'il en est quelquefois atteint, c'est un égarement de peu de durée; l'amour de l'étude ou les étouffe entièrement ou fait une si puissante diversion qu'elle ne leur permet pas de prendre racine : bientôt la voix de la raison se fait entendre, éveille les remords et ramène aux devoirs. L'étude élève l'esprit et, le conduisant à la connoissance des vrais biens, elle lui fait mépriser ceux qui n'en ont qu'une apparence trompeuse et dont la possession toujours enviée fait naître mille inquiétudes et ne manque rarement de corrompre l'esprit et le cœur. Le seul trésor dont il soit avare, c'est celui dont la plupart des hommes s'inquiètent le moins, c'est-à-dire, le tems qui nous est donné pour nous instruire et que ceux qui savent en faire usage voyent si rapidement s'écouler. Ne pouvant ni le prolonger ni le suspendre, il tâche au moins de mettre tous ses instans à profit. Il se plaît dans la soli-

tude et ne craint pas d'y trouver l'ennui, enfant de la paresse et du désœuvrement. Jamais il n'est en meilleure compagnie que lorsque seul il se livre à ses propres méditations et qu'il est entouré des génies les plus rares de tous les siècles et de toutes les nations qui respirent encore dans leurs ouvrages et qui semblent se disputer l'avantage de l'amuser et de l'instruire. Comment donc un homme d'étude connoitroit-il l'ennui, si ce n'est peut-être lorsqu'arraché de sa retraite, il est obligé d'abandonner le rôle de spectateur, pour se mêler parmi la foule des acteurs : mais cet ennui passager ne sert qu'à lui faire mieux sentir les avantages de sa vie ordinaire et à le ramener avec plus de satisfaction à son étude.

7. Tels sont les maux dont la culture des Lettres et des Sciences nous préserve : voyons les biens qu'elle nous procure. Le premier est la satisfaction intérieure que l'on éprouve à mesure des progrès que l'on fait dans la connoissance de la vérité. Chaque pas qu'on avance dans cette carrière et chaque découverte que l'on y fait est accompagnée d'une joie pure qu'aucun remord ne vienne altérer et par là elle est infiniment préférable à tous les plaisirs des sens. Si à ce sentiment intérieur se joint la voix publique, si la patrie semble faire cas de ses lumières, s'il voit ses travaux applaudis par des personnes dont il estime le suffrage, de quelle douce consolation son âme n'est-elle pas pénétrée, surtout lorsque ces témoignages particuliers et publics viennent pour ainsi dire le chercher et qu'ils ne sont ni surpris, ni mendés.

Le second avantage est une entière indépendance. La vraie indépendance ne consiste nullement à ne point reconnoître l'autorité des loix, mais à s'y soumettre par amour de l'ordre, car l'homme appliqué à l'étude en connoît mieux que personne et les avantages et la nécessité dans toute société établie. Le premier soin de celui qui cultive les Lettres et les Sciences doit être d'apprendre à se connoître lui-même, d'étudier les rapports que la nature a établis entre lui et les êtres qui l'environnent et de se soumettre en tout à la voix de la raison et aux loix dictées par l'autorité légitime auxquelles la raison ordonne d'obéir. Ainsi la raison seule le feroit agir comme il fait dans toutes les circonstances dans le cas qu'il n'existât point de loix.

Le troisième est la bienfaisance universelle. Le vrai savant est convaincu que l'ignorance est la source de la méchanceté et que les hommes ne sont vicieux que parce qu'ils ignorent leurs vrais intérêts. Ainsi, loin d'envier le bonheur apparent de l'homme vicieux, il ne peut s'empêcher de le plaindre, et, si l'occasion s'en présente, il tâchera de l'éclairer et de le ramener à son devoir par la douceur et la force de la vérité.

Enfin le quatrième consiste dans une paix et une tranquillité inaltérable. Attentif à considérer l'ordre de l'univers et la dépendance de tout ce qui est, l'homme vraiment instruit jouit des faveurs que le ciel lui distribue, sans murmurer des disgrâces attachée[s] à la condition humaine. Il cherche en tout de pouvoir suffire à lui-même et à rendre son bonheur indépendant des circonstances. Il sait que tous les biens qu'il possède ne sont qu'un dépôt; et il est prêt à le rendre quand la nature viendra le redemander. Si les disgrâces de la vie l'accablent, il s'y soumet sans répugnance sachant que la mort viendra bientôt le finir et commencer son bonheur éternel.

8. Outre les avantages personnels qui reviennent de la culture des Lettres et des Sciences utiles, il en résulte(nt) d'autres qui ne sont pas moindres, pour l'État en général.

L'expérience et l'exemple des nations anciennes et modernes, prouvent combien il est difficile de faire fleurir dans un État l'agriculture, les arts, les manufactures, le commerce, la navigation, pendant que la culture des Lettres et des Sciences y est abandonnée ou négligée. La liaison des Sciences et des Arts est trop forte et trop intime pour que ceux-ci peuvent fleurir sans l'assistance de celles-là. On les a constamment vues s'élever et s'abaisser ensemble et l'on peut douter s'il se trouve un seul exemple du contraire. Ce sont cependant l'agriculture, les manufactures et le commerce qui font la richesse d'un pays.

D'un autre côté, la culture des Lettres et des Sciences contribue puissamment à procurer à un État une supériorité glorieuse sur ses voisins. Cet avantage si envié entre les particuliers ne l'est pas moins entre les nations. Le peuple, où excelle[nt] les talents et les lumières, s'attire une estime générale et un amour involontaire; il devient un modèle que tous les autres s'empressent de copier; il plante ses mœurs et sa façon de penser dans les cœurs de ses ennemis mêmes; et comme on ne peut se défendre d'aimer ceux avec lesquels on a de la ressemblance, il trouve partout des partisans et des amis; on recherche son alliance et on lui défère le premier rang. Peut-on douter que Newton et Leibnitz ont fait autant d'honneur à leur patrie respective qu'ils l'ont autant illustrée que dix victoires gagnées sur l'ennemi ?

9. Quand les gens de Lettres sont ce qu'ils doivent être, leur exemple peut avoir une influence sur les mœurs de la Société. L'imitation est si naturelle à l'homme qu'il lui est comme impossible de s'en défendre et il s'y sent d'autant plus enclin qu'il estime davantage son modèle. Qu'ils soient donc laborieux, modestes, vertueux, qu'ils respectent leurs rivaux, qu'ils se respectent eux-mêmes et l'on s'empressera de leur accorder ce qui leur est dû de considération

et d'estime. Quoique l'envie se plaise quelquefois à les déprimer et à leur chercher des défauts, s'ils sont véritablement ce qu'ils doivent être on ne tardera guère à leur rendre justice et on sera toujours flatté de leur ressembler à bien des égards; ce qui pourroit les rendre infiniment utiles aux mœurs du reste de la Société.

Ceci auroit d'autant plus lieu que ces savans respectables tiendroient à des corps particuliers de l'État. Leur exemple influeroit en premier lieu sur les sociétés particulières dont ils sont membres et celles-ci, à cause des liaisons plus étendues, influeroient bientôt sur les mœurs du public entier : ils en recueilleroient l'estime, le respect, l'amour du public que, sans cela, ils ne posséderont jamais. On ne regarderoit plus ces corps comme inutiles, comme à charge à l'État, mais comme ses membres les plus illustres. Les exemples qui prouvent tout ce que je dis ici doivent être présent[s] à l'esprit d'un chacun, sans que je les allègue.

10. Qui est plus en état que le clergé et les religieux de faire des recherches sur l'histoire et les antiquités du pays et sur son histoire naturelle, de faire des expériences dans l'agriculture et dans la physique, d'observer les saisons et les maladies qui règnent ? Leur loisir, leurs bibliothèques, leurs riches fondations, la réunion de plusieurs confrères qui travaillent au même but, par le même esprit et sous la même direction, les mettent assurément en état de faire pour reculer les bornes de nos connoissances, ce dont aucun particulier, pour zélé et pour moyenné qu'il fût, ne pourroit venir à bout. Il y a plusieurs objets des Sciences, tels que la météorologie, l'économie rurale, l'influence des saisons sur la végétation et sur la santé, qui sont très à la portée du Clergé de la campagne. Ces objets sont de première utilité à l'humanité et, outre l'agrément et l'honneur qui reviendroient aux curés, aux vicaires et aux religieux établis à la campagne, en les cultivant à leurs momens de loisir, ils rempliroient bien des vuides qui les exposent ou à l'ennui ou à la dissipation et ils mériteroient en même tems la reconnaissance de leurs concitoyens. En un mot, les gens d'Église, en s'instruisant eux-mêmes sans cesse et en éclairant leur siècle par leurs lumières réunies, deviendroient à cet égard les bienfaiteurs de l'humanité, par le même moyen qui leur feroit passer la vie avec agrément et qui remettrait en vigueur l'exacte discipline, les bonnes mœurs et la solide piété.

11. La culture des Lettres et des Sciences étant aussi utile à l'État que nous avons essayé de le prouver, ceux qui s'y appliquent comme il faut, méritent certainement d'être protégés et récompensés par les chefs de l'État. Cette distinction est due à leurs travaux, à leurs veilles et au bien qui en résulte pour la Société en général : elle est nécessaire pour soutenir leur courage et leur constance et pour entre-

tenir cette énergie sans laquelle on ne fait point de vrais progrès. L'homme est tellement constitué et le désir de mériter l'approbation de ses semblables est si inhérent en lui, qu'il y a peu de personnes doué[es] d'assez de force d'esprit pour fournir avec persévérance une carrière pénible dont on prévoit ne devoir résulter que disgrâces et mépris. L'exemple vient à l'appui de ce raisonnement. Quel est le peuple qui s'est jamais illustré par les Lettres et les Sciences sans une protection distinguée de la part du souverain et des chefs de l'État, envers ceux qui les cultivent ? On ne pourroit en montrer aucun. Quand je parle de récompenses, c'est de celles qui sont propres à encourager celui qui les reçoit à faire de nouveaux progrès dans sa carrière et à essayer de reculer les bornes qui mettroient les gens de lettres dans une telle indépendance qu'ils n'auroient plus rien à désirer ni rien à craindre. La mollesse et la paresse, sa compagne ordinaire, viendroient bientôt assaillir le nouvel heureux, peu à peu elles s'empareroient de son âme et commenceroient par en chasser l'amour du travail et de la retraite, puis la honte du changement de sa conduite, pour loger à leur place des hôtes plus commodes, la volupté, la dissipation et l'inertie; il perdrait en visites, en divertissemens et en bassesses auprès des Grands un temps précieux qu'il auroit dû consacrer à la lecture et à la réflexion, et dès lors adieu l'étude.

12. Les ecclésiastiques, surtout les Réguliers, ont besoin d'une autre espèce de protection et d'encouragement : je veux dire de la part de leurs supérieurs. Il leur faudroit une certaine liberté qu'ils n'ont pas, par rapport aux choses de pure opinion. Il y a peu d'ordres qui n'adoptent et ne s'approprient certains systèmes scholastiques par exclusion à tous les autres en défendant à tous leurs membres de s'en écarter soit qu'ils les trouvent fondés ou non. Malheur à celui qui auroit la hardiesse d'oser faire autrement, il s'en repentiroit tout le reste de ses jours. Or ces systèmes scholastiques sont de vraies entraves de l'esprit et des obstacles insurmontables contre tous les progrès réels dans les sciences, puisqu'ils lient leurs adhérens à ne devoir et à ne dire que ce que leur école a toujours scu et dit.

D'un autre côté, la plupart des supérieurs religieux, au lieu d'encourager ceux qui leur sont soumis à entrer avec zèle dans la carrière des Lettres et des Sciences et à s'y appliquer avec persévérance, au lieu de les protéger contre la cabale des ignorans, et de récompenser leurs progrès, ils les en détournent et les persécutent même s'ils s'obstinent à la poursuivre, sous le prétexte que les Lettres et les Sciences sont contraires à l'humilité des religieux et à leur renoncement au monde. Ils aiment mieux voir leurs inférieurs ignorans, fainéans, dissipés mêmes, que de les voir se distinguer par leurs études

et par leurs lumières et cela d'autant plus qu'eux-mêmes sont ignorans. Ou ils ne savent pas, ou ils ne veulent pas avouer que les bonnes études, que les vraies et solides connoissances, au lieu d'inspirer la vanité, l'orgueil et l'ambition, sont une des sources de la modestie et de la réserve dans ses opinions, de la soumission envers l'autorité légitime, et de l'amour de la retraite et de ses devoirs. La longue expérience que j'ai eu[e] de cet état m'a constamment persuadé que celle-ci est la cause principale du déchet des bonnes études dans la plupart des monastères. Les jeunes religieux, en général, ne manquent pas d'émulation et d'envie de se distinguer par leurs connoissances, s'ils étoient encouragés et protégés contre la cabale des ignorans : mais ne prévoyant qu'opposition et que désagrément de toute espèce, il seroit étonnant d'en trouver qui eussent le courage et la constance d'y persévérer. Il ne faut que s'appliquer sérieusement dans la retraite pour être regardé comme un esprit singulier, vain, ambitieux, dangereux même à tous égards. Quelles plaintes amères n'ai-je pas entendu[es] sur ce sujet !

13. Un autre moyen de rétablir le[s] goût de[s] Lettres et des Sciences, spécialement dans les ordres religieux, ce seroit de faciliter et d'encourager même la publication des fruits de leurs études. Cela a toujours été pratiqué dans les ordres qui se sont les plus distingués à cet égard. Il faut laisser à chacun la liberté de s'appliquer aux objets utiles qui sont le plus de son goût et il faut lui faciliter les moyens de communiquer, d'après un examen légitime, le fruit de ses veilles au public : car quel moyen de persévérer dans une poursuite pénible, quand on scait d'avance que l'on ne travaille que *pro blattis et tineis* ? On dira qu'il y a déjà trop de livres, que ce que je propose seroit le moyen de les augmenter à l'infini, qu'il n'y auroit pas un en cent qui apprendroit quelque chose de nouveau ou qui diroit ce qu'on scait déjà, aussi bien qu'il a été dit ailleurs. Tout cela peut être vrai : mais quand la multitude de livres ne seroit pas un vaste objet de commerce (dont nos voisins profitent à présent) et une source de richesse pour l'État, et qu'elle ne serviroit qu'à soulager l'ennui, dont une si grande partie du genre humain est accablée, ce ne seroit pas un foible service rendu à l'humanité. On ne peut nier que de tous les plaisirs, celui de la lecture ne soit le plus satisfaisant et le plus honnête. La nouveauté et la variété des livres, ainsi que des liaisons quelconques avec l'auteur, excitent la curiosité et nourrissent le goût de la lecture. La multitude des livres seroit donc déjà utile à cet égard. D'un autre côté, l'expérience nous apprend que ce ne sont pas toujours les ouvrages les plus profonds et les mieux faits qu'on lit le plus ; d'où l'on doit conclure que les livres mêmes qui ne disent rien de nouveau et qu'un plus ancien n'ait déjà

dit infiniment mieux, trouvent encore leur place et seront peut-être utiles à cent personnes qui n'auroient jamais été à portée de consulter les originaux d'où on les a tirés. Si ces livres servent à répandre les connoissances humaines, peut-on dire que leurs auteurs aient travaillé en pure perte pour la Société ? L'homme n'est point un animal vil, toujours courbé vers la terre et tristement occupé à satisfaire aux besoins du corps : ses vrais trésors ne sont point des métaux corruptibles, arrachés avec peine des entrailles de la terre. C'est un être intelligent qui étudie la nature et les rapports des choses, et ce qui est vrai ou faux à leur égard, qui distingue le juste de l'injuste et considère le bonheur ou le malheur qui suivra de ce que l'on aura pratiqué à cet égard. Sa raison constitue sa nature, ses lumières et ses vertus sont ses vraies richesses ; il ne peut, sans se dégrader, négliger le soin de son âme, et puisque ses ennemis les plus à craindre sont l'ignorance et le vice, ceux qui lui prêtent des armes pour en triompher, comment craindroit-il de voir les secours qu'on lui prête se multiplier et dans quel genre de profusion peut-elle être plus désirable ?

On sent assez que je ne parle ici que des productions des véritables gens de lettres, de savans vertueux, dont le principal emploi est de perfectionner leur raison, pour se rendre utiles à la société. Quant à ces hommes méprisables qui n'emploient la fécondité naturelle de leur esprit qu'à dépraver ceux qui liront leurs ouvrages, ce ne sont point de véritables savans, on ne doit les regarder que comme des empoisonneurs publics qui corrompent les sources de la vie et du bonheur.

V

MÉMOIRE SUR L'AGRICULTURE DES PAYS-BAS (1).

Dans ce court essai, je m'empresse d'envoyer à l'honorable Société d'agriculture des remarques sur l'état de la culture dans les Pays-Bas, telles que mon long séjour dans ces Provinces m'a mis à même de le faire, ou que j'ai pu recueillir de personnes bien informées et d'une confiance à toute épreuve.

Les traits distinctifs des paysans belges sont : industrie, grande économie et un attachement presque invincible aux méthodes et aux usages de leurs prédécesseurs.

(1) *Bibliothèque royale*, ms. 15.465, f. 1.18^v original autographe ; ms. II 2717, f. 353-408, puis 275 à 352, copie conforme à l'original. Nous conservons dans la publication l'orthographe de l'original.

Ils ne sont peut-être pas aussi laborieux que les paysans de quelques autres pays, eu égard à la quantité du travail mais ils marchent après bien peu d'autres pour leur assiduité et la patience infatigable avec laquelle ils s'efforcent de surmonter les obstacles qui se présentent devant eux. Aucune heure de leur tems n'est donnée à l'oisiveté et jamais il[s] ne manquent une occasion avantageuse dont ils peuvent profiter. Aucun objet de ce genre quelque frivole qu'il soit ne leur est indifférent et quoiqu'ils paraissent lents et engourdis dans leurs manières, cependant aucun n'est plus clairvoyant lorsqu'il s'agit de son intérêt, ni plus subtil à saisir ce qui peut tourner à son avantage. Ils paraissent cependant plus lents à concevoir ce qui leur est contraire.

Ils vivent dans une grande économie quant à leur nourriture[e], leur habillement et leur logement. Ils sont absolument étrangers à l'aisance et à l'élégance des fermiers anglais. Leur nourriture est principalement le lait, la soupe et les végétaux : un morceau de lard avec des herbes et des racines forment leur principale nourriture pendant la plus grande partie de l'année. A leurs fêtes et à leurs kermesses, un jambon et une espèce de pâtisserie appelée *waffels* sont leurs friandises. Leur boisson est de la petite bière et un verre de genièvre le matin : le vin est bien rare chez eux.

Quant à leur habillement, quoique grossier et d'un genre peu élégant, il est chaud et commode. Les dimanches et jours saints lorsqu'ils se parent, leur meilleur habillement, à en juger par la coupe et la façon, ferait croire qu'il a été porté par leurs grands-pères, tant il diffère de celui des villes de leur voisinage.

Leurs maisons ont une forme particulière dans la plus grande partie de leur pays. La partie habitée fait un côté de la cour de la ferme : elle est sur trois hauteurs, l'une plus basse que l'autre, mais jointes ensemble; les deux autres côtés sont occupés par les étables, les écuries et les granges, au quatrième côté est l'entrée, il est enclos. Toute la cour, à l'exception d'un étroit chemin en pierre le long des bâtimens et d'un passage incommode, sert à recevoir le fumier et les engrais de toute espèce, ce qui rend tout le bâtiment sale et y répand une mauvaise odeur, mais l'habitude les rend insensibles à cela. Les meules de blé et de foin sont dehors, derrière les granges.

Peu de peuples sont plus attachés à leurs usages et à leurs habitudes que les paysans de la Belgique. Rarement ils changent leurs méthodes d'agriculture, étant persuadés que leurs ancêtres étaient aussi sages et aussi instruits qu'eux et qu'ils ont fait ce qu'ils ne pourraient jamais mieux faire. Quelque jugement que l'on puisse porter sur leur manière de vivre et sur la construction de leurs habitations (dans lesquelles cependant ils se trouvent aussi contents et

aussi heureux que pourrait l'être le fermier anglais le plus élégant), il sera aisément reconnu par ceux entièrement versés dans l'agriculture flamande que leurs pratiques sont bien loin d'être mauvaises ou déraisonnables, au contraire, il paraît qu'une longue expérience a si bien réussi en les adaptant à la nature du sol, qu'il serait difficile de faire quelque chose de mieux. Pendant les années que je fus à la tête d'un établissement qui avait plusieurs fermes en propriété, désirant les faire valoir au plus grand profit, je fis toutes les expériences que je pus à ce dessein. Les fermiers intelligens, que je consultais souvent sur ces objets, me donnaient des raisons satisfaisantes, lorsqu'ils voulaient me convaincre que les méthodes qu'ils suivaient étaient préférables à celles que je proposais et que celles-ci ne réussissaient pas, comme en effet il arrivait. Le résultat général que j'ai été en état de former de ce que je connais de l'agriculture des Flamands est qu'ils tirent de leurs fermes la meilleure moisson et la meilleure nourriture pour le grand et le petit bétail et la volaille, etc. que leur sol produit. La quantité en est certainement grande, lorsque je la compare à une étendue de terrain pareil en Allemagne, en France, en Espagne, en Angleterre ou en quelque autre pays que je connaisse. La comparaison, faite avec connaissance et impartialité, sera en faveur de l'agriculture flamande, quoiqu'on puisse dire en préférence de la propreté, de l'élégance des méthodes mises en usage ailleurs et de l'utilité de l'emploi des machines nouvellement inventées.

Ce que j'ai déjà dit est tout ce que ce court mémoire demande sur l'agriculture belge en général. Je dois ajouter, à présent, quelques mots sur les principes suivis par la loi concernant ce sujet.

Ils sont principalement compris dans les articles suivans : 1^o) Permission de l'exportation des blés dans les tems d'abondance et restriction dans les tems de pénurie. 2^o) Ordonnances pour amener et vendre les blés sur les marchés et pour empêcher d'être vendus sur pied ou aux fermes. 3^o) Ordonnances, dans quelques provinces, de limiter l'étendue des fermes en prescrivant un[e] division à celles d'une trop grande étendue et défendant la destruction des maisons de ferme sans les reconstruire.

Relativement à l'exportation des blés, les ordonnances du gouvernement à ce sujet sont toujours temporaires et basées sur les rapports faits par les magistrats des différens districts, concernant l'abondance ou la disette du blé et spécifiant la quantité qu'il y en a : le grand objet étant toujours d'en conserver dans le pays une quantité suffisante pour la consommation intérieure jusqu'à ce que la prochaine récolte soit faite et propre à l'usage. Lorsque l'exportation est permise, la quantité en est ordinairement limitée et les ports et chemins par lesquels les blés peuvent sortir en sont désignés; là

sont fait[s] des rapports réguliers et, aussitôt que la quantité permise est passée, ils sont fermés. Je n'ai connaissance d'aucune loi qui prohibe l'importation des blés dans quelque tems que ce soit, mais dans les tems de disette (lesquels arrivent rarement) ils entreraient francs de droits ou même avec des primes.

Comme le bled (*sic*) n'est qu'une partie de la culture des Pays-Bas, le surplus qu'ils produisent, au delà de ce qui est nécessaire à la consommation intérieure, n'est pas aussi considérable que l'on pourrait l'attendre d'un sol aussi riche. Dans les années communes, ce surplus ne va pas au delà du dixième ou du huitième du produit total, mais dans les années abondantes il peut aller à un quart ou même à la moitié de ce produit.

Les ordonnances prescrivant d'amener les blés sur les marchés pour y être vendus sont généralement éludées : le bled est vendu dans les maisons des fermiers qui le charrient au marché, l'exposent en vente et leur première réponse est qu'il est vendu. Ceci est souvent une cause de murmures parmi le peuple, mais je ne connais aucun remède à cela, que d'en prohiber toute exportation ce qui a lieu aussitôt que la disette réelle se fait sentir et cela à son tour excite les murmures des fermiers qui ont rarement d'autres vues que celles de leur intérêt particulier et qui, ayant toujours assez de blé pour leur propre usage, jamais ne voyent de disette dans le pays.

La loi qui restreint la trop grande étendue des fermes ou un monopole de terre n'est pas générale dans les Pays-Bas : la province du Hainaut l'a sollicitée et obtenue avec grand succès, comme on peut s'en convaincre par les remarques que le ci-devant duc d'Arenberg m'a fournies. Ayant traité ce sujet dans toute son étendue, pour accéder au vif désir de ce judicieux et instruit prince, dans un imprimé en 4 volumes des mémoires de l'Académie Impériale de Bruxelles (1), j'ajouterai seulement ici que les fermes en Flandre et dans les autres riches parties des Pays-Bas étant rarement très étendues, et même la plupart petites, aucun morceau de terre n'est en friche : tout est mis au plus grand profit, les fermiers étant dans l'aisance, mais pas riches, ne peuvent pas cacher leurs moissons. Là, les marchés sont constamment remplis, non seulement de grain, mais aussi de végétaux, de lait, de beurre, d'œufs, de volaille et de cochons, etc., objets qui entrent plus dans leurs spéculations qu'ils ne pourraient le faire dans de si grandes fermes. Cette division de terres en petites fermes étant un moyen pour augmenter la population en encourageant le mariage et l'industrie, le gouvernement constamment la favorise et

(1) La copie porte « au quatrième volume » au lieu de « en 4 volumes », ce qui est exact.

défend expressément de laisser tomber les maisons des fermes en ruine sans les reconstruire, abus qui arrive à plusieurs propriétaires pour épargner la dépense de reconstruire et de réparer.

Quant aux méthodes d'agriculture ou à la nature des récoltes, le gouvernement des Pays-Bas n'en prend pas connaissance, mais laisse à chacun la liberté de faire ce qu'il juge le mieux. Et assurément l'intérêt personnel et l'amour du gain sont les meilleurs stimulans en cela et rarement il manque de conduire chacun à cultiver sa terre d'une manière et avec les productions qu'il juge les plus profitables. L'expérience en cela est sa seule règle et son seul guide.

La plus commune mesure de terrain dans les Pays-Bas est le *bunder* ou *bonier*. Dans le Brabant et le Hainaut il est de 400 perches carrées ; la perche est de 20 pieds de long de manière que la perche carrée est de 400 pieds carrés et le *bunder* de 60.000 pieds. La perche varie en différens endroits, comme il arrive au pied, lequel est en général moindre que celui d'Angleterre. D'après une vérification, le *bunder* peut être compté pour 3 acres d'Angleterre. Dans la Flandre, la terre est ordinairement mesurée par ce qui est appelé un *ghemet* (une mesure) contenant 300 perches carrées, la perche étant dans quelques endroits de 12 pieds de Flandre, dans d'autres de 15, mais, dans quelques parties de cette province, le *bunder* ou *bonier* est en usage comme dans le Brabant et le Hainaut ; mais la perche varie dans différens cantons de 10 à 20 pieds en longueur. Le bonier contient quatre *journées* de terre.

Dans la suite de ce mémoire, je traiterai brièvement des méthodes d'agriculture en usage dans les différentes parties de la Flandre, du Brabant et du Hainaut, les distinguant d'après la différente nature du sol et me bornant aux usages tels qu'ils sont généralement établis dans chacune de ces parties. Comme la différence du climat est insensible dans les bornes de cette contrée, j'adopterai par préférence l'ordre qui résulte du sol et de la localité, dans une étendue de pays plat non au delà de 100 milles en tout sens, étant absolument déterminés par le sol seulement.

Les différens sols dont je parlerai sont les suivans :

- 1° Les terres sablonneuses de la Campine du Brabant.
- 2° Les parties du Brabant contiguës à la Campine.
- 3° Les terres fortes argilleuses (*sic*) du Brabant Wallon et les parties du nord du Hainaut.
- 4° Le sol de la région du centre du Brabant qui est un mélange de terre grasse et de sable.
- 5° Le petit sol sablonneux autour de Brugges.
- 6° Les riches terres grasses des districts de Gand, de Courtray et de la Flandre maritime.
- 7° Le sol artificiel du Pays de Waes.

La Campine du Brabant.

L'on sait fort bien que la Campine du Brabant qui est la partie du nord de cette Province, consistait dans son origine en sable, couverte de bruyère, entremêlée de lacs et de marais très étendus et, par-ci par-là, de bois de sapins. La tradition la suppose avoir été autrefois une partie de la mer. Aujourd'hui, aucun genre de culture ne s'y étant introduit son sol ne produit de lui-même que bruyère et sapin. Le sable y est d'une espèce la plus stérile et la plus âpre et il ne pourrait être rendu fertile que par un travail continu. Comme on peut acquérir à très bas prix ces terres, plusieurs individus ont tenté d'en mettre à culture différens morceaux : tous les moyens ont été essayés à cet effet et le gouvernement a donné tous les encouragemens possibles. Mais je n'ai pas encore appris que qui que ce fut, quelque considérable d'ailleurs que put avoir été sa fortune, ait réussi et plusieurs même ont été ruinés par ce projet. Ce qu'il y a de cultivé dans la Campine est absolument aux monastères qui s'y trouvent spécialement aux deux grandes abbayes de Tongerlo et de Everbode (*sic*). Leur existence continue depuis cinq ou six siècles et l'infatigable industrie des moines ont vaincu l'âpre stérilité de ces sables et en ont rendu très productifs plusieurs morceaux. La méthode qu'ils suivent est simple et uniforme. Ils n'entreprennent jamais de cultiver à la fois une plus grande partie de ce sol aride qu'en proportion de l'engrais qu'ils ont; rarement ils mettent à culture plus de cinq ou six *bunders* par an, et lorsque par le travail et l'engrais il est porté à un état capable de produire assez pour qu'une famille y puisse vivre, il est loué à des fermiers à bon prix, après y avoir fait construire des habitations commodes. Par ces moyens, plusieurs morceaux de la Campine très étendus sont bien cultivés, couverts de villages, de maisons bien bâties et d'églises. La seule abbaye de Tongerlo fournit environ soixante-dix de ses membres comme curés de ces paroisses, lesquelles doivent toute leur existence à cet ordre primitif. Je dois ajouter ici, et cela d'après le témoignage irrévocable des historiens des Pays-Bas, que la culture de la plus grande partie de ces riches provinces eut lieu par les mêmes moyens, il y a huit à dix siècles, lorsqu'elles étaient couvertes de forêts continues.

Une ferme de la Campine de 20 *bunders* est pourvue de deux ou trois chevaux, sept ou huit vaches, quelques bœufs et est cultivée de choux, de trèfle, de seigle, d'avoine, mais peu ou point de froment. Il n'est pas bien nécessaire d'ajouter que les pommes de terre, les navets et les carottes ne sont pas seulement cultivées dans la Campine, mais dans tous les Pays-Bas. Mais la culture de la spergule

(alsine spergula major) est plus particulière au nord du Brabant quoiqu'elle ne soit pas absolument bornée à cette seule étendue de pays. Elle sert de nourriture aux vaches pendant l'automne et le beurre de cette saison est appelé *beurre de spergule* dont la Campine en fournit une grande quantité, particulièrement à Bruxelles où il est employé pour la cuisine, étant meilleur marché et d'un plus grand profit que tout autre pour cet usage. Cette plante est semée où le bled a été moissonné, après avoir légèrement labouré le champ. Les vaches sont attachées dans ces champs en octobre, en marquant à chacune un espace proportionable à la quantité de nourriture qu'il lui faut. Ce pâturage dure jusqu'à la gelée.

La spergule donnant peu de paille et par conséquent peu d'engrais, les fermiers suppléent à cela de la manière suivante : les gazons que l'on coupe dans les bruyères sont employés comme litière pour le bétail et placé à cet effet dans les étables. La terre est creusée jusqu'à une certaine profondeur de manière à pouvoir contenir une quantité considérable de ces gazons et, à mesure que les pieds du bétail les foulent, on en ajoute de nouveaux. Ceci compose plusieurs lits de fumier, entièrement imbibés d'urine et de fiente (*sic*) du bétail. Cette litière est renouvelée à des tems marqués et celle qui est transportée des étables est mise en tas, jusqu'à ce qu'elle soit charroyée dans les champs où elle doit être épanchée. Ce mélange produit un composé d'une excellente qualité pour rendre fertile les terres à blé. Par ces moyens, les gazons produisent une bien plus grande quantité d'engrais qu'ils n'en produiraient en les brûlant, comme l'on fait en d'autres provinces. Dans la Campine du Brabant, le principal objet que les fermiers ont en vue est celui d'obtenir une grande quantité d'engrais, sans lequel tout effort pour cultiver ce sol stérile serait vain.

Outre le beurre, la Campine fournit le reste du Brabant et particulièrement Bruxelles d'une quantité de grasse volaille : les marchés en sont constamment fournis et elle est préférée à toute autre; elle n'est pas moins recherchée et estimée dans la Hollande méridionale.

Plusieurs essais ont été fait[s] pour planter des bois dans la Campine; mais, le sapin excepté, ce fut sans succès, car jamais ils ne peuvent croître et le sapin lui-même aussitôt qu'il a atteint 30 ou 40 ans, il dégénère, mais jusqu'à ce point il vient bien.

Les parties du Brabant contiguës à la Campine.

Il n'y a point de grandes fermes dans ces parties et rarement des locataires. Chaque fermier est propriétaire et comme il cultive lui-

même sa propre terre, il est naturel qu'il doit s'efforcer de la rendre fertile sans l'appauvrir. Bien différent en cela du locataire qui cherche seulement son intérêt personnel en forçant le sol, durant son bail, s'il n'a pas l'assurance de le renouveler, indifférent de l'état malheureux dans lequel il peut laisser la terre à son successeur.

Il y a, dans ces districts, plusieurs prairies qui fournissent régulièrement deux récoltes de foin, une vers la moitié de l'été et l'autre vers la fin d'août. On ne peut pas dire que les fréquentes coupes de foin rendent stériles ces prairies, le sol en étant gras et profond. Si d'autres prés d'un sol inférieur paraissent épuisés, l'usage est de les ensemercer pendant trois années consécutives de seigle et, dans la dernière, cela se fait par un mélange de seigle et de trèfle : par ce moyen ils deviennent de nouveau d'excellentes prairies.

A mesure que la terre s'améliore pour les prairies, elle diminue en bonté devenant enfin un rude sable brun, mêlé de cailloux et, sous ceci, se trouve une couche de terre glaise compacte, à travers laquelle l'eau filtre avec difficulté. Une telle terre donne de petites recettes de seigle, mais elle est excellente pour le blé sarrasin (*sic*).

Les productions de cette partie du pays sont : du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du blé sarrasin, et, pour la nourriture du bétail, du trèfle, des navets et des pommes de terre. Ils cultivent aussi les raves, les choux et le lin spécialement pour leurs huiles ainsi que du tabac. J'ajouterai quelques observations sur ces productions.

La bonne terre à blé de ce canton jamais n'est en jachère, le seul repos qui lui est accordé est de la laisser pendant un an avec le trèfle qui a été semé avec le blé l'année précédente et, après, elle est de nouveau enssemencée de blé qui en produit dans sa première abondance.

On a pareillement observé que les meilleures récoltes arrivent lorsque le blé est semé clair.

Le blé sarrasin fait en pâte et frit avec du lard gras est la nourriture ordinaire des paysans de ces cantons, ainsi que de ceux de la Campine. Il leur sert pareillement pour engraisser leur volaille dont, ainsi qu'il a été dit plus haut de la Campine, ils fournissent en grande quantité tous les marchés du reste du Brabant et de la Hollande.

La sperjule (*sic*) est également cultivée dans ce district en grande quantité. Elle est semée immédiatement après que le blé est moissonné. Cette plante est excellente pour les vaches dans la saison avancée, elle est saine et elle augmente la quantité et la bonté de leur lait, et le beurre fait de cette herbe est plus gras et se conserve mieux que celui fait des herbes de mai et juin. La sperjule sert aussi pour fumer les terres légères à cause de sa nature grasse et succulente, étant

labourée pendant qu'elle est encore verte, elle sert pour approprier en partie la terre à y semer du froment.

Le trèfle est semé le long du seigle, de l'orge, de l'avoine, du froment et même du lin. La graine du trèfle fait une grande branche de commerce dans ce pays. Lorsqu'on ne veut point laisser monter le trèfle pour en cueillir la graine, il est coupé au moins trois fois par an. Après la dernière coupe, la plante est retournée dans la terre et fait un bon engrais et, avec un peu de fiente qu'on y ajoute, le froment et le seigle y sont semés avec profit.

Les navets et les carottes sont semés avec quelque espèce de blé que ce soit, tellement qu'en automne, après la moisson du bled, les champs en sont couverts et l'on a observé que ceux qui poussent de cette manière sont meilleurs que ceux que l'on plante dans les jardins et qui sont une nourriture excellente et salutaire pour l'homme et le bétail.

Les pommes de terre sont également ici d'un grand usage pour l'un et l'autre. Leur culture sert à corriger les terres nouvellement défrichées en divisant et en rendant plus claires leurs parties trop compactes et pour les rendre propres par là à y semer du seigle l'année suivante.

La graine de choux (colza) et la rave demande un sol ferme et plutôt sec. Le lin épuise la terre et est contraire à la culture du blé. Le tabac produit encore un plus mauvais effet du même genre.

Il a été reconnu d'une grande utilité dans cette partie du pays de diviser la terre en petits champs entourés de fossés et de haies vives qui me[t]tent à l'abri la végétation des vents secs et des gelées du printemps; et ils ne sont pas moins utiles pendant les longues sécheresses par la même raison. Les fossés sont faits pour recevoir l'eau qui tombe dans les tems pluvieux et contribuent en même tems à la croissance des haies qui sont coupées tous les 5 ou 6 ans pour en faire des fagots. Le chêne, le hêtre, le bouleau, le peuplier, le noisetier, etc., sont plantés pour faire ces haies dont la croissance est arrêtée par les fréquentes coupes.

Les bois de ce canton sont composés de chêne, tilleul, hêtres et peupliers de tous les genres, ainsi qu'il en est dans la plus grande partie du Brabant. Le frêne et le houx y sont vus rarement.

Le Brabant Wallon et la partie du Nord du Hainaut.

Le sol dont je parlerai dans ce chapitre est en général une froide et compacte terre glaise, presque impénétrable à la pluie et, dans les sécheresses, aride et remplie de crevasses. En labourant, les sillons

sont faits de 8 à 12 pieds de distance. Le tilleul et la marne sont reconnus pour être le meilleur engrais pour ces terres qui sont fumées tous les trois ans. Une longue expérience a montré que la terre, après avoir été labourée, ne doit pas être trop brisée, car si elle l'était, la pluie la réduirait en une masse compacte qui après cela se sécherait et s'endurcirait et deviendrait comme une aire des granges du pays; tandis qu'en laissant la terre en mottes, elles disparaissent insensiblement pendant l'hiver et le printemps et couvrent de cette manière là graduellement les racines et les tiges du blé.

Culture du froment. La terre où l'on sème le froment est complètement fumée et labourée cinq fois : la première fois en novembre, la seconde en mars ou en avril, la troisième au milieu de l'été, époque à laquelle on y répand l'engrais, la quatrième en août et la cinquième et dernière en septembre. Quatre *raziers* pesant chacun 100 livres sont habituellement semés dans un *bunder*, lequel donne, en temps de bonne récolte, cinquante *raziers*. Lorsque le tilleul est employé pour fumer, quatre charrettes chargées sont ordinairement parsemées dans un *bunder*.

Seigle. Le seigle est semé dans une terre qui a été engraisée et ensemencée en froment l'année précédente. Il suffit de la labourer deux fois. Les semailles commencent environ le 20 de septembre, si le temps le permet, et dans le printemps on sème du trèfle sur lui. La moisson est ordinairement faite en juillet.

Méteil. Le froment et le seigle semés ensemble sont appelés du méteil. Ce mélange est semé, comme le seigle, dans un terrain qui a porté du froment l'année précédente et qui a été labouré de la même manière. Les semailles et la moisson du méteil sont un peu plus tardives que celles du seigle.

Avoine. Elle est par préférence semée dans un terrain qui a porté du trèfle et alors il suffit de le labourer une fois.

Trèfle. Il est semé le long du froment et du seigle : 20 livres de graine sont employées pour un *bunder*. Un pré artificiel de trèfle se conserve bon pendant deux ans ; mais dans le printemps de la seconde année, cinquante cuiviers de cendres, pesant chacun environ 60 livres sont jetés dans un *bunder* : cependant, cette quantité varie suivant la saison et la nature du terrain.

Pommes de terre et carottes. Ce sont des articles importants de culture dans ces parties et employés pour les hommes et le bétail, mais les méthodes n'ont rien de particulier.

Navets. Ils sont semés dans une terre bien fumée environ à la mi-juillet et avant la fin de septembre si la saison est favorable; ils sont bons à être donnés au bétail qui en fait une partie de sa nourriture, aussi longtemps qu'ils se conservent.

Fèves de cheval (horse-beans), pois, vesces, etc. Toutes ces productions sont cultivées dans ces parties des Pays-Bas, sans aucune différence sensible, de la même manière que partout ailleurs.

Colzat(sic). Il est semé environ la mi-juillet et les jeunes plantes sont transplantées vers la fin de septembre. Ceci est fait avec une étroite bêche, enfoncée dans la terre et remuée avec les mains en avant et en arrière de sorte qu'un simple mouvement fait une ouverture suffisante pour recevoir la plante; un garçon ou une fille suivent le laboureur avec des plantes, puis en mettant une dans chaque trou, ils marchent dessus pour le boucher. Si la plantation est faite avec la charrue, les plantes sont placées à des distances régulières dans les sillons et sont couvertes avec la terre qui retombe du sillon contigu. Quelque temps après que le colzat est planté, le pied de la tige est couvert, par le moyen d'une bêche ordinaire ou d'une houe avec la terre voisine qui fournit une nourriture aux plantes pendant l'hiver par les petites mottes de terre qui s'écrasent sur les racines. Le colzat est coupé sur le milieu de l'été ou plus tard suivant que la saison est plus ou moins avancée : il est laissé sur le champs 10 à 12 jours après avoir été coupé et alors il est battu sur une espèce de drap de toile étendu par terre à ce dessein et la graine est portée dans des sacs à la ferme. Lorsque la moisson est bonne un *bunder* produit environ cinquante *raziers* de 80 livres de poids chacun. Il faut faire observer que la terre sur laquelle le colzat est planté doit être fumée et deux fois labourée la même année qu'elle est employée.

Lin. La terre pour semer le lin doit être soigneusement nettoyée de mauvaises plantes et bien graissée. Quelques fermiers, pour avoir de meilleures récoltes de lin, le sèment sur un terrain de trèfle qu'ils fument vers la fin de septembre et labourent après cela. 180 livres de semence sont semées dans un *bunder* aussitôt que le printemps arrive. Quand le lin est d'environ 4 pouces de hauteur il est soigneusement sarclé; sans cette précaution les bois étoufferaient les plantes et cela arrive toutes les fois que les bois poussent de nouveau. Lorsque la moisson est abondante un *bunder* fournit environ 400 l. pesant de lin. Le lin de cette partie du pays est beaucoup inférieur en qualité à celui produit aux environs de Courtray et de Menin.

Dans ces parties des Pays-Bas les fermes sont ordinairement beaucoup plus grandes qu'en Flandre et dans les régions moyennes du Brabant où la terre est plus riche. Dans le Hainault, toutes les fermes de plus de soixante-dix *bunders* ont été divisées; mais ceci ne s'est pas étendu au Brabant wallon où il y a encore plusieurs grandes fermes.

Une ferme de 70 *bunders* est ordinairement distribuée ainsi qu'il suit : 10 *bunders* de prés, 10 de froment, 12 de seigle, 3 d'orge d'hiver,

8 d'avoine, 4 de fèves pour chevaux, pois et vesces et 8 de trèfle, lesquels ensemble font 56 bunders[s] en culture, les autres 14 laissés en jachère, en tout 70 bunders. Pour cultiver une telle ferme 8 chevaux sont nécessaires et elle est garnie de 16 vaches, 12 bœufs et un troupeau de 200 moutons, outre les cochons et la volaille en proportion.

La région du Centre du Brabant.

La terre est ici un mélange de sable et de terre grasse, ce qui en fait un sol excellent et léger, mais pas aussi riche que celui de Flandre quoique peut être préférable pour le blé. Les productions ordinaires de cette partie du pays consistent en froment, en seigle, en avoine, en orge, en fèves, en pois, en vesce[s], en trèfle, en navets, en carottes et en patates. Ici point de terre n'est en jachère, les fermes sont rarement d'une grande étendue. On peut les estimer de 40 bunders chacune. Une ferme de cette étendue est ordinairement partagée en six bunders environ de prairie et en trente-quatre bunders de terre labourable. Ces derniers sont fumés presque tous les ans avec 12 à 16 voitures chargées de fumier pour chacun, à l'exception de ceux destinés au trèfle. L'usage est d'épandre sur ceux-ci des cendres de tourbe amenées de la Hollande par bateau. Pour chaque bunder on emploie de 80 à 100 tonneaux d'environ 60 livres chacun, le tiers de cette quantité est conservé pour l'épandre après la première coupe. Plusieurs fermiers flamands font grand usage de ces cendres lesquelles étant très imprégnées de sels rendent le terrain en état de produire d'excellentes récoltes de froment sans aucun autre engrais, excepté de retourner le trèfle semé l'année précédente.

Dans la plupart des cours des fermes un profond fossé est creusé près des étables, dans lequel tombe l'urine du bétail : on en amasse une quantité suffisante pour l'épandre sur 2 ou 3 bunders et cela devient un excellent engrais.

La partie labourable des fermes dont je parle est distribuée ainsi qu'il suit : 5 bunders de froment, 5 de seigle, 2 de méteil, 2 d'orge, 4 d'avoine, 2 de pois, fèves et vesce[s], 5 de trèfle, 4 de navets, carottes et patates et 5 de colza, le tout ensemble faisant 34 bunders, les 6 autres étant en prairie.

Le système suivant est mis en usage dans la culture de ces parties : la terre étant bien fumée, on plante la première année le colza, la seconde année on sème du froment et la 3^e on sème du seigle, sans graisser. D'habitude, dans chaque bunder on sème deux à trois raziers de froment, de 80 livres chacun et, par une bonne moisson, il fournit 30 à 40 raziers du même poids.

Quelques[s] fermiers jettent des cendres de tourbe sur le terrain où ils ont semé des navets et des carottes, aussi bien que sur celui où ils ont semé du trèfle, etc. et y passent la herse.

Dans une année favorable, une journée (un quart de bunder) de terrain bien graissé produit 50 à 60 sacs de patates.

Ceux qui ont des brebis dans les districts où il n'y a point de terres en friche les nourrissent, aussi bien que leur autre bétail, de blé, de fèves, de pois, de vesce[s], de navets et d'autres racines.

Agriculture des Flandres — et d'abord des environs de Brugges.

La qualité du sol varie considérablement dans les différentes parties du district de Brugges, quoique partout sa principale nature soit un léger sable. Dans plusieurs parties un continuel labourage et culture l'ont rendu extrêmement fertile. Dans quelques morceaux, à défaut de ces moyens, il l'est moins, mais une plus grande population le réduirait bientôt dans le même état que le reste.

Il y a quelques grandes fermes dans cette partie du pays, appartenant en général aux riches abbayes; celles appartenant aux propriétaires séculiers sont d'une moindre étendue et celles appartenant aux fermiers mêmes le sont encore moins. La culture dans ces cantons est réglée ainsi qu'il suit.

Un *ghemet* ou mesure de terre est fumée avec du fumier ou bien près de Brugges avec un bateau de boue des rues de cette ville; on y sème alors du lin, la seconde année on y sème du froment; la troisième du seigle; la quatrième on la fume légèrement de nouveau et on y sème de l'avoine ou du blé de Turquie, quelquefois même du trèfle, des navets, des carottes, des panais ou des patates.

Le long du champ d'avoine est semé le trèfle, mais cela pendant un an seulement : il est, après cela, labouré, graissé et on y sème du froment ou du lin.

Quelquefois, pour améliorer(*sic*) la mauvaise terre, on y sème du gânet, mais, à la fin de la seconde année et pendant l'hiver, on l'extirpe. Alors la terre est fumée, labourée et cultivée pour la dernière moisson, semée dans le printemps.

Le manque de prairies dans ces endroits est suppléé par les navets, carottes, panais et patates et on prend grand soin de conserver ces racines pendant l'hiver pour la nourriture du bétail. Les navets, les carottes et les panais sont mis en tas ronds sur la terre dont le diamètre du bas est de 8 à 10 pieds et la hauteur de 5 à 6, lorsque la première couche est placée, elle est couverte de longue paille et ainsi alternativement jusqu'à la cime du tas. Ces morceaux sont

ouverts dans l'hiver ou dans le printemps, suivant les besoins du fermier, pour nourrir ses chevaux et ses vaches, ces racines sont pareillement données aux jeunes agneaux, à défaut de jeune herbe.

Les patates sont conservées dans des trous creusés dans les terres sablonneuses où elles sont rarement attaquées par des gelées ordinaires et bien gardées jusqu'au printemps avancé.

Dans cette partie du pays, il y a quelques petits bois de chêne, d'orme, de hêtre, et par ci par là de sapins, propres aux constructions maritimes. On y plante une grande quantité de saules, dont on laisse quelques-uns pousser en arbres, d'où l'on fait des cabestans pour les bateaux et les barques du pays : ils se vendent plus cher que le chêne.

Terres le long [de la] Lys et de l'Escaut, depuis Menin et Courtray jusqu'à Dendermonde et terres de la Flandre maritime.

Le sol des bancs unis de la Lys et de l'Escaut est compté parmi les meilleures terres de la Flandre; il est en général une terre riche, sablonneuse, moite et grasse, laquelle par une longue et continuelle culture devient presque noire. On trouve ici difficilement de grandes fermes; celles de 60 à 80 ghemets sont comptées pour les plus grandes et, à mesure que la terre est meilleure, elles sont généralement d'une moindre étendue.

La plus grande de ces fermes a rarement plus de 3 à 4 chevaux et de 10 à 12 vaches. Le fermier emploie 20 à 30 voitures de fumier pour 3 ghemets de terre et seulement 15 à 16 si c'est de la boue de rue des grandes villes ou des cendres de tourbe amenées par eau de la Hollande.

Ces terres produisent du grain de toute espèce en grande abondance, aussi bien que toutes espèces de racines propres à la nourriture, lesquelles sont données dans l'hiver au bétail avec le foin. Les prairies le long des rivières et en d'autres parties de ce sol humide sont extrêmement bonnes et le trèfle est le plus beau que j'ai jamais vu. Ordinairement, dans le printemps, on répand 60 sacs de cendres de tourbe dans 3 ghemets de trèfle semé l'année précédente, ce qui fait un excellent engrais.

Une grande branche de culture dans ces parties et particulièrement dans les districts de Courtray et de Menin est celle du lin dont [ils] produisent une quantité immense et de la plus belle espèce. La dépense de cette culture est grande, le travail employé pour extirper les mauvaises herbes est presque continuel et le danger qu'il fait au sol, en épuisant ses sucs végétaux, est considérable, mais

par contre une bonne récolte peut quasi payer la terre. Pour rétablir le sol après une récolte de lin, on y sème du trèfle et de la sperjule et on le laboure après pour fumer.

La charrue employée pour ce léger et beau sol a une petite roue et un semez immobile. On y attèle un cheval ou deux tout au plus, dans la plus forte de ces terres.

On ne connaît point ici de terres en friche ni de champs en jachère. Il y a peu de bois dans cette partie du pays, mais tous les champs sont entourés de haies formées d'arbres mis bien près l'un de l'autre, de manière que tout le pays vu d'une petite hauteur paraît un bois continuel.

L'agriculture de la Flandre maritime est presque partout la même que celle dont nous venons de parler, le sol y ayant une grande ressemblance, seulement près de la mer il est plus moite, les prairies y sont moins étendues et l'on y cultive peu ou point de lin ni de sperjule. S'il y a quelque différence matérielle entre ces sols, elle consiste dans la plus grande quantité de substances marines, ce qui les rapproche de la nature du sol des Flandres maritimes (*sic*) plus que de celle de l'intérieur du pays et ces substances leur ajoutent un degré de fertilité de plus.

La châtellenie de Furnes et les environs de Dixmude abondent plus que toute autre partie des Pays-Bas d'excellentes prairies; le nombre de bêtes à corne nourries dans ces parties est immense ainsi que la quantité de beurre produit et vendu, principalement au marché de Dixmude; il est même de la meilleure qualité soit pour son usage, soit pour sa conservation.

Le Pays de Waes.

La terre de Waes est le district situé sur la partie du [bord] de l'Escau[t] entre Gand et Anvers; c'est une pleine parfaite et elle est comptée pour la plus riche partie des Flandres. Le sol originaire était un sable pur et son état présent de fertilité est dû au grand nombre de ses habitans industriels qui cultivent quelques acres autour de leur habitation, desquels, pour la plupart, ils sont propriétaires. Les prairies naturelles sont riches et le grand nombre de vaches, que les habitans gardent, fournit de l'engrais en grande abondance, mais ils ne s'en tiennent pas là; des quantités considérables de cendres de tourbe sont amenées là de la Hollande ainsi qu'une grande partie de la boue des rues et du fumier des villes d'Anvers de Bruxelles et de Gand, outre les engrais que fournissent le grand nombre de villes et villages riches et peuplés dont le district est couvert.

Les fermes étant si petites dans la terre de Waes on[t] y tient très peu de chevaux, on laboure la terre avec la bêche et la houe principalement, ce qui est très aisé par l'extrême légèreté du terrain. Si l'on se sert de charrue, c'est d'un genre le plus simple, sans roues et attelée d'un seul cheval. Tout cela ensemble contribue à rendre le sol de cette partie du pays d'une richesse et d'une fertilité qu'il est presque impossible de pouvoir s'en faire une idée. Pas un morceau de terrain n'est en friche.

La méthode de culture ordinaire est ainsi qu'il suit : un bunder de terre est fumé une fois tous les sept ans avec 40 à 50 charrettes de fumier ou de boue des villes. On y sème du chanvre la première année, du lin la seconde, du froment la troisième, du seigle la quatrième et la cinquième, de l'avoine la sixième, du trèfle, du bled de Turquie, des navets ou des carottes la septième. Ici il n'y a point de terre en jachère.

Quelquefois on y sème la sperjule environ à la moitié d'août, sur la terre qui a donné du froment et dans le mois d'octobre, les vaches y sont mises. La sperjule qu'ils cultivent pour la graine est semée en mars et moissonnée en juin. Il faut faire observer que la plus grande richesse de la terre de Waes consiste principalement dans la culture du lin et du chanvre, les autres récoltes étant en général destinées pour leur propre usage et pour la consommation intérieure qui est d'ailleurs très considérable vu la grande population de ce district. Le produit de leur lin et de leur chanvre est si considérable que, dans une bonne année, il est reconnu s'élever presque à la valeur de la terre.

L'agriculture du pays de Waes passe, sans contestation, pour la plus complète(*sic*) et la plus parfaite des Pays-Bas.

Bamberg, août 1795.

A. MANN.

Réponses reçues de Bruxelles aux questions d'agriculture envoyées à l'abbé Mann, relatant l'état général de culture des Pays-Bas.

Questions.

1^o La Société d'agriculture désire recevoir une vue générale sur l'agriculture des Pays-Bas et un plan de cela dans la même forme que les rapports imprimés envoyés à Bruxelles.

2^o Étant convenu que la plus grande partie de la meilleure culture dans les Flandres est aux environs de Gand et d'Alost, on désire particulièrement qu'il soit déterminé qu'elle est dans ces parties la manière d'alterner (rotation) reconnue la meilleure dans les différents sols.

3^o Quels sont aussi les engrais reconnus les meilleurs et le meilleur mode de les employer ?

4^o Ensuite, si les grandes récoltes des Flandres ne sont pas dues à l'excellence du travail autant qu'à la fertilité du sol et si un laboureur flamand ne pourrait pas avoir de bonnes récoltes même dans des terres arides.

5^o Le bétail de toute espèce dans les Flandres est gardé dans les maisons. Si cela n'est pas reconnu une partie essentielle de l'agriculture flamande empêchant les terres de devenir aride[s] par le fumier qu'il ramasse et si l'herbe fauchée ne produit pas davantage qu'en l'employant en pâturage ?

6^o S'il n'est pas reconnu avantageux d'éviter d'avoir des enclos dans des terres fertiles et quelles sont les raisons assignées à un tel usage en Flandre ?

7^o On désirerait une information particulière sur la culture du colza et du trèfle, base de l'économie rurale flamande, ainsi qu'une relation sur les races de leurs chevaux, du bétail et des moutons.

8^o Est-il pratiqué de se servir du pain de lin (oil cake) dans le labourage, ou est-il toujours donné à leur bétail ?

9^o Quel est le système reconnu le meilleur pour le pays : celui d'avoir les fermiers logés dans des villages ou celui de les avoir dispersés çà et là dans des maisons séparées ?

10^o Quelle est la grandeur des fermes reconnue la meilleure et quelle est la proportion convenable entre les terres labourables et celles destinées au pâturage ?

On désire avoir des copies de ce que l'abbé Mann a écrit relativement aux grandes fermes (en marge : 4^e volume des Mémoires de l'Académie impériale de Bruxelles).

Réponse à la 1^{re} Question.

Il est impossible de donner une information générale sur l'état d'agriculture des Pays-Bas, sans se résoudre à écrire un certain nombre de volumes. Le sol varie tant qu'il n'y a peut-être pas un pays dans le monde, eu égard à la petite surface, qui présente une plus grande variété, non seulement d'une province à l'autre, mais souvent même d'un village à l'autre, de manière qu'il est absolument impossible de satisfaire la société d'agriculture sur cet article.

Réponse à la 2^e Question.

La Société d'agriculture a été mal informée en lui présentant les environs de Gand comme modèle du plus parfait système d'agri-

culture des Flandres. Les cantons de ces provinces, lesquels sont considérés les mieux cultivés sont la châtellenie de Courtray, la juridiction de Menin, la châtellenie d'Audenaerde, le pays d'Alost, celui de Waes, les deux bancs du Dendre et ceux de l'Éscaut au-dessous d'Anvers.

La manière d'alterner les récoltes varie infiniment dans ces différents sols. Néanmoins l'on peut affirmer que généralement ils fournissent cinq récoltes en trois ans, savoir la première année du colza; la deuxième du froment ou seigle et une seconde de carrotte(*sic*) ou navets, la troisième année une récolte de graines de mars, outre des carottes ou des navets dans quelques endroits. La première année, du froment ou de l'orge d'hiver; la seconde du seigle et, pendant les deux ou trois années suivantes on a trois récoltes de trèfle ou bien une de carrotte ou de navets et après cela une de graines de mars.

Les terres les plus légères et maigres donnent seulement une récolte d'orge d'hiver ou de seigle, ensuite des navets ou des carottes et l'année suivant[e] des graines de mars; de manière que celles-ci ne fournissent que trois récoltes en deux années.

Les graines de mars de ces provinces consistent particulièrement en orge d'été, avoine, lin, pavots, vesce, lentilles, fève pour les chevaux, froment pour les lapins et en hépatique (sorte d'[h]erbe). Toutes ces sortes de productions croissent parfaitement bien dans les terres les plus maigres. L'hépatique est principalement cultivée dans le district qui confine à la Campine où le sol est en général maigre, sablonneux(*sic*) et aride.

Réponse à la 3^e Question.

On demande quel est l'engrais reconnu le meilleur et quel est le meilleur mode de l'employer? On répond que les fermiers intelligents de ces provinces ne négligent aucun genre d'engrais et ils emploient avec le plus d'avantage celui qu'ils peuvent avoir; cependant il est généralement reconnu que le meilleur vient du fumier des chevaux, des vaches et des cochons. Dans les districts bien cultivés, le fumier de brebis est rarement employé soit à défaut de pâturage convenable, soit parce que la terre est trop bonne pour être employée à ce genre de pâture. On ne voit de troupeaux que dans les grandes fermes, par conséquent où la terre est d'une moindre valeur.

L'engrais le plus estimé, mais difficile à avoir, est celui des pigeons, des poules, des cendres de bois et des cendres de charbon, celles des blanchisseurs, les ordures et enfin la boue des rues, particulièrement de celles de Bruxelles.

Le bon agriculteur a soin de ne jamais laisser sécher son fumier, sans cela tous les sels volatiles s'évaporeront. Il laisse son fumier, tant qu'il le peut, renfermé dans ses écuries et dans ses étables et à l'abri du soleil. S'il ne peut pas faire autrement, il cherche à le mettre sous quelque grand arbre, pour le couvrir de l'ombre de ses grandes branches. Quant à la manière de renfermer leur fumier, généralement ils font un creux de 5 à 6 pieds de profondeur, suffisamment grand pour y contenir la quantité qu'ils y veulent déposer, à compter du mois de mars jusqu'après la moisson. Les fermiers les plus opulents ne se contentent pas seulement de creuser un tel trou, mais outre cela ils le pavent de briques, de manière que la terre ne puisse rien absorber de ses parties, mais de façon que la matière épaisse puisse rester plongée dans une masse d'urine, augmentée ensuite par la pluie. Les écuries et les étables sont pavées et faites en pente de manière à communiquer avec un égoût qui conduit toute l'urine de leur bétail vers le trou creusé, lequel par ce moyen est continuellement fourni d'humidité.

On peut certainement supposer que dans un tel dépôt, la décomposition des parties fibreuses des végétales, contenues dans la susdite litière(*sic*) et dans le fumier du bétail, s'effectue avec plus de facilité et avec une moindre évaporation de ses sels nutritifs que par toute autre méthode. Le bon agriculteur est si convaincu de la vérité de cette assertion et de la préférence à donner à cette méthode qu'il emploie seulement quatre fois d'une quantité de cet engrais, pendant qu'il emploierait cinq fois la même quantité d'un autre ramassé avec moins de soin et de précaution et lorsque on n'a pas suivi la méthode indiquée.

Réponse à la 4^e Question.

C'est une grande erreur d'imaginer que le sol de ces provinces soit naturellement fertile. Il est, au contraire, d'une qualité telle à n'admettre un degré de fertilisation qu'en conséquence seulement d'une série infinie d'opérations, plus ou moins laborieuses et coûteuses. Le sol territorial de ces provinces doit être classé en 4 parties. La première et la plus commune consiste en sable pur, la seconde est un argile; la troisième est une terre glaiseuse et la quatrième est remplie de marne. Le sable est généralement coloré d'un ocre qui vient de la nature du fer, composé plus ou moins partout de cristaux, pour raboteux et âpre. L'argile est rarement trouvée pure; fréquemment elle est mêlée de beau sable ce qui diminue sa ténacité.

La terre grasse se rencontre seulement dans les endroits creux et au[x] pied de montagnes qui la communiquent aux plaines, qui sont argilleuses(*sic*) et sableuses.

La quatrième classe comprend la marne : elle est par couches plus ou moins étendues. La terre purement sablonneuse est reconnue pour ne pas être difficile à cultiver, mais elle demande beaucoup d'engrais et les récoltes qu'elle produit ne sont pas les plus avantageuses.

Les petits fermiers qui ont ces sols légers les cultivent avec la bêche et creusent la terre avec autant de soin qu'on en donnerait aux jardins les mieux cultivés. Ces sols sont creusés avec la bêche de deux pieds à deux pieds et demi de profondeur. Par ce moyen le sol de la surface, usé par les récoltes continuelles, laisse des couches sous lui, qui, bien remuées, causent une succession de fertilité.

Les terres trop fermes et compactes pour être bêchées sont labourées avec la charrue avec grand soin et à petits sillons, de manière que les mottes soient aussi petites qu'il est possible; après y avoir passé la charrue deux fois, les mottes sont brisées avec des maillets en bois. On fait cela de nouveau après y avoir passé la charrue une troisième fois, de manière qu'avant qu'on ait semé sur un sol, il a été retourné autant qu'un jardin.

Les endroits bas et humides sont portés à un grand degré de fertilisation en creusant des fossés de distance en distance; la terre qu'on en retire sert pour élever la surface, tandis que les fossés servent de canaux pour emporter les eaux.

Il est nécessaire que ces fossés soient constamment soignés, pour empêcher qu'ils ne soient obstrués et, outre cela, la bourbe qu'on en retire, venant de racines végétales, ne contribue pas peu à rendre le sol fertile. Tous ces sols sont bêchés à un pied de profondeur environ. Il paraît donc, d'après ce que nous avons dit que dans quelque pays que ce soit, tout fermier qui prendrait la même peine et ferait la même dépense que l'agriculteur flamand, aurait également d'aussi bonnes récoltes.

Réponse à la 5^e Question.

Il y a plusieurs fermiers qui gardent leur bétail sous le toit, mais le nombre en est peu considérable, en comparaison de ceux qui le laissent paître dans les prairies, lorsqu'ils ont des terres propres au pâturage.

Les portions de terre étant généralement petites, dans les districts bien cultivés il arrive que plusieurs fermiers, dans le morceau de terre qui leur échoit en partage, n'ont point de prairies. Ils sont alors dans la nécessité de suppléer à ce manque par d'autre fourrage, soit verd (*sic*), soit sec, suivant les saisons; en été ils se servent du trèfle verd; en automne, en hiver et dans le printemps de trèfle sec, paille de toute espèce, patates, navets, carottes et regain, qu'ils achètent de

ceux qui ont des prés. C'est pourquoi on peut croire que le bétail appartenant à de tels propriétaires ne quitte rarement ou même jamais l'étable, à moins que les villages d'où les terres dépendent jouissent d'un droit de communauté. Dans ce cas, quelques-uns enverraient paître leur bétail dans ces terres en commun; pendant qu'il y en aurait qui préféreraient le garder dans les étables pour profiter du fumier, qui serait perdu pour eux s'ils l'envoyaient paître au dehors. C'est pourquoi, il n'y a pas une règle générale en cela et chacun suit celle qu'il juge lui être la plus utile. Loin d'avoir quelque crainte que la terre soit abimée, le fermier, avec raison, entretient l'opinion que plus la terre est foulée par le bétail, plus elle est fertile, mais il n'en est pas ainsi des chevaux toutes les fois qu'ils sont laissés en liberté dans les prairies, à moins qu'ils ne soient sans fers. Les Flamands distinguent leurs terres à prairies sous les deux dénominations de préz (*sic*) à faucher et de préz à paître. Les préz à paître servent à engraisser les bœufs qu'ils achètent au marché. L'[h]erbe en est belle et nutritive; au contraire l'herbe des préz à faucher n'est pas si belle; elle croît beaucoup ce qui la rend plus salubre et plus abondante. Ceci n'empêche pas cependant ceux qui ont des préz à faucher d'y envoyer leur bétail, mais seulement depuis le jour où ils ont fauché le regain, jusqu'à la saison où il commence à neiger et quand les gelées blanches obligent le fermier à faire rentrer le bétail. Ceci peut servir de réponse à ce qui est demandé dans la 5^e Question.

Réponse à la 6^e Question.

En Flandre, il y a deux raisons qui engagent l'agriculteur à enclore ses prairies; la première est d'empêcher que le vent ne ravage son blé, son lin, son chanvre et ses autres produits qui commencent à lever avec une tige faible et fragile. Ces craintes sont bien fondées, ces sortes de végétaux croissent très épais dans ce pays où il y a beaucoup de pluies; c'est pourquoi, s'ils sont une fois couchés, il arrive rarement qu'ils se relèvent. Lorsqu'il arrive de tels dommages, la perte est grande pour le fermier. Néanmoins, le blé couché pousse, mais la paille pourrit avant la moisson. Les Flandres et toutes les autres provinces souffrent beaucoup plus que tout autre pays des bouffées de l'ouest et du nord-ouest, lesquelles soufflent parfois avec impétuosité. Les futayes et les taillis empêchent et arrêtent jusqu'à un certain degré les ravages violents qui suivraient de ces tempêtes et de ces orages qui ont lieu fréquemment, particulièrement vers le solstice d'été.

Les vents du Nord, du Nord-Est et d'Est ne sont pas moins pré-

judiciables dans le printemps; ces vents sont si secs et si violens qu'il ne paraît pas seulement qu'ils tiennent en suspend(*sic*) la végétation mais qu'ils diminuent les sucs végétaux. C'est pour quoi les fermiers les désignent sous le nom de *dévorateurs des herbes*. Il est constant en même tems que les champs entourés ainsi par des arbres et des taillis, etc. ce qui, à une certaine distance leur donne[nt] l'apparence de forêts, sont mis à couvert des désastres provenant de ces bouffées, d'une manière bien sensible en les comparant à ces terres ouvertes et dépouillées qui ne jouissent point d'une pareille protection. Une autre raison en faveur de ces clôtures, particulièrement dans ces provinces, vient du manque de chauffage, le paysan n'ayant que peu de bois, dont il lui faut une grande quantité, car son bétail étant pendant la plus grande partie de l'année sous le toit, il lui faut constamment du feu pour la nourriture de l'automne, de l'hiver et du printemps : aussi la cheminée fume toujours et le chaudron est sans cesse sur le feu; aussi, sans ces grands enclos, outre qu'ils servent d'abri, la dépense du chauffage serait excessif.

Il faut ajouter une troisième raison qui est aussi appuyée par l'expérience, c'est que nos moissons ne sont jamais si abondantes que lorsque la terre est entretenue et maintenue dans un état constant de moiteur; notre sol, naturellement sablonneux n'entreprendrait pas l'humidité nécessaire et si la grande évaporation n'était pas empêchée par l'ombre et la fraîcheur(*sic*) des clôtures, il est évident que les récoltes souffriraient. Tout bon fermier doit s'apercevoir de cela tous les ans, en comparant les récoltes des terres ouvertes, avec celles des terres ci-dessus mentionnées.

Réponse à la 7^e Question.

Quoique en général, cette terre à prairies soit commune dans ces provinces, la division des terres en de très petites propriétés est telle que l'agriculture souffrirait du manque de préz si il n'y était pas suppléé par le trèfle. Ils le sèment généralement sur le seigle en herbe dans le printemps et, après la récolte de ce seigle, les jeunes jets du trèfle paraissent au milieu du chaume. Ces plantes croissent avec une telle vigueur que vers la fin de l'automne, il peut être fauché et donné pour nourriture au bétail. Mais cette première coupe n'est pas du tout comparable à ce que cette plante fournit les deux années suivantes.

L'expérience nous a appris qu'il est indispensable d'épancher des cendres sur le trèfle tous les printemps : les cendres de la Hollande sont estimées les meilleures pour cela; si on ne peut pas s'en procurer,

on fait usage alors de cendres de charbon ou de tourbe ou du sédiment des cendres de bois.

Ces cendres sont épanchées de la même manière que l'on sème le blé. Une matinée couverte est préférée pour cette opération, sans cela le vent les enlèverait et les empêcherait de se fixer sur le sol de la manière requise. Par ce moyen, on ne détruit pas seulement les insectes qui s'attachent aux plantes dans cette saison de l'année, mais on fume aussi la terre. En effet, le changement produit par ces cendres sur le trèfle est sensible dans le cours d'une semaine, et, par des expériences répétées, il a été reconnu que la végétation sans cette précaution a souffert si sensiblement qu'une récolte de trèfle a été perdue et les autres ont été moins abondantes. Quant au colza, quoique reconnu pour être très productif et avantageux quand il prospère, on reconnaît aussi qu'il est très coûteux et qu'on ne peut pas toujours compter sur son rapport. Les gelées du printemps et les gelées blanches, précisément au moment où les fleurs commencent à paraître lui sont très préjudiciables. Les gelées d'hiver après les pluies sont également mauvaises, mais lorsque la terre est bien couverte, les plus fortes gelées ne sont d'aucune conséquence et servent plutôt à fortifier les racines et produisent plus de fruits.

Les terres destinées au colza ne demandent pas seulement un travail considérable mais aussi à être parfaitement et entièrement fumées. Il est également nécessaire que l'on y extirpe toute plante nuisible quelle qu'elle soit, et qu'on la prépare avec le même soin qu'un jardin. Le champ doit être divisé en *borders*, celui du milieu doit être élevé et les fossés qui les séparent doivent être très profonds, de manière que l'eau puisse couler et ne pas endommager les racines des plantes. Les plantes doivent être prises d'un sol fertile, afin de les avoir fortes et vigoureuses(*sic*), elles doivent aussi être assorties gardant les plus fortes et les meilleures pour les plantations, les plus ordinaires servant de nourriture au bétail.

Le colza(*sic*) est planté en octobre, soit dans un sillon, soit avec la bêche, ceux qui le plantent seulement par sillons font leur affaire plus lestement que ceux qui bêchent, mais ceux-ci, d'un autre côté, sont plus sûrs de succès, car les racines des plantes, par cette précaution, sont bien assurées dans la terre, pendant que par l'autre méthode, quelques-unes languissent ou périssent pour être exposées à manquer de terre qui les couvre mal.

Le meilleur tems pour planter le colza est pendant l'humidité et la pluie, de manière que les plantes puissent prendre racine proprement.

Quand elles sont plantées en sillons, le sillon est fait de 7 à 8 pouces de profondeur avec une charrue attelée d'un cheval : des femmes et

des enfans placés à différentes distances fixent les plantes dans les sillons à un pied de distance l'une de l'autre, elles sont couvertes au retour de la charrue, en traçant le sillon à côté de celui où elles sont plantées et ainsi progressivement jusqu'à ce que tout le champ soit planté.

Lorsque cette opération est exécutée avec la bêche, cinq laboureurs se placent de front sur le bord, lorsque chacun fait un trou profond dans la terre avec sa bêche, la poussant avec force et la remuant en arrière et en avant, pour élargir l'ouverture.

Ceci étant fait, une personne qui se tient derrière, y fixe la plante et la recouvre avec son pied. Ceci est sans doute le moyen le plus enuyeux, mais paraît être le plus sûr, semblant prévaloir de plus en plus tous les jours.

Il y a deux races de chevaux en Flandre : la première est la race originaire du pays et l'autre est étrangère.

Le cheval de la Flandre de la race primitive est un grand animal, d'une forme vigoureuse ayant la partie du devant (l'encolure) large, il a une grosse et pesante tête, un cou court et lourd, un grand poitrail, un gros ventre et une croupe ronde; les os de ses jambes sont gros et courts, et sa corne est immense. Tel est le cheval originaire de la Flandre, quoique ses formes ne soient pas les plus belles, il faut convenir néanmoins que sa structure est bien la plus convenable pour l'agriculture d'un pays tel que la Flandre. Nous avons déjà fait observer que le sol du pays est en général sablonneux, léger et cultivé à fond, en conséquence un cheval d'une forme élégante avec des membres longs et délicats, une corne arrondie et une forme mince, ne serait bon à rien. L'expérience a appris à l'agriculteur que le cheval qui n'est pas planté carrément et qui n'a pas les jambes fortes et épaisses et la corne dure et grande, est bientôt perdu. Une corne petite et arrondie s'enfonce immédiatement dans le sable et un cheval de cette espèce serait dans une sueur violente après avoir fait quelques pas par le seul travail de retirer ses pieds du sable; au lieu que la grande corne du cheval flamand, en couvrant beaucoup plus d'espace, ne s'enfonce pas promptement et tous ses efforts sont employés au labeur.

Outre ces chevaux originaires qui sont les plus utiles à notre agriculture, nous en avons de plusieurs races mêlées de différentes formes et de différentes grandeurs adaptés aux sols de telle et telle province, lesquels varient avec ceux du pays dans toute son étendue. Les races étrangères de chevaux peuvent être également divisées en deux espèces : celle venant de la Frise et du Danemark et celle venant des étalons napolitains qui sont dans nos haras ou appartenant à des particuliers.

Cette introduction a produit deux races de chevaux, pour la voiture et pour charroyer toutes les immondices, bonnes toutes les deux et utiles dans leur genre. Nous les voyons souvent attelés à nos équipages. Les juments flamandes sont particulièrement appréciées. Elles ont bonne haleine et vivent longtems.

La seconde espèce est d'une moindre grandeur, comme celle dont les dragons se servent. Ils les gardent rarement au delà d'un an à défaut de pâturage. Les marchands de Normandie viennent alors pour les acheter et les emmènent dans les pâturages très étendus de leur pays, où, après les avoir laissés paître pendant 2 ou 3 ans, ils les retirent chez eux pour les vendre, et alors ils sont dispersés dans toute l'Europe sous le nom de chevaux normands. On calcule que les Normands en exportent annuellement de la Flandre de 9 à 10.000.

Les troupeaux étant rares dans ces provinces, on ne peut pas dire beaucoup concernant les brebis. On connaît seulement que le long des bords de la Lys il y en a une race, originaire des Indes orientales : elles sont de la plus grande espèce et leur laine est très belle, on les appelle *Flandrins*. Les bruyères connues sous le nom de *landes campinoises* servent aussi de pâturage pour beaucoup de brebis d'une grande espèce, mais leur laine n'est pas remarquable.

Dans le duché de Luxembourg, il y en a très peu, mais leur laine est très belle et très recherchée en France.

Les Flamands n'emploient pas de bœufs dans l'agriculture; c'est pourquoi tous leurs veaux sont envoyés à la boucherie. Les bœufs que l'on engraisse viennent de France et sont retirés de la prairie et renvoyés en France. Ceci est une branche très lucrative de trafic pour l'agriculteur flamand, exportant de cette manière, année commune, au moins 14.000 bœufs engraisés dans les pâturages de Flandre.

Réponse à la Question 8^e

Je n'ai jamais ouï dire que le pain de colsa fut employé comme engrais en Flandre. C'est un article trop coûteux pour être ainsi employé : on se borne à le donner (et sans profusion) au bétail auquel il sert de salubre et excellente nourriture.

Réponse à la 9^e Question

J'ai dit ci-dessus que les divisions de terre possédées par les fermiers flamands dans les districts les mieux cultivés sont très petites. J'ajou-

terai encore que leur habitation est située près du centre de leur domaine; il y a assurément dans les villages un nombre de maisons se tenant les unes aux autres, mais généralement elles sont occupées par le curé, le maire, le secrétaire, les marguilliers, etc : outre les aubergistes, les maréchaux ferrants, les charrons, les cordonniers et les autres ouvriers. Mais le bon fermier a toujours soin que sa maison soit proche de sa ferme, de manière qu'il soit à portée d'assister à la pâture de son bétail, etc. Si l'on me demandait comment une famille trouve de quoi s'entretenir par le produit d'une ferme d'une si petite étendue, je répondrai à ceux qui ne sont pas dans le secret que le fermier flamand est extraordinairement sobre et économique; que son industrie ne lui fournit pas seulement les moyens de se nourrir de son petit morceau de terre, mais qu'elle lui fournit encore de quoi s'habiller, lui avec sa famille. Une, deux ou trois vaches ont suffisamment de lait, pour avoir de la soupe deux fois par jour pour toute sa famille, ainsi que du beurre et du fromage pour leur usage. Son champ lui fournit assez de blé pour faire du pain pour sa maison et pour la soupe. Il a des pommes de terre et des navets avec un ou deux cochons qu'il achète dans le printemps et qu'il tue sur le commencement de novembre. Ceci est tout ce dont il a besoin pour sa nourriture et son lin fournit son habillement.

Jusques là il n'a rien à vendre et d'ordinaire il est sans argent, mais en cela consiste le grand secret de l'agriculture flamande.

L'agriculteur flamand (*sic*) est seulement fermier en été, c'est-à-dire, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. La bonne ménagère, avec toute sa famille, s'occupe à serencer et à filer leur lin depuis huit heures du matin jusqu'à huit ou neuf heures du soir. En même tems le mari le tisse et, à mesure qu'une pièce est faite, il le porte au marché. Ceux qui ne savent pas le tisser, le vendent tout cru, ainsi que le fil fait par la famille, pendant l'hiver, et alors ils emploient leur tems dans quelque autre métier lucratif.

De là, il paraît que la prospérité de l'agriculteur flamand ne vient pas seulement de son talent et de ses soins pour l'économie rurale, mais aussi de sa sobriété et des habitudes économiques de sa famille, qui, loin de dépenser quelque chose pendant l'hiver, le met à profit, au lieu que partout ailleurs l'été est à peine suffisant pour entretenir les petits fermiers pendant les terribles mois de l'hiver.

C'est donc l'industrie du fermier flamand que nous devons considérer pour découvrir sa prospérité; c'est à la même cause que nous devons attribuer l'exemple frappant qu'une si petite surface puisse suffire à l'entretien d'une si immense population. Et si ces raisons sont considérées attentivement, je serai exempt de détailler les raisons de préférer la division de la terre en petites fermes à celle en

très grandes portions. De plus, l'expérience a convaincu que le fermier qui habite dans le centre de sa ferme est plus à portée de la surveiller nuit et jour que s'il habitait au village et par conséquent se trouvant éloigné des principaux objets de ses soins et de sa sollicitude.

Réponse à la 10^e Question

La réponse à la 1^{re} partie de cette question, c'est-à-dire « *quelle est l'étendue d'une ferme reconnue la meilleure ?* » se trouvera dans ce qui a été dit dans l'article précédent.

Pour déterminer et pour répondre à la question ultérieure « *quelle est la proportion convenable entre les terres labourables et celles destinées au pâturage ?* », il faudrait détailler un nombre infini de circonstances accessoires dont elle dépend. D'abord pour cultiver des terres avec succès, il faut avoir de l'engrais. Pour avoir l'engrais nécessaire pour la Flandre, il faut du bétail. Enfin, si vous avez du bétail, il faut avoir en même tems de quoi le nourrir. Alors il devient nécessaire qu'un fermier ait autant de pâturage qu'il en faut pour l'engrais doux dont il a besoin. Une vérité la plus évidente aussi bien que l'autre, appuyée par l'expérience de la Flandre, c'est que la différence du produit des prairies et des terres labourées est un objet indifférent, si le bétail qui fournit l'engrais est nourri de végétaux; car c'est un fait incontestable qu'une grande partie des fermiers flamands labourent leurs terres, sans avoir l'avantage de posséder un pied de prairie. Mais, il n'est pas moins vrai que des pâturages soit naturels soit artificiels doivent être exactement proportionnés aux terres labourables. Je parle des provinces de la Flandre où la coutume de fumer la terre avec de la chaux et de la marne est inconnue.

Réponses

du baron de Poederlé de Bruxelles, chambellan de S. M. I. et R. aux questions envoyées dans une note adressée à l'abbé Mann par M^r J. Sinclair, président de la Société d'agriculture.

(Teneur analogue aux réponses ci-dessus. Ajouter ces quelques passages.)

A la 2^e question : Dans les pays de Waes et de Termonde (par exemple) « la richesse du sol consiste dans les récoltes de chanvre et de lin, les autres productions étant principalement pour l'usage de la famille. La vente de ces deux plantes est considérable, en ce qu'elles

prospèrent parfaitement et fournit au fermier l'entière valeur du bail de sa terre.

Dans d'autres parties de la Flandre, par exemple dans la proximité de Gand, les plus grandes fermes sont d'environ 60 mesures de terre, chaque mesure étant de 300 verges. Le fermier n'a que 3 ou 4 chevaux et 10 vaches, y compris les veaux... »

A la 7^e question : ... « Les troupeaux de mouton[s] ont diminué considérablement depuis une trentaine d'années; de manière qu'il n'en est pas resté un sur dix. La raison est supposée provenir des nombreuses clôtures, du peu de terres en friche et de la grande population. Plus encore, le prix de la laine elle-même, aussi bien que le prix des moutons, est doublé.

Il faut faire observer que la meilleur[e] laine vient des troupeaux qu'on a entre Bruxelles, Tournay et Lille, à peu près à 5 lieues de chacun des ces endroits; on attribue ceci à la qualité des pâturages et au climat. Cette laine est appelée *La fleur des laines de la Belgique*. Celle des troupeaux au delà de Mons, des environs de Neuville, de Louvain, de Jodoigne, de Tirlemont, etc., est ordinaire et courte, et le prix en est d'un tiers au-dessous. Nous avons pareillement des troupeaux de races mélangées répandus dans les provinces et qui varient d'un village à l'autre. La laine des brebis des Ardennes est belle, courte mais d'un mince produit, puisque trois toisons de celle-ci ne pèsent pas davantage qu'une toison de celle ci-dessus désignée entre Bruxelles, Lille, etc. Les brebis du Luxembourg sont de la plus petite espèce ».

La réponse à la 10^e Question devient « Il est difficile de déterminer positivement quelle est l'étendue d'une ferme à préférer : ceci varie dans chaque province et même dans les différents endroits d'une même province. Dans le pays de Waes qui comprend une étendue considérable de la Flandre, la plus grande partie des fermes sont de six à sept boniers seulement et quelques-unes même de trois à quatre. Enfin dans les provinces de la Flandre les plus grandes fermes sont d'environ quarante boniers. En Brabant, on peut généralement compter que leur étendue est (le Brabant wallon excepté) de dix à quinze boniers. L'accroissement de population qui a eu lieu depuis la paix de 1749 a diminué beaucoup l'étendue des fermes, tant dans la province du Hainault que partout ailleurs. Les propriétaires, en divisant leurs biens fonds, en ont presque doublé la valeur en argent et le Brabant n'a pas besoin de faire sortir des ordonnances à cet effet. Mais quoique dans le Hainault l'accroissement de population et des habitations et la réduction des fermes prissent leur cours d'un endroit

à l'autre, en commençant par les districts sur les limites de la Flandre et du Brabant, malgré cela, les États de la province s'adressèrent au souverain, pour qu'il ordonn[ât] que les fermes ne s'étendissent pas au delà de 70 boniers.

En réponse à la question de la Société d'agriculture où il est demandé quelle est l'étendue d'une ferme reconnue la meilleure et la proportion convenable entre les terres labourables et les terres à pâturages, je donnerai la répartition d'une ferme de 70 boniers en Hainault. Savoir 10 boniers de prairies naturelles, 10 de froment, 12 de seigle, 3 d'orge quarré, une d'orge, 8 d'avoine, 4 de fèves, de pois, de vesce ou de patates, 8 de trèfle, 14 en jachère.

Le fermier qui a une pareille ferme, fume de 12 à 15 boniers chaque année et, à la seconde année, il sème de nouveau du blé sur des terres ainsi fumées. De cette manière, il se trouve avoir tous les ans 26 à 27 boniers semés de blé ou, suivant le langage de nos cultivateurs, « graines fortes » (hard grain). Et quand il plante 4 boniers de colza il a soin de le faire dans le chaume de l'avoine.

Si une telle ferme est en masse ou contiguë, le fermier peut faire tout son travail avec 8 chevaux, il a 16 vaches, 12 bœufs et un troupeau de 200 moutons.

Je me croirai entièrement récompensé de ce petit mémoire, si la Société d'agriculture d'Angleterre jugera ces réponses en quelque degré satisfaisantes aux questions contenues dans la note envoyée par la Société à l'abbé Mann ».

Copie conforme à l'original du baron de Poederlé.
Janvier 1794.